CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre 2026 à 19 h, le Conseil du 12ème arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'arrondissement, salle des Fêtes sous la Présidence de Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 23 septembre 2026.

Étaient présents : Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, M. Nizar BELGHITH, M. Florent BRUNETTI, Mme Lucie CASTETS, Mme Bernadette CATALOGNE, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Nicole COHEN CLAYETTE, M. Mathieu DELMESTRE, Mme Virginie FIOUX, M. Simon GUERAND, M. Pascal GUILLOT, Mme Manon HAVET, M. Jean-Baptiste LACHENAL, Mme Maïa MEUNIER, M. Romain MIGUERES, Mme Valérie MONTANDON, M. Pierrick PARIS, M. Damien PIQUEMAL Mme Evelyne RENAULT-TESSIER, Mme Lolie ROBERT, Mme Roxane ROUSSEAU, M. Nicolas ROUVEAU, M. Mohamed SADOUN, Mme Eléonore SLAMA, Mme Fabienne STOCHEMENT, M. Guy TABACCHI, Mme Fadila TAÏEB, M. Jean-Marie TAPHOUREAU, M. Christophe TEISSEIRE, Mme Ekaterina VLASSOVA.

Pouvoirs : Mme Françoise MARCIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO)

Étaient absents à l'appel : M. Richard BOUIGUE, Mme Isabelle ROCCA.

Était excusé : 0

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement Conseiller d'arrondissement et Secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (30) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Nombre de Conseillers présents :	
Nombre de votants : 30 dont 1 pouvoir	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adopté	

(DELIB 12-2026-025-139)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Je me permets de commencer en saluant la présence des élèves de la section UP2A du collège Paul Valéry, que j'avais déjà eu l'occasion de rencontrer en juin. Je suis très heureuse qu'ils soient parmi nous, ce soir.
Comme vous le savez sûrement, l'UP2A est une classe qui accueille des élèves nouvellement arrivés en France et qui ne maîtrise pas encore le français. Bienvenue à vous. J'espère que vous trouverez ces échanges intéressants. On aura l'occasion de se reparler après ce conseil d'arrondissement.
Je continue en souhaitant un bon retour parmi nous à Clara Chassaniol, que l'on félicite de nouveau pour l'heureux évènement qui a fait irruption dans sa vie. On salue aussi le retour de Corine Atlan-Tapiero, à qui on souhaite un prompt rétablissement.
Avant de commencer avec notre ordre du jour qui est très conséquent, j'adresse un mot court de remerciement à tous les collaborateurs de la mairie du 12ème qui ont œuvré très activement pour préparer ce conseil d'arrondissement, ainsi qu'à tous les membres de mon cabinet qui ont également beaucoup travaillé. Merci beaucoup.
Je remercie également les agents de la mairie du 12ème et le cabinet qui ont travaillé à l'organisation de la grande inauguration qui a eu lieu samedi dernier dans le quartier de la Porte de Vincennes. On a inauguré un nouveau gymnase et une ludothèque. C'était vraiment un moment je crois très fort et très beau, avec notamment les habitants du quartier. Merci beaucoup. Je vous invite tous et toutes à visiter ces deux équipements qui sont magnifiques et on a hâte de pouvoir aussi découvrir le boulevard, une fois que les travaux seront complètement terminés.
Je vous propose que l'on commence, parce qu'on a un ordre du jour vraiment très conséquent. Je vous signale que nous proposons de mettre un terme à ce conseil d'arrondissement à minuit si nous n'avons pas terminé et que nous reprendrons la séance lundi matin, comme plusieurs arrondissements ont prévu de le faire. Mais j'espère que nous aurons terminé à minuit.
Comme à l'accoutumée, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Jean-Baptiste LACHENAL par un vote à main levée.
Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci pour votre unanimité.
Monsieur Jean-Baptiste Lachenal est désigné secrétaire de séance. Je l'invite à effectuer l'appel nominal. "

Il est procédé à l'appel.

Délibération n°122026-031 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 7 juillet 2026

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, rapporteure :

"Nous commençons par l'approbation du PV du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2026. J'invite toutes les conseillères et les conseillers qui étaient présents à ce conseil d'arrondissement ou qui avaient un pouvoir à voter pour l'approbation du procès-verbal.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Personnes présentes à la séance du mardi 7 juillet 2026 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 29 septembre 2026.

M. Florent BRUNETTI, Mme Lucie CASTETS, Mme Bernadette CATALOGNE, Mme Nicole COHEN CLAYETTE, M. Mathieu DELMESTRE, Mme Virginie FIOUX, M. Simon GUERAND, M. Pascal GUILLOT, Mme Manon HAVET, M. Jean-Baptiste LACHENAL, Mme Maïa MEUNIER, M. Romain MIGUERES, M. Pierrick PARIS, M. Damien PIQUEMAL, Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Mme Lolie ROBERT, Mme Roxane ROUSSEAU, M. Nicolas ROUVEAU, M. Mohamed SADOUN, Mme Eléonore SLAMA, Mme Fabienne STOCHEMENT, M. Guy TABACCHI, Mme Ekaterina VLASSOVA.

Arrivée de M. Richard BOUIGUE, de Mme Isabelle ROCCA et départ de Mme Fadila TAÎEB (pouvoir donné à Me Eléonore SLAMA après l'adoption du Procès-Verbal.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 23 dont 0 pouvoir	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-140)

Arrivée de M. Richard BOUIGUE, de Mme Isabelle ROCCA et départ de Mme Fadila TAÎEB (pouvoir donné à Me Eléonore SLAMA après l'adoption DU Procès-Verbal.

M. Mohamed SADOUN, Conseiller d'arrondissement :
"Merci, Madame la Maire.
Nous intervenons sur l'ordre du jour. Sauf erreur de ma part, on n'a pas vu la délibération DFA 37 soumise au Conseil de Paris lors de la prochaine session, qui est relative à la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris.
L'article L2511 CGCT prévoit que le Conseil d'arrondissement doit être saisi avant l'examen par le Conseil de Paris concernant les affaires dont l'exécution est prévue tout ou partie dans les limites de l'arrondissement. Or, plusieurs emplacements publicitaires concernent le 12ème : Quai de Bercy ou rue de Charenton, par exemple. Je ne sais pas s'il s'agit d'une erreur matérielle ou de l'impossibilité pour certains groupes de voter cette délibération, mais la jurisprudence est assez claire. Si elle n'est pas retirée du Conseil de Paris, elle sera illégale. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je n'ai pas compris votre dernière phrase. "

M. **Mohamed SADOUN, Conseiller d'arrondissement** :
"Si elle n'est pas retirée de l'ordre du jour du Conseil de Paris, elle sera illégale faute d'avoir été soumise au Conseil d'arrondissement. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Non, je ne crois pas. "

M. Mohamed SADOUN, Conseiller d'arrondissement :

"En tout cas, on la portera devant le tribunal. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"D'accord, le ton est donné. On n'a pas considéré que c'était une délibération dite localisée, donc on ne l'a pas inscrite à ce Conseil d'arrondissement. Il n'y a pas de spécificité du 12ème à cette délibération. "

M. Mohamed SADOUN, Conseiller **d'arrondissement** :

"Le 12ème étant concerné. Tous les arrondissements l'ont débattu. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Non, pas dans le 11ème arrondissement par exemple. "

M. Mohamed SADOUN, **Conseiller d'arrondissement** :

"Les deux arrondissements écologistes. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Je crois qu'il y en a d'autres qui ont choisi de ne pas l'inscrire à l'ordre du jour. En tout cas, c'est notre possibilité de le faire. Si le juge nous détrompe, alors on écoutera sa vérité. En tout cas, nous avons pris cette décision. Merci. "

Communication sur la rentrée scolaire

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je passe à la communication sur la rentrée scolaire. Je vous propose d'avoir un débat organisé sur ce sujet, avec dans un premier temps la présentation de cette communication par l'exécutif, puis les réactions des groupes et élus non inscrits qui le souhaiteraient. C'est une tradition que d'avoir une communication sur ce sujet lors du premier Conseil d'arrondissement après la rentrée scolaire. Nous souhaitons mettre l'accent sur le fait que c'est une priorité pour l'exécutif du 12ème arrondissement. Cela revêt beaucoup de priorités, de politiques publiques différentes. On a connu, vous le savez, en mai et juin, juillet dernier des vagues caniculaires extrêmement sévères. On va donc mettre un accent particulier à Paris, et en particulier dans le 12ème arrondissement, sur la rénovation thermique des bâtiments scolaires. Cela repose évidemment sur la question de la mise en œuvre du plan de lutte contre les violences sexuelles dans le scolaire et le périscolaire et plus globalement, cela repose sur une ambition très affirmée de réduction des inégalités dans l'univers scolaire, qui sont aujourd'hui extrêmement fortes, notamment faute de moyens dévoyés à l'Éducation nationale. On soutient à cet égard la mobilisation des lycéens qui appellent à davantage de moyens dans l'Éducation nationale.
Je donne la parole à mes deux adjointes pour présenter cette communication. Vous avez la parole, Madame Slama et Madame FIOUX. "

Mme Éléonore SLAMA, adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire.
Chers collègues, parce qu'elle représente le creuset de l'égalité républicaine et le principal instrument d'émancipation individuelle et collective, l'école est notre bien le plus précieux et figure à ce titre au cœur de nos priorités. En cette rentrée, la dernière avant l'élection présidentielle, force est de constater que l'école n'est toujours pas au cœur des débats. Pourtant, il y aurait de quoi. Les derniers résultats de l'enquête PISA sont sans appel : notre école va mal et ce n'st pas une surprise. Le niveau d'une école se mesure aux moyens qu'on lui donne et la France a depuis des années fait le choix de moins donner.
C'est sur ce choix certes national, mais qui impacte très directement la vie des familles dans notre arrondissement, que je souhaite m'attarder un moment avant de vous présenter ce que nous faisons dans le 12ème.
Regardons ces moyens en face. La France consacre à l'école élémentaire 9 % de dépenses en moins par élève que la moyenne de l'OCDE. Nous sommes l'un des pays d'Europe où les classes du premier degré sont les plus chargées : 21,4 élèves en moyenne par classe contre 19 dans l'Union européenne. Dans le 12ème, cette moyenne est de 22 élèves par classe en maternelle et de 23 en élémentaire. Plus d'un quart de nos classes de maternelle et d'élémentaire dépassent 25 élèves.

Cette pénurie ne s'arrête pas à la salle de classe. Sur la dernière décennie, la part des heures de cours perdues au collège et au lycée, faute de remplacement d'enseignants absents, est passée de 2,2 à 7,5 %, multiplié par 3. Ce sont des heures de français, de mathématiques, d'histoire que des milliers d'élèves n'auront tout simplement jamais eues.
Derrière ce désinvestissement, il y a un choix plus grave encore : la France est l'un des pays où l'origine sociale pèse le plus lourd sur la réussite scolaire. Le tri social qui s'opère au collège n'est pas un incident du système, c'est le système et c'est un désastre éducatif, humain, économique, social. Parce qu'une école qui trie n'élève personne, elle ne fait que reproduire.
N'ayons pas peur de le dire, qui plus est en cette journée de mobilisation et de grève de la fonction publique : ce désinvestissement a un visage, celui de celles et ceux qui font vivre l'école chaque jour. Les enseignants du premier degré sont en France les moins bien rémunérés de toute l'Union européenne, deux fois moins que leurs collègues allemands. Ils ont perdu 25 % de leur pouvoir d'achat en 20 ans. Et pendant ce temps, la formation initiale comme la formation continue se sont réduites à peau de chagrin. On ne peut pas demander à un métier de sauver la République et le traiter dans le même temps comme une variable d'ajustement budgétaire.
Je veux pourtant en cette tribune ouvrir un espoir parce que la lucidité n'interdit pas l'ambition. La baisse démographique que nous connaissons est une chance historique, sans doute unique dans notre génération. Moins d'élèves à moyens constants, cela signifie la possibilité d'un choc qualitatif, des classes plus petites, un encadrement renforcé, une école enfin à la hauteur de ce qu'elle devrait offrir à chaque enfant. Ne gâchons pas cette opportunité.
C'est dans cette logique qu'à Paris et dans le 12ème, nous nous battons contre les suppressions de postes et les fermetures de classes. Malheureusement, cette année encore, l'Académie de Paris perd 83 postes dans le premier degré. Notre arrondissement a quant à lui fait l'objet de 8 fermetures de classes pour une seule ouverture.
Pour en arriver à ce résultat loin d'être satisfaisant, nous avons néanmoins fait reculer l'Académie sur 5 fermetures de classes qui n'étaient absolument pas justifiées. Ce recul n'est pas tombé du ciel, il est le fruit d'un dialogue exigeant bien sûr avec l'Académie, mais aussi les directeurs, les parents, les enseignants. Je veux rendre hommage ici ce soir à cette mobilisation éducative dans le 12ème.
En cette rentrée, nos écoles du 12ème accueillent ainsi 6 887 enfants, dont 2 687 en maternelle et 4 200 en élémentaires. Nos effectifs sont globalement stables.
Nous maintiendrons bien sûr avec la même détermination notre demande d'une augmentation du nombre de postes d'enseignants dans l'Académie de Paris pour limiter les effectifs par classe, en particulier dans les établissements en difficulté, et renforcer les brigades de remplacement.
Un mot enfin sur ce qui est à mes yeux le plus grave à l'échelle de notre arrondissement : dans le 12ème, 48,2 %, des collégiens sont scolarisés dans le privé, soit près d'un élève sur 2. Ce chiffre n'est pas un détail. Il interroge directement la promesse républicaine d'égalité que j'évoquais en ouvrant cette communication. La ségrégation scolaire n'est pas une fatalité pour autant, elle se combat. C'est difficile, mais avec un peu de volonté politique, du temps, des moyens et de la méthode, la mixité sociale et scolaire sera l'une de nos priorités pour ce mandat.
Le tri social au collège, que je dénonçais à l'échelle nationale, nous en portons aussi, certes dans une moindre mesure, mais ici quand même, notre part de responsabilité et notre part de solution.
À vos agendas. Samedi 10 octobre, la Matinée des collèges à l'Espace Reuilly accueillera familles et jeunes pour préparer l'entrée en 6ème. Parce que la mixité se construit aussi là, en donnant confiance aux familles avant même qu'elles ne choisissent.
Permettez-moi maintenant d'aborder le périscolaire. Les violences dans le périscolaire ont brisé la confiance des familles et il n'y a pas de politique éducative sans confiance. Que fait-on concrètement ? Un principe de précaution strict en cas de signalement pour violences sexuelles,

l'agent est immédiatement et définitivement retiré du terrain. La justice est saisie au titre de l'article 40, les familles sont informées et accompagnées. Une cellule dédiée existe pour recueillir tout signalement. Dorénavant, un quadruple contrôle et une mise en situation de 2 jours précèdent chaque recrutement. Un nouveau service de 15 agents effectue par ailleurs des contrôles inopinés dans les écoles et 10 millions d'euros sont consacrés au niveau parisien à la sécurisation des espaces sensibles avec des travaux lancés en priorité.
Mais protéger ne suffit pas, il faut aussi stabiliser et former. Les agents du périscolaire méritent mieux que la précarité qu'on leur a trop longtemps imposée. Permettez-moi d'ailleurs de rendre hommage à ces personnels qui exercent dans un climat aujourd'hui très compliqué et dans des conditions extrêmement difficiles et qui, pour l'immense majorité d'entre eux, font un travail non seulement essentiel mais extraordinaire auprès de nos enfants.
La Ville engage la contractualisation de 2 000 animateurs sur 3 ans, réponse directe à la rotation incessante et une reconnaissance de ces professionnels. Paris a également ouvert en cette rentrée l'école du périscolaire, la première de ce type en France avec une formation initiale, un module de prévention des violences notamment. Pour la première fois aussi, les équipes périscolaires ont participé à la journée de pré-rentrée des enseignants. Parce que la journée de l'enfant est un tout, il n'y a pas d'un côté les apprentissages scolaires et de l'autre, les loisirs. Il y a une même journée, un même enfant.
Enfin, dès cette année, 4 éducateurs et éducatrices de jeunes enfants renforceront les équipes de la CASP 11-12, notamment en maternelle, tandis que le dispositif de remplacement des ATSEM est renforcé.
Puisque nous parlons de cette journée de l'enfant, parlons aussi des rythmes scolaires, sujet qui a inspiré un vœu à nos collègues de l'opposition auquel j'aurai le plaisir de répondre tout à l'heure. Rappelons ici simplement et maintenant qu'on ne réglera bien évidemment pas le problème des violences sexuelles dans le périscolaire simplement parce que l'on reviendrait à la semaine de 4 jours.
Gardons en tête une chose : c'est d'abord l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit nous guider. Pour ma part, je pense que cela doit être notre boussole. Le Maire de Paris l'a dit : une concertation s'ouvrira et puisque la situation actuelle ne satisfait personne, une évolution des rythmes sera engagée. Dans quel sens ? Selon quelles modalités ? Nous verrons bien.
Autre sujet, autre vœu : le bâti scolaire. Comment nier l'ampleur du problème ? Je ne le nierai pas. Les épisodes de forte chaleur que nous venons de subir nous rappellent une nouvelle fois l'urgence d'adapter nos équipements publics au dérèglement climatique. Ces épisodes, nous le savons, sont appelés à devenir plus fréquents, plus intenses, plus longs, capables de s'étendre de mai à octobre. La question n'est donc pas de savoir s'il faut agir, mais à quelle échelle et à quelle vitesse. Or sur ce point, je veux dire une chose clairement : l'effort des collectivités seules ne peut pas suffire. L'État doit renforcer et non réduire les moyens consacrés à l'adaptation du bâti scolaire. Ces dernières années, c'est pourtant l'inverse qui s'est produit : les crédits du Fonds vert, qui financent notamment la transition écologique des bâtiments publics, ont été divisés par 4 en 2 ans. Plus récemment, une enveloppe de 60 millions d'euros avait été annoncée pour aider les établissements scolaires à s'adapter aux vagues de chaleur d'ici 2017. Quelques semaines plus tard à peine, une baisse de 40 millions d'euros de cette même enveloppe était annoncée. C'est ubuesque et c'est grave. Nous continuerons avec la Ville de Paris à interpeller le Gouvernement pour que ces crédits soient à minima rétablis à leur niveau initial et qu'une trajectoire d'augmentation soit engagée pour les amener à venir.
Pour autant, nous n'attendons pas l'État pour agir. Trois nouvelles cours oasis ont été créées cet été aux écoles Gerty Archimède, Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet. Nous en comptons

beaucoup dans l'arrondissement, mais notre ambition vous le savez, c'est 100 % de cours oasis dans les écoles.
La Ville entend bien sûr accélérer la transformation de son patrimoine scolaire. Plusieurs établissements bénéficieront cette année de travaux d'équipement et d'adaptation, de l'installation de protection solaire, de dispositif de ventilation et de rafraîchissement, isolation et de création d'espaces ombragés extérieurs. L'objectif est également que chaque école dispose d'espaces rafraîchis d'ici à l'été 2027. Bien sûr, la rénovation progressive de l'ensemble des établissements scolaires du 12ème et parisiens est engagée dans une démarche de plus long terme.
Comment finir cette communication sans évoquer la gratuité de la restauration scolaire pour plus de 670 familles très modestes du 12ème, les tarifs inchangés pour tous les autres depuis 10 ans, des fournitures offertes à chaque élève de CP, soit près de 870 enfants dans le 12ème, le pass Imagine R remboursé à 100 % pour tous, deux bilans de santé gratuits en maternelle pour repérer tôt les difficultés de vue, d'audition, de langage.
Nous avons également ouvert une troisième classe ULIS rue de Picpus, parce que l'inclusion n'est pas une option, c'est un droit. Nous lançons l'Ecole de la forêt, 5 000 m² dans le Bois de Vincennes pour faire classe en plein air, une première à Paris, ouverte à toutes les écoles.
Chers collègues, pour conclure, le 12ème n'a absolument pas la prétention d'avoir tout résolu, loin de là. Mais nous avons l'envie et nous avons un cap : dire la vérité, agir et rendre des comptes.
L'éducation n'est pas un coût, c'est un investissement et pour chaque enfant du 12ème, nous voulons que cette année soit une année où l'école tient un peu plus qu'hier, mais bien sûr moins que demain sa promesse. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame SLAMA. Virginie FIOUX ? "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Bonsoir à toutes et à tous.
Je vais vous faire un petit point sur la rentrée dans les crèches. Dans le 12ème arrondissement, nous avons fait de tout ce qui est petite enfance et parentalité une priorité de notre mandat. Notre ambition est d'être aux côtés des familles à chaque étape de leur parcours et en particulier dans la période des 1 000 premiers jours de vie d'un enfant, qui jouent un rôle déterminant.
C'est une ambition qui est importante pour nous, pour permettre de concilier tout ce qui est vie familiale et vie professionnelle, pour offrir aux parents de meilleures conditions d'accueil, d'apprentissage et d'épanouissement. Cela constitue aussi des leviers essentiels pour lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge.
Au niveau de la rentrée, nous avons fait des commissions d'attribution des places en crèche en mai et en juin, que nous avons complétées en septembre. 400 enfants ont pu réaliser leur adaptation dans nos crèches municipales du 12ème en cette rentrée 2026.
Dans le 12ème, afin de répondre au plus près aux besoins et pourvoir au maximum les places en crèche, nous avons fait le choix de faire des commissions d'attribution mensuelles pour être au plus près des besoins des familles. Nous avons également un souci d'information auprès des familles sur les modes de garde avec le guide 0-16 ans, la réunion tout mode d'accueil et le RIF qui est présent pour répondre aux questions des familles.

En termes de formation des équipes, la Ville poursuit son engagement pour renforcer et valoriser les métiers qui font vivre nos crèches. En cette rentrée 2026, la Ville accueille la deuxième promotion de la filière interne de formation et de recrutement des auxiliaires de puériculture. Cela permet de former des personnels de la petite enfance et de les recruter ensuite dans nos crèches, puis de les pérenniser.
Concernant l'adaptation des crèches au changement climatique, Éléonore en a parlé pour les établissements scolaires, on ne veut pas que les crèches soient oubliées au niveau de l'adaptation du bâti au réchauffement climatique. Les épisodes de forte chaleur ont montré que nos équipements ne sont pas adaptés. Les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables aux conséquences des vagues de chaleur et c'était très difficile aussi pour les professionnels. Il faut que l'on poursuive nos missions pour adapter le bâti des crèches aux défis climatiques.
Tout comme pour les établissements scolaires, depuis deux ans, la DFPE on lancé un projet de crèche OASIS : il s'agit de transformer les cours de crèche en cours oasis. Une première crèche qui fait partie des 5 premières crèches oasis de Paris a été inaugurée. Il y en a eu une dans le 12ème qui a été inaugurée en juillet à la crèche Politzer et on a lancé les travaux pour deux autres crèches cour oasis. Il y a également eu des travaux pendant l'été sur trois établissements d'accueil de petite enfance.
Au niveau de la rentrée, on cherche aussi à soutenir le quotidien des familles parce qu'être parent, c'est se poser beaucoup de questions. On se retrouve par parfois seul. On a besoin d'accompagner, de soutenir les familles pour leur permettre de trouver les ressources dont elles ont besoin, de créer du lien afin qu'elles ne soient pas seules face aux questions du quotidien.
En 2023, la mairie du 12ème a instauré le Forum des parentalités. Cette année, il y a la 4ème édition du Forum des Parentalités qui va se tenir le mercredi 24 février 2027. Il aura pour thème cette année la petite enfance avec des tables rondes.
Ce forum ponctuel nous a conduit à réfléchir à un accompagnement à long terme et à la création d'une Maison des parentalités avec un espace Maison des 1 000 premiers jours. C'est un projet sur lequel on travaille. Puis il y aura toujours des rendez-vous annuels comme le Forum été, tous ces différents rendez-vous pour informer et accompagner au mieux les familles du 12ème arrondissement dans leur parentalité. Puis aussi le soutien aux familles monoparentales qui est aussi pour nous une chose importante. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, mesdames. Nous allons maintenant passer au débat. Je donne la parole aux personnes qui se sont inscrites pour intervenir dans le cadre du débat autour de cette communication. Madame ATLAN-TAPIERO, vous avez la parole pour trois minutes. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup, Madame la Maire.
Dans la mesure où nous avons reçu une communication assez abondante, je vais peut-être dépasser les 3 minutes.
Je voudrais dire en préambule que je suis extrêmement étonnée, même s'il y a beaucoup à dire sur le fonctionnement de l'école de la République, que vous puissiez apporter votre soutien à des jeunes qui dégradent les bâtiments et qui vont être privés de cours, et de milliers d'heures de DAG. Je trouve cela extrêmement dommage.
Vous avez donné une très longue communication, mais en la lisant, Madame SLAMA, je me suis dit « Les adjoints changent, mais le taux de satisfaction reste le même. »

Sur la forme, vous aviez donc annoncé une communication de rentrée scolaire. Je suis heureuse que Madame Fioux ait pu apporter quelques précisions, mais nous aurions aimé qu'il y ait une communication très spécifique avec les effectifs, le nombre de berceaux par crèche, etc., ainsi que le taux d'occupation de ces crèches.
Vous avez fait effectivement un focus sur la Maison des 1 000 premiers jours. Je n'ai pas compris dans votre explication si elle était déjà en œuvre dans le 12ème ou si elle allait être mise en place.
Souvent, dans votre communication écrite, vous vous êtes référée à la politique qui est menée par la Ville de Paris, ce qui est très bien. Mais vous avez assez peu décliné les points spécifiques du 12ème. Par exemple, vous avez dit avoir articulé votre travail et vos ambitions pour l'année à venir sur trois axes : renforcer la protection et l'épanouissement des enfants, adapter les écoles au dérèglement climatique et améliorer le pouvoir d'achat des familles. La réussite des élèves, vous le savez, dépend essentiellement des enseignements et du temps scolaire. Si votre interrogation est politiquement justifiée sur les moyens, il n'est pas toujours du ressort des compétences strictes d'une municipalité, fût-elle la capitale. Vous auriez pu nous parler dans votre communication, Madame Slama, du rôle des professeurs de la Ville de Paris qui remplacent les professeurs des écoles en éducation physique, en musique, en arts plastiques, mais je n'ai pas vu une ligne à ce sujet.
Vous évoquez des effectifs en pointant notamment des tensions dans plusieurs écoles, mais vous ne les citez jamais. Vous ne dites même pas quelles sont ces tensions. Il en va de même pour les besoins spécifiques que vous évoquez pour certaines écoles, toujours sans les désigner. Vous avez signalé à juste titre que 48,2 % des collégiens sont scolarisés dans le privé. Vous vous interrogez en apportant des réponses qui à mon sens, ne répondent pas aux bonnes questions.
Au premier rang des questions qu'il faut se poser, c'est pourquoi les familles fuient-elles le public ? C'est une véritable interrogation à laquelle il va être difficile de répondre sans dogmatisme.
Vous nous parlez de l'instauration d'un bilan de santé gratuit et pourtant, il existe déjà : toutes les familles ont des rendez-vous réguliers pour pouvoir réaliser ces bilans. Nous voulions savoir si vous comptiez mettre en place une médecine scolaire axée essentiellement sur le dépistage des troubles gênant les apprentissages.
Vous avez évoqué bien sûr la restauration scolaire, vous avez parlé de la gratuité d'un repas pour les plus modestes. Très bien. En parlant de pouvoir d'achat des familles, je pense que c'est une confusion. Mais pour être très précis, il ne s'agit pas des familles, il s'agit de certaines familles et vous le savez très bien, Madame Slama : rien n'est jamais gratuit.
Pour ce qui est du bâti scolaire, vous avez signalé 5 millions d'euros de travaux sur 3 crèches, 20 opérations école, 4 opérations collège, sans les identifier, sans identifier les sites ni développer les contenus des opérations. Parce qu'au premier chef, ce qu'il se passe dans le 12ème nous intéresse beaucoup plus que les généralités sur la Ville de Paris.
Ensuite, vous avez beaucoup insisté sur le fait d'adapter les écoles au dérèglement climatique. Ceci laisse songeur et appelle une question sans cynisme de ma part : qu'avez-vous fait depuis 25 ans ?
En 2001 déjà, Bertrand Delanoë avait cette promesse de campagne. Paris navigue à vue. C'est ce que cela démontre : il n'y a pas de plan d'action, il n'y a pas de priorité. Avez-vous prévu un audit formel des besoins école par école dans le 12ème arrondissement ? Ce serait un formidable outil de pilotage pour avancer et permettre la rénovation climatique de nos écoles.
Nous voilà maintenant l'autre chapitre qui concerne directement les compétences de la Ville de Paris : le périscolaire. Mais avec le scandale auquel nous assistons, je pense que vous auriez pu vous contenter d'un « pardon ». Je dois rappeler que c'est ici, en 2015, que la première situation a été connue de l'exécutif, sans aucune communication à aucun des membres, en tout cas de l'opposition à l'époque. Nous remercions Madame la Maire et son directeur de cabinet pour

l'effort d'information constant qu'ils font sur ce dossier à notre égard. Je tenais à vous en remercier.
Enfin, nous nous félicitons bien évidemment de l'ouverture d'une nouvelle classe ULIS qui permet l'inclusion des enfants à besoins différents. C'est extrêmement important pour tous, pour les familles. Nous aurions aimé avoir également un petit point sur la situation des AVS dans l'arrondissement.
Nous sommes peut-être pour vous très critiques, certes. Mais c'est comme lorsque l'on a affaire à un héritage : si on l'accepte, c'est avec le passif. Autrement, on y renonce. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame ATLAN-TAPIERO. Je donne la parole à Madame MEUNIER. "

Mme Maïa MEUNIER, **Conseillère d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Vous l'avez dit, en ce jour de grève, les agents de la fonction publique demandent des moyens pour faire vivre les services publics et combattre les politiques austéritaires du gouvernement. Les lycéens se mobilisent aussi pour de meilleures conditions d'études et parfois dans un climat de répression policière. D'ailleurs, nous étions ce matin à leurs côtés au lycée Arago. Mais parmi les grévistes, il y a aussi des agents de la Ville, des agents de crèche, des animateurs, des ATSEM, des salariés de la Caisse des écoles dont les conditions de travail déterminent directement les conditions dans lesquelles les enfants sont accueillis. Nous pouvons directement agir sur l'objet de leur mobilisation. Notamment, les agents de crèches seront de nouveau en grève le 8 octobre pour réclamer le respect des ratios d'encadrement et la revalorisation des salaires.
Dans le périscolaire, vous l'avez dit, le taux d'encadrement est évidemment aussi un sujet. À Paris, nous appliquons déjà le taux le moins exigeant permis par la loi avec un adulte pour 14 enfants en maternelle et un pour 18 en élémentaire. Et pourtant sur le terrain, ces seuils ne sont pas toujours respectés, comme l'ont rappelé les syndicats lors de la Commission d'enquête du Sénat le 22 septembre dernier. Nous demanderons les prochains mois, régulièrement, un bilan sur les taux réels d'encadrement école par école.
Il faut aussi, vous l'avez dit, des équipes stables puisqu'aujourd'hui, 8 500 agents sur 12 500 sont vacataires. Certes, les 2 000 contractualisations annoncées, c'est un début, mais cela ne suffira pas à sortir de cette précarité et à stabiliser les équipes.
D'autant que le plan de protection adopté en avril interdit qu'un adulte se retrouve seul avec un enfant, mais c'est une règle difficile à respecter si les adultes présents ne sont pas assez nombreux.
Nous demandons un plan de précarisation des 4 000 faux vacataires par titularisation ou contractualisation et le recrutement nécessaire pour atteindre 10 000 animateurs permanents d'ici la fin de la mandature.
Enfin, notre groupe le Nouveau Paris Populaire a engagé un recours contre l'inaction climatique de la Ville dans les écoles. Ce sera également un sujet que nous suivrons de près les prochains mois quant à la mise en œuvre des travaux annoncés. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame MEUNIER. Je donne la parole maintenant à Madame Rousseau. "

Mme **Roxane ROUSSEAU Conseillère d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Mon intervention va s'inscrire pleinement dans ce qui a été dit précédemment par Éléonore Slama et Virginie Fioux. Je m'exprime plutôt au nom du groupe des Ecologistes pour appuyer les combats qui nous sont particulièrement chers sur ce sujet pendant la rentrée scolaire.
Tout d'abord, ceci a été dit : l'urgence d'agir pour s'adapter au changement climatique. Nous avons bien conscience que les vagues de chaleur ont été particulièrement difficiles cette année dans les écoles et les crèches, que le bâti scolaire parisien n'est pas adapté à de telles températures. Les canicules de cette année nous ont montré une fois de plus la nécessité d'accélérer les rénovations et les mesures d'adaptation.
Nous continuons et nous continuerons de transformer les cours, de les arborer, de les déminéraliser, de les végétaliser pour les transformer en cours OASIS plus fraîches. Nous poursuivons également la rénovation thermique, la pose de protections solaires, de brasseurs d'air, la végétalisation, le développement aussi au réseau de froid, l'école dehors aussi par exemple dans le Bois de Vincennes, les rues aux enfants.
Différentes interventions à ce sujet ont lieu notamment en 2026 et nous travaillons d'ores et déjà avec les services pour poursuivre et développer ces solutions en vue de l'été 2027.
Je tiens aussi à rappeler que les adjoints concernés à la mairie de Paris viennent de présenter un plan très concret avec plusieurs mesures pour faire face aux vagues de chaleur dans le bâti scolaire, avec des mesures pour accélérer le raccordement au réseau de froid, l'engagement d'avoir en 2027 au moins une salle rafraîchie dans les écoles, les crèches et les collèges. 360 établissements scolaires seront équipés de protections scolaires, 130 établissements équipés de brasseurs d'air, 245 cours oasis en tout dans Paris et 70 cours ombragées et brumisées.
Je voudrais insister sur le fait que nous continuerons de plaidoyer pour des moyens suffisants du côté de l'État. Nous rappelons le désinvestissement de l'État en matière de subventions auprès des collectivités pour adapter les équipements scolaires. Ceci a été souligné dans le rapport du Haut Conseil pour le climat cette année, avec notamment la baisse du budget du Fonds vert qui a été divisé par 4 en 2 ans et la baisse en pleine canicule cet été de 40 millions d'euros sur l'enveloppe de 60 millions d'euros qui avait été annoncée pour un programme porté par ACTEE et la Banque des Territoires pour accompagner les collectivités dans l'adaptation climatique des établissements éducatifs.
Par ailleurs, nous souhaitons également souligner le fait que la mairie du 12ème agit concrètement pour la santé des élèves à travers le travail de la Caisse des écoles avec une alimentation bio et durable désormais à 80 %, 2 repas végétariens par semaine. On peut citer aussi le déploiement des plateaux en inox pour limiter le gâchis alimentaire et sortir du plastique et désormais, la gratuité des cantines pour les plus modestes.
Enfin, et je terminerai par mettre en exergue le renforcement du périscolaire, le Maire de Paris et son adjointe Anne-Claire Boux qui ont annoncé, récemment la création de l'École parisienne du périscolaire pour investir dans la formation et la professionnalisation des équipes. Nous voulons – et nous insistons là-dessus – un périscolaire plus qualitatif, sécurisé, mieux organisé où les enfants peuvent apprendre, jouer, créer et s'épanouir dans les meilleures conditions. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je me permets un mot de réaction à vos deux interventions, puis après je vous propose que l'on passe au vote des délibérations qui suivent à l'ordre du jour.

Madame ATLAN-TAPIERO, on va revenir sur certains points que vous avez mentionnés, notamment sur notre ambition en matière de rénovation du bâti scolaire plus tard. Mais je trouve vraiment regrettable d'avoir une vision des jeunes qui se mobilisent, des lycéens, comme le fait de soutenir des casseurs. Je suis allée au lycée Arago tout à l'heure, ils étaient extrêmement calmes et ils m'ont dit que tout s'était bien passé, qu'ils avaient même repoussé des jeunes qui venaient de l'extérieur, qui ont allumé une poubelle très ponctuellement. Mais ils se félicitaient du calme très important dans lequel s'était déroulée leur mobilisation. C'est une mobilisation qui est très soutenue. D'ailleurs, dans la manifestation où je me suis aussi rendue, il y avait énormément de pompiers par exemple qui demandent beaucoup plus de moyens budgétaires. Je pense que l'on peut entendre ce cri d'alarme des agents publics qui demandent plus d'argent pour faire leur travail. Mais de caricaturer en casseurs les jeunes me semble être particulièrement regrettable.
Sur la question des moyens de la Ville de Paris, bien sûr on peut toujours faire mieux. Je suis très favorable à des plans de déprécarisation. On en avait déjà un peu parlé sur les crèches, mais l'un des gros problèmes que nous rencontrons, c'est la question de l'attractivité pour pouvoir permettre le respect des ratios d'encadrement à tout moment. Dans les crèches, ces ratios-là sont respectés mais au prix de fermetures de berceaux assez importantes.
Je pense qu'il faut revaloriser les agents de la fonction publique, y compris territoriale. On a des enjeux budgétaires très lourds à la Ville de Paris dont on parlera peut-être un jour en Conseil d'arrondissement, je l'espère. Mais je partage.
Je note quand même que le taux de grévistes dans la Ville de Paris aujourd'hui était de 7 %. Je n'ai pas le chiffre État, mais ce n'est quand même pas extrêmement élevé. J'espère qu'à la Ville de Paris, on essaie de traiter le mieux possible nos agents, c'est ce à quoi on tend, y compris ici à la mairie du 12ème.
Est-ce qu'il y a d'autres réactions ? Eléonore SLAMA ? "

Mme Éléonore SLAMA, adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Madame ATLAN-TAPIERO, même si la communication était longue et j'en conviens, elle aurait pu l'être encore plus. Nous souhaitons tenir compte de vos demandes et faire en sorte de vous envoyer cette communication en amont, c'est-à-dire dès mercredi, en même temps que les autres délibérations. J'espère que vous avez quand même remarqué l'effort qui était le nôtre.
En effet, j'aurais pu évoquer plein d'autres sujets, vous l'avez dit, celui par exemple des PVP et de l'action forte de la Ville pour mettre les moyens complémentaires sur des sujets qui sont dans les prérogatives des enseignants. J'aurais pu parler aussi des charges des directeurs d'école, qui est un régime d'exception des directeurs d'école à Paris et qui est un pilier de la réussite éducative. Un dispositif qui permet aux directeurs d'être au contact des familles, de repérer les situations de précarité, les situations difficiles, d'accompagner les élèves les plus fragiles et de travailler avec les services de la Ville, d'agir en première ligne lorsque des crises surgissent.
J'aurais pu parler de tout cela, j'aurais pu parler de médecine scolaire. En effet, la Ville de Paris est l'une des seules Villes de France à avoir une médecine scolaire interne pour le premier degré et je pense qu'on peut en être fiers, même si on peut encore une fois toujours faire plus, toujours faire mieux.
Peut-être pour répondre à Madame MEUNIER sur les conditions de travail des animateurs, bien évidemment la Ville est pleinement mobilisée, notamment par toutes les actions pour renforcer l'attractivité du métier, dé précariser, mieux former.

Les conditions de travail des animateurs sont très liées à l'organisation aujourd'hui de l'école, des rythmes de l'école. On l'a dit : il y aura nécessairement une réorganisation puisque la situation d'aujourd'hui ne satisfait personne, et donc des négociations aussi avec les syndicats d'animateurs, dont des améliorations de conditions de travail dépendront aussi de cette nouvelle organisation, demain.
Voilà ce que je pouvais dire dans un premier temps. Je ne sais pas si Virginie, tu veux réagir sur les crèches ? "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Par rapport à la question de Madame ATLAN-TAPIERO concernant la Maison des 1 000 premiers jours, elle n'existe pas encore. On est en train de travailler sur le projet, d'identifier un lieu, un contour sur les 1 000 premiers jours, la parentalité plus généralement au-delà des 1 000 premiers jours. Comment articuler tout cela ? C'est un projet pour la mandature qui est en cours de réflexion. Merci."

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci à toutes et tous. Je vous propose maintenant que l'on passe au vote des délibérations. "

Communication sur la rentrée scolaire
Dans le 12ème arrondissement, nous avons fait de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'accompagnement à la parentalité des priorités de notre mandat. Notre ambition est d'être aux côtés de toutes les familles, à chaque étape de leur parcours, parce que les premières années de la vie d'un enfant jouent un rôle déterminant, comme les conditions dans lesquelles il grandit.

Cette ambition repose sur une conviction simple : **agir pour les enfants, c'est aussi agir pour** leurs familles et pour les conditions dans lesquelles elles peuvent vivre, travailler et se projeter. Cela signifie soutenir chaque parent, accompagner les familles monoparentales, proposer des réponses adaptées à la diversité des situations et, dans le champ de nos compétences, mobiliser tous les moyens dont nous disposons pour permettre à chacune et chacun de trouver sa place et de construire sereinement son quotidien.

C'est tout le sens des politiques que nous conduisons, de la petite enfance à la jeunesse : les crèches, les écoles, les centres de loisirs, la restauration scolaire, les équipements sportifs et culturels, comme les lieux et dispositifs dédiés aux parents, forment un même service public de **l'enfance et des familles.** Ils permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle, offrent aux enfants des conditions d'accueil, d'apprentissage et d'épanouissement de qualité et constituent des leviers essentiels pour lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge.

Cette rentrée 2026 est ainsi l'occasion de rappeler cette ambition et de la traduire concrètement. À Paris et dans le 12e, plusieurs engagements annoncés ces derniers mois par le Maire de Paris et par la Ville s'inscrivent dans cette démarche, autour de trois priorités : renforcer la protection et l'épanouissement des enfants dans le cadre du périscolaire parisien, poursuivre l'adaptation de nos écoles au dérèglement climatique après un été caniculaire historique, et améliorer le pouvoir d'achat des familles.

Ces actions locales sont essentielles parce qu'elles répondent directement aux réalités que vivent les enfants, les parents et les professionnels. Mais elles ne peuvent pas tout. La réussite de **chaque enfant dépend aussi des moyens consacrés au service public national de l'Éducation,** de la capacité de notre système scolaire à réduire les inégalités et des conditions dans lesquelles les enseignants comme les élèves exercent et apprennent.

C'est pourquoi, en cette rentrée, au-**delà des mesures que nous mettons en œuvre à notre** échelle, une question demeure : que fait-**on, à l'échelle nationale, pour donner à notre École** les moyens de faire réussir tous les élèves ?

Une nouvelle fois, les résultats de PISA viennent nous rappeler une réalité que l'on ne peut plus contourner : **notre système scolaire peine à faire réussir tous les élèves.** Et derrière les résultats, il y a une réalité très concrète : **les conditions dans lesquelles on apprend et dans lesquelles on enseigne.**

La France dépense **9 % de moins que la moyenne de l'OCDE par élève dans le premier degré**. Elle compte aussi parmi les pays de l'Union européenne où les classes sont les plus chargées : **21,4 élèves en moyenne dans le premier degré, contre 19 dans l'Union européenne**, et plus d'un quart des classes de maternelle et d'élémentaire comptent plus de 25 élèves.

Et le problème ne s'arrête pas à l'école priMaire. Au collège comme au lycée, les effectifs moyens par classe ont augmenté sur longue période. Entre 2000 et 2024, ils sont passés **de 24,2 à 25,8 élèves au collège hors Segpa**, et **de 27,7 à 30,1 dans les formations générales et technologiques au lycée**. Seul le lycée professionnel connaît une légère baisse, de 19,7 à 18,5 élèves par classe.

On ne redressera pas notre École avec des slogans. Il faut lui donner les moyens de faire son travail : du temps, des enseignants, des classes moins chargées et des conditions **d'apprentissage à la hauteur des ambitions que nous avons pour nos enfants.**

- La rentrée dans le 12e dans nos établissements scolaires et nos crèches

En septembre 2026, plus de 400 enfants ont pu réaliser leur adaptation dans une de nos crèches municipales. Parallèlement, ce sont près de 100 places supplémentaires qui ont été attribuées lors de la commission de septembre. Dans le 12e, afin de répondre au plus près des besoins des familles, nous avons fait le choix de tenir des commissions d'attribution mensuelles pour être au plus près des besoins des familles.

Dans nos écoles, comme chaque année, les constats de rentrée en matière d'effectifs sont stratégiques et révélateurs des dynamiques réelles de la démographie scolaire.

En cette rentrée 2026, 6 887 enfants sont inscrits pour cette année dans les 40 écoles publiques du 12e arrondissement : 2 687 élèves en maternelle (2744 en 2025, 2724 en 2024, 2743 en 2023, 2755 en 2022) et 4 200 élèves en élémentaire (4152 en 2025, 4235 en 2024, 4234 en 2023, 4335 en 2022). On constate cette année une tendance à la stabilisation des effectifs dans le 12e.

Pour préparer la rentrée 2026 et accompagner les écoles du 12e, l'équipe municipale a mené un dialogue très exigeant avec l'Éducation nationale et a ainsi permis de faire reculer l'Académie de Paris sur 5 fermetures de classe préfigurées mais totalement injustifiées. Au total, notre

arrondissement a fait l'objet des mesures académiques de carte scolaire pour le 1er degré : 8 fermetures de classe et 1 ouverture. Une situation moins dégradée que pour d'autres arrondissements, du fait de la démographie scolaire locale comme de la très grande mobilisation éducative dans le 12e. La baisse des moyens allouées à l'Académie de Paris par le Ministère n'est pas à la hauteur de l'enjeu éducatif global dans la capitale, qui subit cette année encore d'importantes suppressions de postes, soit 83 dans le premier degré.

Nous restons vigilants sur des demandes essentielles qui à ce jour ne sont pas entendues : tensions dans les effectifs de plusieurs établissements malgré nos alertes préalables à l'Académie, ou bien classes trop chargées dans certains établissements du 12e dans lesquelles une attention particulière est nécessaire au regard des difficultés constatées. L'abandon de la révision de la carte scolaire pénalise en effet certains établissements du 12e qui auraient pu bénéficier de moyens renforcés compte tenu des difficultés sociales et scolaires des enfants qui y sont désormais accueillis.

Ainsi, n**ous maintenons notre demande d'une augmentation du nombre de postes d'enseignant.es dans l'Académie de Paris** qui permette de limiter les effectifs par classe (en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire où des poches de grande difficulté scolaire existent aussi – *a fortiori* compte tenu de l'absence de révision de la carte de l'éducation prioritaire devenue obsolète). L'augmentation du nombre de postes doit également permettre d'abonder les brigades de remplacement pour assurer la continuité des apprentissages et d'organiser efficacement la formation initiale et continue des enseignant.es.
En ce qui concerne les collèges, les effectifs de cette rentrée seront consolidés à l'automne dans le cadre de l'enquête académique.

Notre arrondissement est à un moment charnière. Avec 48,2 % des collégiens scolarisés dans le privé, le 12e illustre une tendance qui interroge l'avenir de notre école publique et de la **promesse républicaine d'égalité. C'est pourquoi nous voulons faire de la mixité sociale et** scolaire notre priorité. La ségrégation scolaire n'est pas une fatalité. Elle se combat, avec des moyens, de la volonté politique et de la méthode. Nous nous y emploierons avec tout un arsenal de mesure tout au long de ce mandat.

Inclusion à l'école : Une 3ème ULIS dans le 12e

Nous avons ouvert cette année une troisième classe ULIS à l'école 56 rue de Picpus pour renforcer l'offre d'apprentissage proposée à nos enfants. Cette Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) permet la scolarisation d'élèves atteints de troubles spécifiques du langage et des apprentissages.
Elle offre aux élèves des cours adaptés à leurs besoins, notamment dans le cadre de temps de regroupement. Les élèves en ULIS bénéficient aussi de temps partagés dans les classes ordinaires et participent à la vie collective de leur établissement.

Les classes ULIS constituent une richesse pour l'école publique. Leur présence au sein d'une école aide à forger un esprit de solidarité et le respect des différences, autant pour les autres élèves que pour les professionnels de l'éducation. Nous nous réjouissons de cette ouverture qui vient renforcer l'offre éducative du 12e tout en répondant aux besoins des familles.

- Périscolaire : la rentrée comme nouvelle étape de la refonte

Après les mesures prises depuis le début du mandat et les recommandations formulées par la Convention citoyenne, l'objectif est double : renforcer la protection des enfants et améliorer durablement la qualité de leur accueil au sein du périscolaire parisien, en agissant sur les contrôles, la formation et la stabilité des équipes, l'information des familles et les contenus périscolaires.

Protection des enfants : des procédures renforcées et des données rendues publiques

La Ville applique un principe de précaution strict en cas de signalement pour violences sexuelles : l'agent concerné est immédiatement suspendu, le signalement transmis au procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale et une enquête administrative engagée. Les familles sont informées rapidement et accompagnées tout au long de la procédure. Composée de professionnels formés au recueil de la parole et à la prise en charge des situations signalées, une cellule dédiée au signalement des violences dans le périscolaire (accessible au 06 17 52 66 21 ; signalement-violence-periscolaire@paris.fr).

Un quadruple contrôle est réalisé avant tout recrutement et ces contrôles sont renforcés avec, à la rentrée, un nouveau service de 15 agents, chargé notamment de contrôles inopinés dans les écoles.

10 millions d'euros sont également consacrés à la sécurisation des espaces sensibles : les travaux sont lancés, leur planification intégrale sera terminée d'ici fin 2026.

En cette rentrée, dans toutes les écoles, les équipes périscolaires ont présenté aux parents leur projet pédagogique et les activités qui seront proposées à leurs enfants tout au long de l'année.

- Des équipes plus stables et mieux formées

L'École du périscolaire, première de ce type en France, a ouvert ses portes ce mois de septembre pour renforcer la formation des professionnels. Elle prévoit notamment une formation initiale avec des mises en situation, une formation à la prévention des violences et un module sur l'inclusion.

Parce que la journée des enfants est un tout, les équipes périscolaires ont pris part à la journée de prérentrée des enseignants le 31 aout et ce pour la première fois. Une journée pédagogique de rentrée des équipes périscolaire a par ailleurs été organisée mercredi 2 septembre après-midi. Elle a permis aux encadrants de rappeler les règles et aux équipes de travailler le projet pédagogique de l'accueil périscolaire pour l'année 26/27.

La Ville engage parallèlement la contractualisation de 2 000 animateurs et animatrices sur trois ans. Dès cette année, 4 éducateurs et éducatrices de jeunes enfants renforceront les équipes de la CASPE 11/12, notamment en maternelle, tandis que le dispositif de remplacement des ATSEM sera renforcé.

La rentrée constitue une nouvelle étape de la refonte engagée après la Convention citoyenne. Le suivi des mesures se poursuivra tout au long de l'année scolaire, parallèlement à la concertation

sur les rythmes scolaires à l'automne annoncée par le Maire de Paris, avant une évolution des rythmes prévue à la rentrée 2027.

Sur le volet de la petite enfance, la Ville poursuit également son engagement pour renforcer et valoriser les métiers qui font vivre nos crèches. En cette rentrée 2026, la Ville accueille la deuxième promotion de la filière interne de formation et de recrutement des auxiliaires de puériculture, créée en 2025 avec l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture (IFAP) « CFA Paris Petite Enfance ». Former aujourd'hui pour recruter durablement demain : c'est tout le sens de ce dispositif. À l'issue de leur formation, les apprenties et apprentis qui le souhaitent pourront rejoindre les équipes municipales. Cette filière unique dans la région permet ainsi de créer un véritable parcours, de la formation à l'emploi, tout en apportant une réponse concrète et pérenne aux besoins de recrutement de nos crèches.
En investissant dans la formation, la Ville investit à la fois dans l'avenir des professionnels de l'animation et de la petite enfance et dans la qualité de l'accueil proposé aux enfants et aux familles à Paris.

- Adapter les crèches et les écoles aux besoins des enfants et aux défis climatiques

Les épisodes de fortes chaleurs que nous venons de subir ont une nouvelle fois démontré que l'adaptation de nos équipements publics au changement climatique est désormais une urgente nécessité.

Crèches et écoles sont concernées au même titre : les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables aux conséquences des vagues de chaleur extrêmes, et les professionnels qui les accompagnent doivent pouvoir continuer à exercer leurs missions dans des conditions acceptables. Face à cette réalité, la Ville entend accélérer la transformation de son patrimoine scolaire et de la petite enfance.

Des travaux ont été réalisés cet été en ce sens et de nouvelles opérations seront programmées dans les prochaines semaines et prochains mois pour amplifier notre action : installation de protections solaires, de dispositifs de ventilation et de rafraîchissement, isolation et création d'espaces ombragés extérieurs. Plusieurs établissements bénéficieront cette année de travaux d'équipement et d'adaptation, afin d'améliorer concrètement, pour l'été prochain, les conditions d'accueil des enfants et des équipes. L'objectif est que chaque école dispose d'espaces rafraîchis d'ici à l'été 2027, et que les crèches bénéficient des mêmes solutions durables pour garantir un environnement intérieur frais et sécurisé, quel que soit le niveau de température extérieure.

Ces travaux s'inscrivent également dans une démarche à plus long terme, avec la rénovation progressive de l'ensemble des établissements parisiens, afin de mieux protéger les enfants face aux fortes chaleurs et de rendre les bâtiments plus sobres en énergie.

Cette adaptation passe aussi par la transformation des espaces extérieurs. 3 nouvelles cours Oasis ont été aménagées cet été (dans les écoles élémentaires Gerty Archimède, Léonie Wanner, Robert-Jean Longuet), portant à 22 le nombre de cours transformées dans le 12e.

C'est aussi dans le 12e qu'a été réalisé un des 5 premiers aménagements Oasis dans une crèche municipale parisienne. Inaugurés en juillet dernier, les aménagements de la crèche Politzer seront prochainement suivis par ceux des crèches Édouard Robert et Montéra en 2027.

Végétalisées, ombragées et désimperméabilisées, elles créent des espaces plus frais et plus agréables pour les enfants, tout en offrant de nouveaux usages pédagogiques et de loisirs issus d'une démarche menée en concertation avec les équipes éducatives.
La transformation des espaces extérieurs va se poursuivre tout au long de cette mandature avec l'ambition de réaliser 100 % de Cours Oasis dans les écoles.

- **Travaux de l'été 2026 : plus de 5 millions d'euros pour transformer et rénover nos** crèches, écoles et collèges

« L'éducation n'est pas un coût, c'est un investissement » : tel est notre fil rouge à Paris. Chaque année, la Ville de Paris et la Mairie du 12e réaffirment leur priorité pour les établissements publics accueillant des enfants en fléchant des budgets importants pour la rénovation et l'innovation bâtimentaire afin d'améliorer le bien-être des jeunes Parisiens. Les travaux lourds entrepris chaque été, comme ceux réalisés pendant toutes les petites vacances scolaires, témoignent de cette exigence.

À l'été 2026, près de 5,2 millions d'euros de travaux ont été réalisés dans les établissements du 12e, de la crèche au collège.

Pour les crèches, ce sont 3 opérations de travaux dont notamment une opération de mise en accessibilité pour permettre au plus grand nombre de profiter de nos établissements de la petite enfance.

Pour les écoles, ce sont 20 opérations de travaux avec notamment : la modernisation des réfectoires du groupe scolaire Michel Bizot/Daumesnil, l'amélioration du confort thermique à l'école maternelle Carnot, ou encore la création d'un bureau pour la REV au sein de l'école maternelle Meuniers.
Dans les collèges, 4 opérations de travaux ont été conduites parmi lesquelles l'aménagement de la salle ULIS du collège Jean-François Oeben qui permet d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage de tous les élèves.

- Une rentrée qui soutient le quotidien des familles

Parce qu'être parent, c'est accompagner ses enfants dans un monde qui évolue rapidement, avec des questions et des défis qui appellent parfois des réponses nouvelles, notre rôle est d'être aux côtés des familles, en facilitant leur orientation vers les bons interlocuteurs, les professionnels compétents et les nombreuses associations qui font vivre notre territoire.

Soutenir les familles, c'est leur permettre de trouver les ressources dont elles ont besoin, de créer du lien afin qu'elles ne soient pas seules face aux questions du quotidien.

C'est dans cet esprit que la Mairie du 12e a instauré le « forum des parentalités » en 2023, une journée qui mêle ateliers, tables rondes, expositions et stands d'informations à destination des parents et des partenaires.

Forte du succès de ces trois premières éditions, la Mairie du 12e, appuyée par les services de la Ville, travaille déjà à l'organisation de la 4e édition du Forum de la parentalité qui se tiendra le mercredi 24 février 2027 et qui sera consacrée à la petite enfance. Cette nouvelle édition

permettra aux futurs parents et parents de jeunes enfants de venir rencontrer des professionnels de la petite enfance pour évoquer les différents enjeux relatifs aux 1000 premiers jours d'un enfant (nutrition, sommeil, santé, mode d'accueil, accompagnement social, offre d'éveil artistique et culturelle…).

Ce forum constitue un premier niveau d'accompagnement, ponctuel et thématique. Mais soutenir les familles, c'est aussi leur offrir un espace permanent, de proximité, où elles peuvent trouver des ressources à tout moment. C'est l'ambition que nous portons à travers le projet de création d'un lieu dédié à la parentalité dans l'arrondissement, avec notamment la perspective d'y développer un accueil et des ressources dédies aux 1 000 premiers de l'enfant.

Les Maisons des 1000 premiers jours incarnent une conviction simple : les premières années de vie d'un enfant sont déterminantes, et l'accompagnement des familles pendant cette période ne peut pas être réservé à ceux qui savent où chercher. Ces espaces gratuits, ouverts à tous offrent un accueil, des informations et des ateliers autour de la parentalité et de la petite enfance. Deux ont déjà ouvert à Paris, dans le 18e et le 20e arrondissements. Elles témoignent de la possibilité de créer, au cœur des quartiers, des lieux de rencontre et de ressources où chacun peut trouver des réponses et un soutien pour être accompagné.e dans les différentes étapes de la vie familiale, dès l'arrivée d'un enfant.

À l'échelle de notre arrondissement, nous souhaitons aller plus loin en réfléchissant à un lieu qui puisse répondre aux besoins des familles dans toute leur diversité et à différentes étapes de leur parcours. Un lieu dédié aux parentalités pourrait ainsi rassembler, en un même espace, information, orientation, prévention, ateliers et accompagnement, en s'appuyant sur les professionnels et les associations de notre territoire. Le soutien aux parents et aux enfants dès les premiers jours de la vie en constituerait un axe essentiel, qui pourrait être complété par une offre d'accompagnement plus large, adapté aux réalités des familles.

Cette volonté d'aller davantage à la rencontre des familles se traduit également par le soutien à l'organisation de la Matinée des collèges qui aura lieu le samedi le samedi 10 octobre 2026 à l'Espace Reuilly. Cet évènement annuel permet de créer un temps d'échange privilégié avec les parents et les jeunes autour de l'entrée au collège, de l'accompagnement à la scolarité et des ressources disponibles dans l'arrondissement.

De la même manière, le Forum Été annuel de la Mairie du 12e constitue un temps fort pour présenter aux familles les activités, les dispositifs et les solutions proposées pendant la période estivale, et leur permettre de préparer plus sereinement les vacances de leurs enfants.

À travers ces différents rendez-vous, notre objectif est de mieux informer, mieux orienter et surtout maintenir un lien de proximité avec les familles, en leur donnant des occasions régulières de rencontrer les professionnels, les associations et les services de la Ville qui peuvent les accompagner.

La Ville agit aussi pour faciliter le quotidien des familles et préserver leur pouvoir d'achat. Dès cette rentrée, plus de 17 000 enfants parisiens issus des familles les plus modestes vont ainsi bénéficier de la gratuité de la restauration scolaire, dans les écoles, les collèges et les jardins d'enfants pédagogiques. Cette nouvelle mesure bénéficiera à près de 670 familles dans le 12e. Au

total, la Ville prendra en charge près de 140 000 repas dans le 12e par an. Pour les autres familles, les tarifs resteront inchangés comme c'est le cas depuis maintenant dix ans.

Dans cette même logique, l'entrée à l'école élémentaire s'accompagne cette année encore d'un autre soutien pour les familles. Chaque élève de CP, soit près de 870 enfants, ont reçu gratuitement des fournitures scolaires : crayons, stylos, feutres, règle, ardoise, colle, gomme ou encore ciseaux leur seront remis au moment de la rentrée.

Cet accompagnement se poursuit également en matière de mobilité et de santé. Le pass Imagine R et l'abonnement Vélib' des jeunes Parisiens restent ainsi remboursés à 100 %. En outre, deux bilans de santé gratuits seront proposés à chaque enfant pendant sa scolarité en maternelle, afin de repérer précocement d'éventuelles difficultés de vue, d'audition, de langage ou de développement.

- Une alimentation toujours plus équilibrée et durable dans les cantines des écoles et des collèges du 12e

Garantir un repas de qualité à la cantine permet de lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation équilibrée et durable pour nos enfants. C'est pour cela que dans notre arrondissement, nous veillons à ce que la Caisse des écoles du 12e s'engage à toujours plus de qualité dans le repas de nos enfants.
Grâce aux 200 agents de la Caisse des écoles mobilisées chaque matin, nous préparons environ 9 000 repas par jour dans nos cuisines, destinés à 51 lieux de restauration. Les repas sont cuisinés dans les 13 cuisines de production que compte le 12e au sein de ses établissements scolaires, puis servis sur place ou acheminés vers les autres écoles et collèges à proximité, en « liaison chaude », pour être consommés dans les deux heures suivant leur préparation. Les menus sont élaborés par la diététicienne nutritionniste de la Caisse des Écoles en collaboration avec les chefs de cuisine.
Les repas servis respectent les principes d'équilibre alimentaire et favorisent les produits de saison, représentant plus de 80 % des ingrédients utilisés. Depuis mai 2022, deux menus végétariens sont proposés chaque semaine pour sensibiliser les enfants à leur alimentation, à la cause animale, et à l'impact de la consommation de viande sur la santé, le climat et la biodiversité. Depuis le printemps 2025, la Caisse des écoles du 12e déploie progressivement une alternative végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires. À la rentrée 2026, 80,8 % des dépenses alimentaires sont constituées de denrées issues de l'alimentation durable (Agriculture biologique, labels etc.).

- **L'École de la Forêt est lancée**

Investir massivement pour adapter notre Ville au réchauffement climatique et protéger les habitants les plus fragiles, en particulier nos enfants, c'est aussi repenser nos pratiques d'enseignement et nos espaces d'apprentissage.
Nous avons lancé « l'École de la forêt » : 5 000 m2 au cœur du bois de Vincennes, mis à disposition des élèves parisiens et de leurs enseignants pour faire classe en plein air. Une première à Paris. Sur place, la forêt devient un véritable terrain d'apprentissage : observer les arbres et les champignons, reconnaître les plantes sauvages, partir à la découverte de la faune, construire une cabane ou simplement s'installer dehors pour faire cours autrement. Les activités s'adaptent aux projets des classes et aux saisons. Un lieu qui permettra autant aux enseignants de donner des

leçons sous les arbres hors des murs d'une salle de classe, qu'aux enfants de découvrir la nature avec leurs animateurs.
Expérimenté depuis l'hiver dernier, le dispositif est désormais ouvert à l'ensemble des écoles. Les enseignants peuvent venir avec leur classe en autonomie ou réserver une animation autour de la nature, proposée par les équipes du bois de Vincennes.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n°122026-033 : **Désignation des représentants au sein d'un Conseil d'administration d'une école d'Art**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vous propose de passer au vote des délibérations. On commence par la délibération 122026-033 qui vise à désigner les représentants de notre assemblée au sein du Conseil d'administration de l'école Boulle. Sont proposés Monsieur Simon GUERAND comme titulaire et Monsieur Christophe TEISSEIRE comme suppléant. Madame ATLAN-TAPIERO, vous avez demandé à intervenir. Je donne la parole. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup. Nous avons découvert cette désignation. Nous sommes un peu embarrassés parce que notre groupe n'a obtenu aucune désignation dans des écoles ou des organismes culturels. Nous nous sommes demandé si vous pensiez qu'à droite, on n'était pas intéressés par la Culture. C'était juste une petite boutade en passant, mais c'est dit. Évidemment, nous voterons quand même cette désignation. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"J'imagine qu'à droite, vous êtes intéressés par la Culture. On a désigné effectivement des personnes qui représentaient l'exécutif. La prochaine fois, il faudra gagner les élections.
Je propose que l'on vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Merci. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs	
Pour : 33	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-141)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n°122026-032 : Inventaire des équipements de proximité du 12ème **arrondissement au titre de l'année 2027**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous continuons les débats sur un sujet assez classique dans nos conseils d'arrondissement en cette période de l'année : il s'agit de l'inventaire de la liste des équipements de proximité que notre conseil d'arrondissement gère, avec deux délibérations concomitantes, la première en propre et la délibération pour avis qui sera soumise au prochain Conseil de Paris.
Nous disons au revoir aux élèves de la classe UP2A, merci beaucoup d'être venus nous voir et à très bientôt.
Monsieur MIGUERES, nous vous écoutons pour le rapport sur ces deux délibérations. "

M. **Romain MIGUERES Conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci, Madame la Maire.
Mesdames, messieurs, chers collègues, depuis 2001, la municipalité s'est engagée dans un processus de décentralisation de compétences au profit des mairies d'arrondissement pour améliorer le service public municipal et le rapprocher des Parisiennes et des Parisiens. C'est le cas en particulier de la gestion des équipements de proximité.
Le Code général des collectivités territoriales dispose donc que dorénavant, l'inventaire des équipements de proximité de chaque arrondissement est fixé par délibération concordante à la fois du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement et le cas échéant, est modifié dans les mêmes formes.
Pour rappel, les équipements de proximité sont bien nos crèches, écoles maternelles, élémentaires, nos bibliothèques, les conservatoires, jardins d'enfants, les espaces verts et j'en passe.
L'inventaire des équipements de proximité du 12ème arrondissement doit donc être mis à jour comme chaque année et nous sommes appelés à voter cette délibération pour le fixer pour 2027, conformément à la délibération qui sera proposée au vote au prochain Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements de proximité de tous les arrondissements qui est présenté conjointement.
Je vous propose d'adopter cette liste. Certaines modifications marginales qui devaient être faites ont été effectuées.
Surtout, je voulais noter – et on peut s'en réjouir – les nouvelles jardinières du boulevard Carnot et de l'avenue de la Porte de Vincennes qui viennent embellir ce quartier, apporter un peu de nature.
Et puis surtout, la nouvelle salle des sports Suzane Liébrard ainsi que le mur extérieur d'escalade que nous avons eu l'honneur d'inaugurer aux côtés d'Emmanuel Grégoire samedi dernier. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Madame MONTANDON, vous avez demandé la parole. "

Mme Valérie MONTANDON, **Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire.

Pour cette délibération, je regrette que dans l'exposé des motifs, il n'y ait jamais la correspondance ou la comparaison d'une année à l'autre. Vous l'avez dit à l'oral succinctement, il est vrai que ce serait clair qu'il soit marqué par exemple qu'il y a 6 nouveaux équipements publics. Il y a un espace canin et j'attire votre attention sur le fait que l'on a déjà la remontée de riverains qui nous dit qu'il y a des problèmes. Ce n'est pas par rapport aux chiens ou par rapport à leurs maîtres, mais plus par rapport à une population, à des regroupements, des jets de détritus au sol. Il y a un sentiment d'insécurité sur ce lieu qui avait été détourné finalement de sa vocation, donc une petite alerte.
En effet, il y a 2 lignes de jardinière et heureusement, vous avez raison, le gymnase Suzanne Liébrard inauguré ce samedi dernier sauve un petit peu le bilan. Parce que quand on regarde d'une année à l'autre, il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'équipements publics créés. Vous allez me dire « Un gymnase, c'est bien. » Mais je voulais quand même vous rappeler que ce gymnase est promis depuis le GPRU de la Porte de Vincennes, GPRU lancé en 2002 avec un engagement fort de la mairie de Paris et de la mairie du 12ème arrondissement en 2012 pour la création d'un gymnase.
Aujourd'hui, on est en 2026. Même s'il y a eu des changements, le gymnase Pont est devenu un gymnase classique, il est très attendu des habitants dans le 12ème arrondissement et notamment la Porte de Vincennes. Il aura fallu plus de 13 ans pour concrétiser cette première promesse.
Quant aux espaces verts, j'attire quand même votre attention sur le qu'il y a 2/3 des lignes de l'inventaire qui sont des jardinières. D'ailleurs, cela m'intéresserait. Ces jardinières sont comptées au même titre que la création de vrais espaces verts. Je voulais savoir si sur ces dernières années, vous avez tout de même une séparation de la création de jardinières et la création de véritables espaces verts. Je trouve qu'en termes d'équipement, les traiter de la même façon, ce n'est pas la même chose, vous en conviendrez tous. Cela n'a pas le même effet, notamment sur le changement climatique. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Monsieur MIGUERES pour vous répondre. "

M. **Romain MIGUERES Conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Les autres modifications sont assez marginales. Ce sont des changements de noms, des adaptations techniques qui sont nécessaires. On pourra vous donner les détails si nécessaire.
Sur la question de l'espace canin, en réalité, c'est simplement que cela revient selon le CGCT aux arrondissements pour leur entretien.
Je note votre alerte sur la question des regroupements et de l'insécurité. Nous ferons attention, mais on ne peut que se réjouir de ce genre d'équipements qui sont nécessaires. Je rappelle qu'il y a tout de même un foyer parisien sur 10 qui détient un animal de compagnie. Je crois d'ailleurs me souvenir dans votre programme que vous étiez aussi pour le fait qu'il y en ait davantage.
Concernant la question des équipements de proximité, je suis un peu étonné d'entendre dire « Il n'y en a quasiment pas, il n'y en a pas de nouveaux. » Je constate tout de même une augmentation en continu du nombre d'équipement de proximité, dans un contexte budgétaire qui en plus, est de plus en plus contraint. Je vous renvoie quand même aux potions amères qu'au niveau national, vous pouvez défendre.
Je m'étonne un peu, mais pour vous rassurer, nous continuerons à investir dans ces équipements de proximité. Rien qu'à titre d'exemple, Roxane a parlé d'un certain nombre de choses sur la question de nos écoles, de nos maternelles, de nos crèches. On continuera là-dessus.

Sur la question des espaces verts, il me semble quand même que dans le tableau, il y a un peu un détail des différents espaces qui permettent d'identifier tout cela.
Voilà pour les quelques éléments que je pouvais vous donner. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vous propose que l'on passe au vote de ces deux délibérations, en commençant par la délibération en propre.
Qui vote pour ?

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-142)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DDCT 20260145 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

Et on passe à la délibération pour avis

"Je vous propose de procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-143 AVIS)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n°122026-034 : Règlement intérieur du Conseil du 12ème arrondissement de Paris

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je passe maintenant à la discussion sur l'adoption du nouveau règlement intérieur. C'est un point important de la vie de notre Conseil d'arrondissement. C'est un règlement qui régit le fonctionnement de notre assemblée, de son organisation, sa convocation, la transmission de l'ordre du jour en passant par le déroulement de nos débats. On va vous présenter ce qui a été retenu.
Je profite d'avoir la parole pour remercier ma première adjointe, Manon Havet, qui a suivi et organisé les discussions autour de la révision de ce règlement intérieur.
Quelques mots avant de procéder à la présentation par Madame Havet. On a organisé des discussions avec l'exécutif mais aussi avec l'opposition. On a fait notre maximum pour écouter chacun des groupes sur la base des propositions de modifications. Bien sûr, on n'a pas tout retenu, c'est normal. Mais en tout cas, merci d'avoir pris part de bonne foi à ces discussions. On a trouvé que l'échange était de qualité. L'un des objectifs de cette révision est donner un peu plus de poids aux moments les plus démocratiques et aux débats que l'on peut avoir au sein de cette assemblée. En tout cas, c'est ainsi que l'on a pensé cette révision, dont Manon Havet va vous présenter les contours maintenant. "

Madame Manon HAVET, Première adjointe à la Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci beaucoup, Madame la Maire.
Le règlement intérieur fournit le cadre de nos échanges et définit les modalités de la vie démocratique du Conseil d'arrondissement pour les 6 années à venir. Je suis donc ravie de vous dire quelques mots de ce nouveau règlement avant d'écouter les élus qui ont souhaité s'exprimer à ce sujet.
Tout d'abord, un point sur la méthode, Madame la Maire en a dit quelques mots. La révision de ce règlement intérieur a fait l'objet d'échanges entre les groupes de la majorité, de l'opposition et élu non inscrit qui composent cette assemblée.
Je voudrais commencer par vous remercier tous et toutes pour la qualité des échanges qui ont été de bonne tenue. Et si nous n'étions pas toujours d'accord, chaque groupe a choisi de participer de façon constructive à ces échanges et c'est déjà à saluer.
Nous avons eu des discussions à l'oral avec les groupes de l'opposition en juillet au sujet des nouvelles orientations que nous souhaitions donner à ce règlement intérieur. Puis à partir d'une première base écrite par nos soins, les groupes de l'opposition et les élus non-inscrits, vous nous avez fait parvenir des retours écrits et je trouve qu'ils étaient qualitatifs, malgré les délais qui étaient quand même un peu contraints puisque nous devions faire voter ce texte aujourd'hui, pour ce CA du 30 septembre. Nous avons tâché, dans la mesure du possible, d'entendre vos remarques, vos contraintes lorsque cela était possible et lorsque vos remarques n'allaient pas en contradiction avec certaines orientations que nous souhaitions prioritairement donner à ce règlement.
Sur ces orientations, je vais vous en dire quelques mots. Plusieurs principes guident ce nouveau règlement. Premièrement, nous avons souhaité conserver l'interactivité qui était un point fort de notre règlement intérieur déjà existant, point fort sur lequel nous n'avons aucunement souhaité revenir. En effet, après le temps de parole de l'exécutif sur une délibération, il y a un droit de

réponse de l'opposition : nous l'avons conservé. Puis il y a un droit de réponse de l'élu rapporteur, nous l'avons conservé également. Pourquoi ? Parce que c'est de nature à favoriser de réels échanges en conseil d'arrondissement. Chacun a aussi la possibilité de reprendre un point, de compléter, de revenir sur certains éléments, etc.

De même, après la réponse qui est faite par l'exécutif à une question orale, il y a un droit de réplique de l'opposition. Nous l'avons conservé, parce que ces dispositions permettent une interactivité. Nous avons aussi ajouté une nouvelle disposition permettant de favoriser le dialogue. Désormais, quand nous étudierons une délibération, nous commencerons par entendre l'élu qui s'est inscrit sur cette délibération, qui pourra faire part de ses remarques, de son avis, de ses questions avant d'entendre l'élu rapporteur de la libération pour l'exécutif.

Ainsi, la présentation de la délibération ne pourra plus être quelque part décorrélée des questions que le ou les élus de cette assemblée qui se sont inscrits se posent sur une délibération.

Un deuxième principe nous a guidés : celui de l'équilibre entre les prises de parole en séance entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition. Cet équilibre nous semble vraiment essentiel à un exercice démocratique. C'est pourquoi s'agissant du temps de parole dévolu aux élus sur les vœux par exemple, il y a une restriction de 5 à 4 minutes du temps de présentation d'un vœu, qui dans la grande majorité des cas vient de l'opposition. Mais cette restriction à 4 minutes s'est accompagnée en parallèle de la restriction également de 5 à 4 minutes du temps qui est accordé à la réponse de l'exécutif, par souci de parallélisme d'égalité dans les temps de prise de parole.

De même, s'agissant des temps de parole des élus non inscrits dans le cadre d'un débat organisé, il nous a semblé important d'ajouter une notion de seuil dans l'article concerné. Pourquoi ? Pour réduire le déséquilibre qu'il pouvait y avoir dans les temps de parole lorsque l'on ne prend en compte que le poids du groupe dans l'enceinte, comme c'était encore le cas sous le régime de l'ancien règlement. Tout le sens de cette modification sur les débats organisés permet d'avoir un vrai débat démocratique sur les sujets importants pour l'arrondissement.

Troisième point, troisième principe qui nous a guidés : celui de garantir la qualité de l'information et des échanges. Ce point s'incarne notamment via deux nouvelles mesures. La première, c'est que l'inscription sur les délibérations devra désormais avoir lieu un peu plus longtemps à l'avance. Jusqu'ici, une inscription sur une délibération pouvait nous être communiquée jusqu'à 17 heures le jour même du Conseil d'arrondissement. Désormais, cela devra être jusqu'à 10 heures avant le début du Conseil. L'objectif est de permettre aux élus, aux cabinets et aux services qui les accompagnent d'avoir le temps de préparer des éléments de réponse encore plus qualitatifs, encore plus précis, encore plus documentés, alors que les ordres du jour de nos conseils ont eu depuis plusieurs années tendance à s'allonger.

Sur ce point, je voudrais souligner que nous avons un peu évolué dans le cadre des discussions que nous avons eues ensemble, puisque dans un premier temps nous avions proposé une inscription 24 heures à l'avance et certains élus de l'opposition nous ont fait savoir les difficultés d'organisation que cela induisait pour eux et les contraintes qui étaient les leurs. Nous vous avons entendus. La limite de 10 heures en avance est donc le résultat d'un compromis.

Une seconde nouveauté vise à garantir aussi la qualité de l'information et des échanges. Il s'agit de l'introduction d'un quota de vœux maximum par élu. Il s'agit d'une fourchette très haute que nous avons voulu très peu restrictive pour ne pas contraindre la capacité d'initiative des élus à proposer des sujets à mettre à l'ordre du jour, à laquelle nous sommes très attachés. Depuis le début de cette mandature d'ailleurs, nous nous sommes toujours trouvés bien en deçà de cette limite de deux vœux par élu.

Ce qui nous a guidés, c'est la recherche d'un équilibre entre la qualité des éléments d'information à apporter et le respect du droit de l'opposition dans l'objectif général de faire vivre la démocratie.

Un quatrième point qui me tient tout particulièrement à cœur en tant qu'élue à la démocratie locale : nous avons, dans le cadre de ce règlement intérieur, renforcé la place qui est accordée à la démocratie participative, en cohérence avec la priorité accordée à la démocratie locale ou participative qui a été affirmée par Madame la Maire dès le Conseil d'arrondissement d'installation en avril. Nous avons souhaité renforce la place qui est faite aux instances de démocratie locale au sein du Conseil d'arrondissement. C'est un axe qui est prioritaire pour l'équipe municipale et c'est aussi un axe qui rassemble tous les groupes qui composent cette assemblée. En effet, vous nous l'avez fait savoir.

Ainsi, deux nouveautés concernent les instances de démocratie locale. Tout d'abord, vous introduisez la possibilité pour les instances de démocratie locale de déposer des propositions au Conseil d'arrondissement portant sur une problématique d'intérêt général. Cette possibilité est offerte bien évidemment aux conseils de quartier sur des sujets concernant leur quartier. Mais elle est aussi offerte aux autres instances de démocratie locale telles que le Conseil des seniors, le Conseil de santé qui ont été relancés très récemment par Évelyne RENAULT-TESSIER. On pense aussi à d'autres instances de démocratie locale que nous souhaitons créer, tel que notamment un Conseil du handicap à venir.

Pourquoi souhaitons-nous parler de propositions ? Parce que cela renvoie à un pouvoir d'initiative, de suggestions que nous souhaitons offrir aux citoyens impliqués dans ces instances et que nous ne souhaitons pas introduire quelque part de la confusion avec les vœux que portent les élus.

Il y a un deuxième type d'intervention que nous introduisons pour les instances de démocratie locale : il s'agit de la capacité à venir présenter leur bilan. Nous avons introduit cette possibilité pour qu'en amont des Conseils d'arrondissement, les conseils de quartier ou autres instances de démocratie locale puissent parler de leurs actions de l'année.

Je voudrais préciser aussi que pour la modification de cet article de notre règlement intérieur qui porte sur la démocratie locale et notamment sur les conseils de quartier, ces derniers ont été consultés lors d'une réunion d'échange à la Maison de la vie associative et citoyenne. Je souhaite les remercier très sincèrement pour leur participation active et très constructive à ce temps d'échange. Je vois certains conseillers et conseillères de quartier présents ici parmi le public et j'en profite pour les remercier.

Je précise également que l'article reste assez général, comme cela doit être le cas dans un règlement intérieur de conseil d'arrondissement, mais que nous aurons l'occasion lors de la révision de la Charte des conseils de quartier d'apporter des précisions au sujet de ces deux nouveaux types d'interventions.

Il y a d'autres points saillants dans ce nouveau règlement intérieur sur lesquels je ne m'attarderai pas.

Sur la police de l'assemblée, l'article a été étoffé pour être en miroir avec celui du nouveau règlement du Conseil de Paris, dans l'objectif de garantir un cadre que l'on veut serein pour nos échanges et respectueux des personnes.

Concernant les absences, le fait d'attendre un enfant est mieux pris en compte et offre des possibilités accrues pour un ou une élue de donner un pouvoir à un autre élu sur une longue période afin de faciliter la conciliation entre la vie d'élu et la vie parentale.

Pour finir, je précise que l'application de ce règlement n'aura lieu que lors du prochain Conseil d'arrondissement, bien sûr s'il est voté aujourd'hui, ce à quoi je vous invite. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Manon HAVET. Je donne la parole à Monsieur SADOUN. "

M. **Mohamed SADOUN Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Une intervention en deux points, en miroir à celle de Madame HAVET, d'abord sur la méthode puis sur le fond des modifications au règlement intérieur de notre arrondissement.
Sur la forme, une concertation a été menée et notre groupe vous remercie pour l'écoute. En effet, c'était un dialogue plutôt de qualité. Notre groupe a été écouté. Il n'a pas été entendu évidemment de manière complète, c'est quelque chose qui est normal. Nous comprenons qu'il y a une volonté de la majorité de modifier les différents RI en suivant à peu près une même logique. Mais disons que partant de là, on a acté la première mouture sans rentrer davantage dans les détails sur la seconde partie de la discussion.
Sur le fond, nous vous remercions : nous avons constaté que vous n'avez pas touché à l'interactivité et à la fluidité des débats, mais aussi à la démocratie participative. Pour nous, c'est un bon point. Nous avons tout de même deux principales oppositions, que nous avons déjà présentées à Madame Havet et au directeur de cabinet lorsqu'on les a vus.
La première porte sur les pouvoirs de sanction qui sont prévus à l'article 16. Notre groupe le trouve inutile, dès lors que la police de la séance appartient déjà à la Maire. C'est même assez dangereux, car les sanctions sont toujours plus ou moins destinées à l'opposition. Il sera difficile pour la Maire ou même pour le Maire de Paris de sanctionner sa propre majorité politique. Ceci est destiné à l'opposition, nous l'avons constaté.
Ce sont des sanctions qui sont destinées à l'opposition, principalement pour je cite « comportements discriminatoires portant atteinte à la dignité des personnes. » Il y a déjà la loi que l'on n'a pas forcément besoin de rajouter dans le règlement intérieur. J'ai regardé la jurisprudence administrative : elle admet les sanctions lorsque celles-ci résultent du comportement qui empêche la poursuite des débats, mais pas sur le fond. J'admets que parfois, des interventions qui viennent de l'autre côté de la salle peuvent nous choquer, voire même nous scandaliser, mais on préfère y répondre politiquement plutôt que les sanctionner par des pouvoirs de police à l'appréciation discrétionnaire. On trouve que le débat, c'est toujours mieux.
La seconde restriction vient du nombre de vœux présentés. Il y a des arrondissements qui sont allés beaucoup plus loin. Nous constatons avec satisfaction que le nombre de vœux a été limité par Conseil d'arrondissement et pas par groupe, respectant ainsi le caractère personnel du mandat. Cela nous convient. Toutefois, Madame la première Adjointe, vous avez dit que la jauge était large. On aurait pu aller jusqu'à ne pas mettre de jauge. On aurait été bien, on aurait continué comme maintenant.
En définitive, le règlement intérieur proposé est un peu plus restrictif sur ces deux points. Sans aller jusqu'à des acrobaties qui ont été constatées dans d'autres arrondissements, cela nous convient partiellement. Mais sur ces deux points qui sont pour nous rédhibitoires, on votera quand même contre. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur SADOUN, pour cette intervention très claire et merci pour vos remerciements sur la méthode, c'était très agréable. Je donne la parole à Madame ATLAN-TAPIERO. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire.
En préambule, je souhaite remercier Madame Havet et Monsieur LEGRAND pour les facilités qu'ils m'ont accordées durant une période difficile pour participer effectivement à ces travaux, pour la qualité d'échange et notamment à Monsieur LEGRAND pour les longs retours que nous avons eu à faire sur ce règlement intérieur.
Si nous partageons la nécessité de disposer de règle claire de fonctionnement, force est de constater que les articles qui ont été ajoutés ou remaniés ont malheureusement pour certains ajouté de la complexité et parfois même de la confusion.
Un règlement intérieur ne doit pas seulement organiser le fonctionnement de l'assemblée, il doit également garantir à chacun de ses membres les moyens d'exercer pleinement le mandat qui lui a été confié par les électeurs, même s'ils n'ont pas gagné les élections. C'est précisément ce point qui nous interrogé dans la version finale présentée aujourd'hui, puisque pour vous elle est finale, il n'y avait pas de modalités d'amendement.
Nous constatons effectivement une accumulation de contraintes qui pèsent directement sur l'exercice du mandat des élus et plus particulièrement sur celui des élus d'opposition qui ne disposent finalement d'aucun moyen de secrétariat ni de collaborateurs et sont en tout cas autour de cette table pour 6 d'entre eux des élus bénévoles.
En parallèle, l'exécutif, hélas ne s'impose aucune contrainte ou engagement. Plusieurs articles nous imposent les délais de dépôt de vœux avant même que nous ayons l'ordre du jour, les projets de délibération ou seulement quelques heures avant. Ainsi, l'article 24 sur lequel nous nous sommes beaucoup opposés est particulièrement de révélateur.
Je vais vous faire un petit peu d'histoire. En 2001, lorsque je siégeais au Conseil d'arrondissement, chaque élu en charge d'une délibération la présentait succinctement et nous avions la latitude de poser des questions ou de ne pas en poser. Puis la mandature précédente, au bout de quelques mois, a refait un règlement intérieur et on nous a imposé ces inscriptions 2 heures avant. Vous vouliez désormais 24 heures, vous êtes très heureux de nous annoncer un compromis de 10 heures. Nous vous le redisons : c'est inacceptable. Nous ne voulons pas accepter cette contrainte supplémentaire parce que pour les élus bénévoles que nous sommes, pour la majorité d'entre nous, nous avons des activités professionnelles par ailleurs, nous devons jongler avec les délais de réception des informations et c'est pour nous une contrainte exorbitante et inacceptable. Il nous semble que si des adjoints sont en charge d'une délégation, c'est qu'ils ont connaissance du domaine et qu'ils ont toute latitude, en revanche, d'étudier cette délibération et de pouvoir répondre aux questions qui pourraient se poser.
Enfin, je rejoins notre collègue de l'autre côté de la table concernant l'article 16 qui nous pose énormément de problème car l'exercice du pouvoir de police de l'assemblée ne saurait être un moyen en aucun cas de restreindre l'expression politique. Nous sommes dubitatifs sur les vœux dits d'actualité, car s'ils sont possibles, on ne sait pas dans ce règlement intérieur qui apprécie leur opportunité, selon quels critères, quelles sont les modalités de leur inscription et quelles voies de recours existent en cas de refus, contraintes précises mais garanties, beaucoup moins.

Nous relevons la même difficulté concernant les questions orales et la limitation du temps global consacré à ces questions. Le rôle d'une opposition est aussi de pouvoir se saisir de tous les sujets et qu'ils soient examinés en séance et non pas aux calendes grecques.
Concernant les votes dissociés sur certaines délibérations, nous avions attiré votre attention depuis un certain temps, notamment pour les associations qui recouvrent tout Paris. Nous n'avons toujours aucune avancée. Pour nous, il est extrêmement difficile de voter un paquet de subventions dont certaines concernent des associations que l'on ne connaît absolument pas à l'autre bout de Paris.
Concernant enfin les conseils de quartier, nous avons reçu cet article après l'envoi de nos remarques sur l'ensemble du texte nous signifiant d'une certaine manière par la méthode que cela ne devait pas nous concerner puisque vous ne l'avez soumis qu'aux conseils de quartier, nous n'avons pas pu l'amender.
Globalement, ce règlement intérieur – et je l'ai déjà dit à Monsieur LEGRAND et à Madame HAVET – minimise et encadre l'opposition sans contrepartie de l'exécutif.
Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame ATLAN-TAPIERO. Je donne la parole à Madame MONTANDON. "

Mme Valérie MONTANDON, **Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire.
Bien sûr, je m'inscris totalement dans les propos de ma collègue Madame ATLAN-TAPIERO.

Je voulais juste insister sur trois points. Le premier concerne en effet l'inscription 10 heures avant. Il faut comprendre que les élus d'opposition reçoivent le mercredi 23 au soir les délibérations pour un conseil le mardi 29, cela fait 4 jours ouvrables. En nous demandant 10 heures avant, en supprimant le mardi, c'est 1/4 du temps alloué à l'étude des dossiers qui est retiré, ce qui est conséquent.
Il y a 50 délibérations pour ce Conseil d'arrondissement très dense avec des annexes, des fiches, comme on a pu le voir tout à l'heure dans les premiers débats. 50 délibérations, une communication et ensuite tous les vœux et les questions orales auxquelles il faut aussi préparer les réponses pour celles des autres groupes. Cela fait beaucoup et il est très difficile de le faire en à peine trois jours ouvrables, plus le weekend. Cette journée est essentielle et Madame ATLAN-TAPIERO a rappelé en effet comment cela se passait avant, c'est-à-dire un Adjoint qui donnait son rapport et spontanément les élus, soit parce qu'ils avaient préparé, soit parce que spontanément dans la présentation, il y avait quelque chose qui les intéressait, ils levaient la main et les conseils ne duraient pas plus longtemps.
Je crois que si vous essayez de gagner du temps en faisant cela, il y a d'autres matières.
Je vais vous dire ce que je pense vraiment. Sachez qu'en 2014, quand il nous a été imposé de nous inscrire avant, il n'y avait que 2 arrondissements, le 12 et le 14, qui avaient cette démarche. Tous les autres, de droite ou de gauche, c'était toujours spontané et pour la plupart, c'est encore le cas. J'ai vu que le 19ème était passé au même système, mais c'est juste une à deux heures avant. 10 heures, c'est trop.
Comment est-ce que je l'interprète ? Vous réduisez notre temps de travail et d'étude des dossiers tout simplement pour donner plus de temps aux élus de la majorité, aux adjoints de préparer leur dossier. S'il n'y a pas d'inscription, ils peuvent partir à la piscine et s'il y a une inscription, ils vont la

travailler parce que l'opposition va nous poser des questions. Je suis désolé, chaque adjoint doit maîtriser ses dossiers. Ils n'ont pas à savoir si l'opposition ou pas va s'inscrire 10 heures avant pour se mettre à travailler. Je suis désolée, c'est ainsi que je l'interprète. Je vous le dis honnêtement : je vous conseille, je vous demande oralement cet amendement tout simplement parce que si vous continuez les 10 heures, on va s'inscrire de partout et vous n'aurez aucune visibilité. On a toujours joué le jeu de s'inscrire avec des tableaux en plus que l'on fait nous-mêmes, on s'inscrit, on vous envoie le tableau, tout est bien fait, comme au Conseil de Paris alors que comme le disait ma collègue, on n'a pas de moyens, on le fait nous-mêmes. On fait des tableaux Excel, on vous met la colonne, on vous l'envoie dans les temps. Quand on l'a préparé avant, on vous l'envoie avant, on a toujours joué le jeu. Mais 10 heures avant, vous allez finir par avoir une inscription à chaque délibération. Je vous préviens : ce sera normal et ce sera mérité.
Pour les questions orales, je voulais aussi attirer votre attention : vous proposez simplement un débat d'une heure. Je vous propose que l'on minute tout à l'heure, quand on arrivera aux questions orales. Vous allez voir qu'une fois que la question orale est posée, une fois qu'en plus vous donnez la possibilité aux autres groupes d'intervenir, ce qui est très bien démocratiquement mais ce qui rajoute encore un temps de parole, je suis persuadée qu'en une heure, on passe une à deux questions orales. On fera le test tout à l'heure. Ce qui fait que si les questions orales sont limitées à une heure, nous n'arriverons pas à les débattre ou alors, ce sera en accéléré. On pourra en juger à la fin de ce conseil.
Un dernier point de vigilance que j'attire par expérience : pour les conseils de quartier, vous avez changé le nom de proposition à vœu. Il n'y a pas de sujet sur la sémantique. Surtout qu'en effet, souvent les conseillers de quartier essayaient de faire des considérants, c'était compliqué pour eux. Si cela se fait sous forme on va dire plus fluide et de propositions, pourquoi pas. Mais j'attire votre attention sur le fait qu'à la mandature précédente, chaque fois qu'un vœu était voté en instance de conseil de quartier, il n'était pas déposé au Conseil d'arrondissement. Il y avait un blocage parce que souvent, c'était des vœux qui n'allaient pas forcément dans le sens de la majorité. Ils vous interpellaient sur des choses un peu fâcheuses, pour vous.
Madame HAVET, vous faisiez partie de cette majorité. Vous avez fait comme EMMANUELLE PIERRE-MARIE : blocage. Si bien que les vœux n'étaient pas débattus et déposés en Conseil d'arrondissement. Par contre, je les portais en Conseil de Paris. En termes de visibilité, c'était donc beaucoup plus gênant pour vous.
En effet, ce que j'espère dans cette mandature, c'est qu'il y ait un rétablissement de la démocratie locale et notamment de la considération du travail des conseillers de quartier. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame MONTANDON. Nous allons bien entendu répondre à tout cela. Monsieur TAPHOUREAU, vous avez la parole. "

M. Jean-Marie TAPHOUREAU, **Conseiller d'arrondissement** :

"Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais juste préciser une chose : je suis dans un groupe qui s'appelle La droite et le centre. Il s'avère que je suis le représentant centriste du groupe de la droite. Il faudrait qu'on le rappelle de temps en temps.
Madame la Maire, sur le règlement intérieur, je soutiens absolument mon groupe de la droite et du centre, mais je voudrais apporter un sujet qui est plus un sujet de forme.

Ce que je vais vous dire ce soir n'est pas facile pour moi à dire publiquement. Il n'est jamais simple de parler de ce qui constitue depuis l'enfance une difficulté profondément personnelle. Ce soir, je vous demande simplement de l'entendre.
Voici mes résultats des tests qui évaluent ma dyslexie. Je sais que cela va vous paraître étrange. Lorsque je m'exprime devant vous, je ne sais pas lire convenablement. Quant à écrire, j'ai besoin d'assistance.
À 64 ans, vous n'imaginez pas, vous imaginez difficilement les efforts que cela m'a demandé depuis mon enfance, à l'école, dans ma vie professionnelle et aujourd'hui encore dans l'exercice de mon mandat d'élu. Je vais vous parler très simplement du point médian et de certaines formes d'écriture inclusive. Pour beaucoup, ce n'est peut-être qu'une manière d'écrire. Pour moi, c'est un obstacle supplémentaire à la lecture. Chaque délibération, chaque document qui multiplie ces signes me demande un effort considérable et je pèse mes mots. Cela peut devenir une véritable souffrance de lecture.
Je ne suis évidemment pas le seul : des millions de Français vivent avec des troubles dys. Je ne vous demande ni faveur ni compassion. Je vous demande simplement de prendre en compte notre accessibilité à nous aussi.
L'inclusion ne peut pas consister à rendre un texte inclusif pour certains, tout en le rendant plus difficile d'accessibilité aux autres. Ce n'est pas pour moi un débat idéologique, c'est une question d'accessibilité.
Je suis désolé, il faut savoir que parler de soi quand on a 64 ans et que mes résultats sont catastrophiques, ce n'est pas simple. Toutes mes interventions seront toujours très courtes. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur TAPHOUREAU. Je donne la parole à Madame CHASSANIOL. "

Mme Clara CHASSANIOL, Conseillère **d'arrondissement** et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire.
Il est difficile évidemment de passer après le témoignage de notre collègue.
Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, que je partage. Simplement, avant d'exprimer mon point puisque je suis la seule concernée pour sur cet article-là, l'article 37 du projet que vous nous avez présenté, sur le sujet qui a été évoqué de l'inscription sur les délibérations, sans redire ce qui a été dit, je crois même que ceci rallonge notre temps d'intervention. Puisqu'en préparant nos interventions, on dit toujours trop de choses, on le sait. Quand on écrit, quand on rédige, on prépare et on va nécessairement rallonger. En revanche, si on est plus spontané, si on peut réagir davantage, on va souvent finalement en 30 secondes, une minute, aller à l'essentiel de ce que l'on souhaite dire. Et c'est peut-être d'ailleurs plus intéressant, même pour ceux qui sont présents, quand on a moins ce temps de préparation et ce temps de parole ensuite qui peut être très long à la lecture. Je souscris en tout cas à ce qui a été dit par mes collègues précédemment.
Concernant cet article 37, on en a parlé, je vous remercie en tout cas sur la méthode effectivement, vous l'avez rappelé en plus, je n'étais pas forcément disponible pendant l'été, mais il y a vraiment un effort qui a été fait pour pouvoir échanger et recevoir nos contraintes. En revanche effectivement, vous les avez entendues, mais cela n'a pas eu de résultats. Je trouve assez contradictoire en réalité cette méthode très inclusive, très axée sur la démocratie locale et un résultat qui fait qu'en tant qu'élue sans groupe partisan, je ne dis pas qu'il faut revenir sur les deux personnes pour appartenir à un groupe, pourquoi pas si vous voulez. En revanche, j'ai été

élue sur une liste qui est arrivée au second tour et les personnes qui avaient le choix à ce moment-là dans cette quadrangulaire en mars dernier ont choisi de porter leur voix sur ma liste. Je siège aujourd'hui dans ce Conseil d'arrondissement, je m'exprime dans ce Conseil d'arrondissement qui n'est pas retransmis, je le rappelle. Ce qui permettrait quand même de favoriser la démocratie locale. Assez peu de personnes peuvent venir un soir écouter nos débats jusqu'à très tard dans la nuit.
Je ne peux pas m'exprimer dans le bulletin municipal qui pour le coup, est reçu par l'ensemble des habitants, qu'ils regardent, qui permet de témoigner, de parler d'un sujet. Sachant que mes collègues dans d'autres arrondissements, de droite dans le 17ème arrondissement par exemple ou de gauche dans le 11ème arrondissement, qui n'appartiennent pas à des groupes aussi au sein du Conseil, ont tout de même la possibilité de s'exprimer dans ce bulletin municipal qui fait qu'il n'y a pas ce phénomène d'invisibilisation quelque part d'une liste qui a porté une élue au Conseil d'arrondissement, qui fait le travail comme elle le peut justement avec les moyens dont elle dispose. Et quand on est seul, il n'est pas forcément évident de déposer des vœux, de s'exprimer sur les délibérations. Et finalement, je ne peux pas m'exprimer auprès de la population. Sachant que je vous ai quand même rappelé que dans le CGCT, sur lequel vous vous êtes appuyée, le Code général des collectivités territoriales, il y avait un article L.2121-27-1 qui prévoyait précisément qu'un espace d'expression était réservé aux conseillers élus d'une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. On parle bien de conseillers élus et pas de conseillers appartenant à un groupe. Donc je ne comprends pas l'obstination à refuser que je puisse m'exprimer dans ce bulletin municipal. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame CHASSANIOL. Je donne la parole à Guy TABACCHI. "

M. Guy TABACCHI**, conseiller d'arrondissement** :

"Je prends la parole ce soir au nom du groupe Ecologiste et social du 12ème arrondissement. Je voudrais rejoindre l'enthousiasme de ma collègue et première adjointe Madame HAVET concernant l'établissement de cette nouvelle version du règlement intérieur de notre assemblée du 12ème arrondissement.
Nous saluons l'esprit positif qui a animé les débats préparatifs à cette nouvelle version du règlement intérieur.
Pour nous, un bon texte est un texte qui permet le débat entre des personnes qui n'ont pas toutes les mêmes orientations politiques et qui permet d'avoir une vision pour aboutir à un document qui permet dans les meilleurs délais des débats plus équilibrés, plus réactifs, plus inter-réactifs et avec des éléments de qualité, des documents qui sont disponibles à tout à chacun dans le débat.
Nous pensons que le texte tel qu'il est proposé aujourd'hui, ce soir au scrutin, est le bon texte pour aboutir à une amélioration de la démocratie locale. C'est pour cela que nous sommes pour ce texte. Nous allons voter favorablement. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je donne la parole à Mathieu DELMESTRE. "

M. Mathieu DELMESTRE, adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement**, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire.
Je voudrais revenir sur ce que disait Madame HAVET concernant les échanges que nous avons pu avoir et sur où vous souhaitez aller.
Le débat, on peut dire que cela permet de donner plein de temps à tout le monde, à plein de moments différents. Il s'agit de pouvoir le cadrer pour pouvoir tous parler et tous échanger, dans des conditions qui soient évidemment correctes et dans un temps limité.
L'objectif n'est pas de limiter l'opposition. Ce soir, parce que beaucoup d'interventions, parce que des délibérations présentées, parce que des interventions trop longues alors que l'on rajuste le temps de parole et d'ailleurs, l'opposition n'y perd pas notamment sur les délibérations. On pouvait aller là-dessus, on ne l'a pas fait et heureusement, d'ailleurs.
Mais ce que je veux dire par là, c'est que l'on va aujourd'hui débattre jusqu'à des heures tardives. Les autres conseils d'arrondissements l'ont fait. Est-ce que c'est vers ce débat-là que l'on voulait aller ?
Le règlement intérieur permet de pouvoir le cadrer et de pouvoir rester dans un temps quand même qui est donné, qui soit quand même un petit peu acceptable et justement où les gens puissent aussi être avec nous pour pouvoir y assister sans partir avant la fin. C'était un peu la Genèse et l'idée des échanges sur règlement intérieur.
Concernant les 10 heures en avance, nous avions même proposé 24 heures, on a compris qu'il y avait aussi des besoins notamment de se retrouver et de pouvoir échanger au sein des groupes, notamment la veille. On l'a compris aussi et c'est pour cela qu'on a voulu en tenir compte. On comprend que ce ne soit pas parfait, mais il est quand même dommage que l'on arrive tout de suite à se dire que si on ne revient pas dessus, on s'inscrira sur tout. Inscrivez-vous sur tout et vous poserez sur tout. Mais Madame MONTANDON, je trouve que ce n'est pas à la hauteur de ce que nous avons eu comme échanges tous ensemble. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je donne la parole à Manon HAVET pour répondre à tout le monde. "

Madame Manon HAVET, Première adjointe à la Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Merci à tous et toutes pour vos interventions. Merci d'avoir salué la méthode que nous avions fait le choix d'adopter ainsi que la qualité de nos échanges.
Concernant les pouvoirs de sanction, la police de l'assemblée, l'article 16 qui intéresse plusieurs des élus de cette assemblée, il est vrai qu'on a fait le choix de l'étoffer un peu parce qu'il nous semblait vraiment indispensable de pouvoir garantir que le cadre de nos échanges soit serein, respectueux et vraiment propice à l'examen constructif des délibérations et des vœux, qu'il permette d'avoir des échanges de qualité entre nous. Il en va aussi de l'image qu'en tant qu'élu, nous renvoyons aux concitoyens qui peuvent être présents parmi le public de cette assemblée.
C'est vraiment l'esprit de cet article : pour garantir ce cadre, il nous est apparu important de nommer clairement les limites au-delà desquelles certains comportements, certains propos ne doivent absolument pas être tolérés dans cette enceinte.
On ne fait que rappeler la loi. D'ailleurs c'est ce que vous vous dites, Monsieur SADOUN. Au fond, on ne peut pas nous reprocher de préciser quelque chose qui relève de la loi. Les propos et les

comportements discriminatoires notamment n'ont aucune place dans cette enceinte. Il nous semble important de le rappeler. Nous souhaitions faire ce rappel.
Cet article s'inscrit vraiment en miroir avec ce qui a été fait dans le nouveau règlement du Conseil de Paris. Je pense que l'on est tous et toutes d'accord pour penser que l'on souhaite que toutes les sanctions n'auront jamais à être prononcées dans cette enceinte. Permettez-moi de l'espérer.
La restriction des vœux par élu est très légère, avec tout de même deux vœux par élu. Si on fait un petit calcul, si on ne prend en compte que les membres de l'opposition, si vous déposez deux vœux par personne, cela nous fait 16 vœux. Si on prend en compte les 4 minutes de présentation et les 4 minutes de réponse, on est je pense à 128 minutes, soit environ 2 heures d'étude des vœux de l'opposition. Finalement, un calcul très rapide vous montre que cela représente déjà un temps important de notre conseil. Et finalement, l'étude des délibérations prend environ 2 heures, également. Cela vous laisse donc un temps très important dévolu à l'étude des vœux, des sujets que vous souhaitez ajouter à notre ordre du jour.
S'agissant des vœux d'actualité que l'on appelle vœux d'urgence, ils doivent porter sur un fait nouveau qui est survenu entre la date limite de dépôt de vœux et notre conseil d'arrondissement. La décision d'étudier en CA un vœu d'urgence devra faire l'objet d'un premier vote de cette assemblée. Il n'est pas prévu de voie pour contester un refus de l'inscription, mais une prise de parole pourra être accordée. En tout cas, c'est quelque chose qui pourra être discuté.
Je vous précise que c'était une disposition qui existait déjà dans le cadre du précédent règlement intérieur sous la dénomination de vœu d'actualité. Cependant, la dénomination ne nous semblait finalement pas assez précise. On l'a donc renommé et on l'a expliqué un peu ce en quoi cela consistait.
Madame ATLAN-TAPIERO, je ne peux pas vous laisser dire que nous avons encadré l'opposition sans contrepartie de l'exécutif. Je pense que cela ne correspond pas à la réalité du travail qui a été mené. Un équilibre a toujours été recherché pour garantir l'exercice des droits de l'opposition. J'en ai donné quelques exemples dans la présentation, mais par exemple quand on limite le nombre de vœux par élu, cela touche tous les élus qui sont membres de cette assemblée. Ou alors encore l'exemple de la présentation du vœu et de réponse au vœu : le temps de parole a été limité de façon parallèle en passant de 5 à 4 minutes pour l'élu rapporteur et pour l'élu qui porte son vœu. On a toujours eu à cœur de rechercher cet équilibre.
Sur les débats organisés, on ajoute aussi un seuil pour que les groupes de l'opposition aient davantage de temps de parole.
Pour finir, un autre exemple, mais je ne vais pas trop m'attarder : s'agissant de l'inscription en avance sur les délibérations, finalement nous vous avons entendus sur vos contraintes qui étaient que vous souhaitiez aussi avoir du temps pour vous réunir encore sur la journée du lundi, etc. On vous a entendus et finalement, on vous demande une inscription 10 heures à l'avance, ce qui me semble être un bon compromis. Merci de nous faire un cours d'histoire sur comment se déroulaient les conseils d'arrondissement en 2001, mais je n'étais pas dans cette assemblée. Par contre, je sais que les ordres du jour étaient beaucoup plus restreints, donc ce n'est pas comparable. C'est un fait : il y avait moins de délibérations à l'ordre du jour. À partir du moment où l'on a énormément de délibérations mises à l'ordre du jour, cela demande une préparation bien plus conséquente.
S'agissant des questions orales, il y a eu plusieurs remarques également. La limitation à 1 heure de l'examen des questions orales figurait déjà dans le précédent règlement intérieur. Ce n'est pas du tout une nouveauté, c'est un article auquel on n'a pas touché. Il est vrai que c'est une limite qui, sauf erreur de ma part, n'a jamais été rappelée dans le mandat précédent parce qu'il n'y a pas eu de moment où le temps dévolu aux questions orales a été excessivement long. On a juste laissé l'article tel quel. Il est vrai qu'il est formulé de façon assez vague, mais je pense que c'est

juste pour inciter aussi à l'auto-régulation pour que l'on ne finisse pas nos Conseils d'arrondissement après minuit ou à des horaires qui ne permettent pas un examen serein.
Il y avait également un point sur les conseils de quartier. Madame MONTANDON, vous disiez que systématiquement, les vœux avaient été bloqués pendant le précédent mandat quand ils venaient des conseils de quartier, bloqués avant leur arrivée en CA. Je me dois de rétablir là encore la vérité : ce n'est pas le cas. Je me souviens que nous avions étudié dans cette enceinte un vœu du Conseil de quartier Nation-Picpus qui portait sur le projet urbain du 42 Picpus, qui avait été discuté en cette enceinte.
Toutefois, là où je vous rejoins, c'est qu'il y a une méthode qu'il faut caler, qu'il faut expliciter. Il est vrai que c'était le processus pour écrire un vœu ou une proposition. On dira maintenant qu'ils n'étaient pas suffisamment clairs. C'est vraiment un point sur lequel on souhaite travailler et on le fera dans le cadre des ateliers de réécriture de la charte des conseils de quartier pour discuter ensemble de ces nouvelles modalités, avec les premiers concernés.
En ce qui concerne la lisibilité du règlement, Monsieur TAPHOUREAU, on entend les difficultés dont vous nous avez fait part et on vous remercie de les avoir exprimées avec autant de sincérité. On souhaiterait proposer une version alternative, une version qui soit plus lisible. Nous pourrions échanger ensemble sur vos besoins en termes de lecture pour que nous puissions avoir une version qui vous convienne davantage, avec une écriture différente. Mais reparlons-en ensemble.
Pour finir, sur le souhait d'avoir une tribune pour les élus non inscrits, on entend et on prend bonne note de votre souhait. Il est vrai que l'on a souhaité favoriser l'expression des groupes qui représentent des collectifs, qui ont une unité parce que leurs membres partagent des priorités et des valeurs, des sensibilités communes. Il nous semble important d'avoir, davantage que l'expression des individualités, des expressions de collectifs. Cela nous semble essentiel à la démocratie, même si on comprend la demande qui est la vôtre.
Je vous remercie pour votre participation à ces échanges, à différents moments du processus de ce nouveau règlement et je vous invite à le voter. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Je me permets un petit complément, Madame MONTANDON, sur la question des propositions que l'on invite les conseils de quartier à faire. Je n'étais pas là dans la précédente mandature, mais de ce que j'ai compris, c'est qu'effectivement parfois, les questions pouvaient se présenter de manière un peu brutale et rapidement et qu'il pouvait y avoir des expressions politiques qui venaient être exprimées en Conseil d'arrondissement, mais des questions de politique pas au sens noble, mais plutôt au sens d'opposition frontale, ce qui peut complètement exister dans un arrondissement. Il n'est pas compliqué d'imaginer cela. J'essaye d'être fidèle à ce qui m'a été dit concernant le premier mandat. Cela pouvait conduire à ne pas inscrire ces questions.
Il me semblerait intéressant de travailler avec les conseils de quartier l'idée de démocratie continue, de construire des propositions ensemble sur des choses qui peuvent intéresser l'intérêt général très localisé, voire des choses qui peuvent intéresser l'intérêt général de plusieurs conseils de quartiers différents. L'idée serait de construire avec eux une proposition dont l'origine émanerait du Conseil de quartier et d'avoir quelque chose d'un peu plus intéressant et consistant, un peu plus construit qu'une simple question qui serait destinée soit à soutenir de manière béate l'exécutif en place, soit à s'y opposer tout aussi frontalement.
Je dis les choses de la manière la plus transparente possible. J'espère qu'en tout cas, vous le reconnaîtrez. L'idée était d'éviter un écueil comme l'autre et de pas avoir quelque chose d'extrêmement pauvre sur le plan intellectuel et sur le plan de la conclusion intellectuelle. On imagine construire des propositions, en tout cas accompagner avec des moyens de la mairie

d'Arrondissement des propositions qui ne seraient pas forcément des choses auxquelles on aurait pensé. J'y suis tout à fait ouverte. Évidemment, on ne votera pas des choses qui seraient complètement en contradiction avec ce que l'on porte et ce pour quoi on a été élus. Mais l'idée est d'avoir quelque chose d'un peu plus élaboré qu'une simple question qui n'aurait pas conduit à du travail préalable. Je vous en prie. "

Mme Valérie MONTANDON, **Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Je vous enverrai les deux derniers vœux auxquels je pense, qui n'ont pas été déposés au Conseil d'arrondissement alors que les procédures avaient été respectées. Ce n'était pas du tout des vœux politiques, c'était notamment des vœux sur la circulation. Dans la mandature précédente, il y a eu beaucoup de tensions sur la population. Je pense à la place Daumesnil, mais aussi à tout l'aménagement de Michel Bizot. Ces questions de conseils de quartier ne sont vraiment pas politisés. C'était plutôt d'ailleurs de votre bord politique.
C'était de la circulation, des gens qui n'étaient pas d'accord avec les travaux et les projets de la municipalité, mais ce n'était pas politique. C'était très basique : telle rue était bouchée, etc. Je vous les enverrai, Madame la Maire. Vous pourrez ainsi juger. Puisque de toute façon, je les ai portés en Conseil de Paris sans étiquette politique justement pour me faire le relais des conseils de quartier. Je les ai même déposés en écriture inclusive, ce qui m'a fait vraiment mal parce que je n'ai pas voulu changer un iota de ce qu'ils avaient écrit, de mémoire. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je suis désolée pour la douleur que l'écriture inclusive vous a imposé, Madame MONTANDON. Je vous remercie pour l'intervention que vous avez faite, Monsieur TAPHOUREAU, et de la confiance que vous nous avez accordée.
Madame MONTANDON, je n'étais pas là donc je ne réponds pas de cela, mais j'explique la philosophie dans laquelle on a conçu cette proposition avec l'idée qu'il n'y aura pas que des propositions qui colleraient 100 % à notre programme, sinon cela n'a pas d'intérêt. J'espère vous convaincre de ma bonne foi, et cela s'adresse à toutes les oppositions de cette assemblée.

Je vous propose de procéder au vote concernant ce règlement intérieur. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers pouvant voter : 31	
Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 08
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-144)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DAC 20260447 : Subvention de fonctionnement (25 000 euros) et convention **financière avec l'association "Cirque Ici"**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons aux délibérations pour avis. Nous passons à la DAC 447 au sujet d'une subvention à l'associaton Cirque Ici. Je donne la parole à Madame HAVET. "

Madame Manon HAVET, Première adjointe à la Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire.
Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des arts du cirque et de la création contemporaine.
Il s'agit d'apporter notre soutien à l'association Cirque Ici, qui est accueillie en résidence de recherche artistique au sein du Jardin d'agronomie tropicale depuis 2011. Cirque Ici développe depuis plus de 20 ans un projet artistique sous la direction de Johann Le Guillerm, qui est un artiste de cirque ayant une grande renommée, qui a une démarche artistique avec une grande originalité et dont la qualité lui valent une reconnaissance nationale et même internationale. J'ai eu la joie de le rencontrer dès le début de ce nouveau mandat en tant qu'élue à la Culture.
Cirque Ici a pour but la création, mais aussi la diffusion de spectacles, la formation d'artistes et de techniciens du cirque. Elle bénéficie d'une convention d'occupation du domaine public qui a été renouvelée récemment.
Je vous propose de poursuivre ce soutien à la compagnie en lui attribuant une subvention de fonctionnement annuelle de 25 000 euros pour l'année 2026. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Madame ATLAN-TAPIERO, vous avez la parole. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire.
Merci Madame HAVET pour cette présentation mais j'ai un problème, parce que ce n'est pas ce que j'ai lu dans la délibération. On parle d'expérimentation scientifique à partir du vivant. Je me demandais s'il n'y avait pas un problème, s'il n'y aurait pas eu de copier-coller malencontreux. Parce que finalement se posait la question du nom de l'association et de l'objet déclaré en préfecture, qui est effectivement le cirque caucasien et du secteur. D'ailleurs, j'ai trouvé que la délibération était écrite dans un langage assez jargonnesque, si je peux me permettre d'inventer un mot ce soir. Je trouve cela extrêmement compliqué.
D'autre part, ils demandent une subvention de fonctionnement de 25 000 euros. On a toujours beaucoup de mal avec les associations qui présentent systématiquement des budgets déficitaires. Est-ce qu'il y a un moment où il ne faudrait pas alléger les charges pour éviter avoir en permanence des déficits ?
D'autre part, ils sont au sein du Jardin d'agronomie tropicale. C'est un jardin qui a besoin de travaux patrimoniaux qui n'ont pas été engagés et qui sont promis depuis des années. Je sais que vous n'y étiez pas, mais c'est un peu dommage. Nous allons voter, car nous n'allons pas être contre une subvention à une association aussi ancienne, mais il y a un problème dans la délibération. Je vous

invite à la relire parce que cela ne parle pas de cirque. J'ai compris que l'on faisait des expérimentations scientifiques à partir du vivant. C'est un peu du jargon, je ne comprends pas. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Il ne nous appartient pas de juger du style de la DAC et de savoir qui a écrit cette délibération. On va regarder s'il y a une erreur manifeste dans la délibération, auquel cas on le signalera. Mais comme ça, en balayant, on n'a pas l'impression et on avait déjà jeté un œil à cette délibération. On va regarder s'il y a une difficulté spécifique. "

Mme Manon Havet, Première adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Oui, on va regarder. Je pense qu'il s'agit d'une compagnie qui fait beaucoup de recherches et qui est assez expérimentale. Concernant le type de mots employés, je ne pense pas que « jargon » soit le bon mot. Il est vrai que l'exposé des motifs est assez synthétique. Il serait plus intéressant d'avoir des éléments de précision pour que ce soit plus complet.
Pour avoir rencontré la compagnie en mai 2026, je vois certains projets qu'ils mènent avec certains projets de formation, de recherche, d'expérimentation avec effectivement un côté un peu expérimental qui est vraiment assumé dans leur manière de créer. Mais c'est une compagnie très sérieuse qui est soutenue depuis longtemps.
S'agissant du Jardin d'agronomie tropicale, je sais que vous nous interrogez assez souvent dans cette enceinte sur les travaux à mener. Ce sont des investissements conséquents. La Ville en a déjà mené de nombreux, notamment pour la rénovation du pavillon de Tunisie dans le mandat précédent. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vous propose de procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 30 dont 2 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-145 AVIS)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DAC 20260453 : Subvention de fonctionnement (19 500 euros) et convention **avec l'Association Française pour le "Cirque de Demain", dans le 12ème arrondissement de** Paris

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DAC 453, qui est une subvention à l'Association Française pour le Cirque de Demain. Je redonne la parole à Madame HAVET, puis à Madame ATLAN-TAPIERO. "

Madame Manon HAVET, Première adjointe à la Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire.
Cette délibération s'inscrit également dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des arts du cirque. Il s'agit d'apporter notre soutien à l'Association Française pour le Cirque de Demain, association qui promeut les jeunes artistes de cirque au travers d'un concours international, le Festival Mondial du Cirque de Demain qui fait émerger de jeunes artistes du cirque en début de parcours et qui permet au public de découvrir la diversité de ces disciplines et de ces esthétiques.
Cette année aura lieu la 46ème édition de ce Festival, en janvier 2027, sur la pelouse de Reuilly dans notre arrondissement, sous le chapiteau du Cirque Phoenix. À cette occasion, il accueillera de nombreuses délégations d'écoles de cirque françaises et étrangères et confirme son rôle de transmission auprès des jeunes générations.
Au regard de la qualité du projet artistique portée par cette Association Française pour le Cirque de Demain, je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 19 500 euros pour la 46ème édition du Festival mondial. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Madame ATLAN-TAPIERO ? "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup. J'aurais deux questions, dont l'une qui est extrêmement générique. Sur l'ensemble des subventions qui nous sont présentées ce soir, nous avons une nouvelle ligne intitulée « Modalités de contrôle mises en œuvre. » Réponse : oui. Quelles sont les modalités de contrôle ? Qu'est-ce que vous contrôlez ? Qu'est-ce que vous mettez en œuvre ? On aimerait avoir un petit développement à ce sujet.
Quand on regarde le bilan de cette association, on voit qu'elle reçoit 189 000 euros de subventions et dans les nouvelles présentations, il n'est absolument plus marqué qui la subventionne. Je voulais savoir quelles sont les structures qui subventionnent ce cirque, indépendamment de la mairie ?
Quelles sont les éventuelles contreparties que le cirque propose ? Puisque c'est globalement le Cirque Phoenix. Est-ce que des séances sont offertes pour des scolaires, pour des publics particuliers que vous auriez préalablement désignés ? Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci. Je donne la parole à Manon HAVET pour vous répondre. "

Madame Manon HAVET, Première adjointe à la Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci. S'agissant du contrôle, il y a systématiquement des bilans qui sont demandés. Il y a un point dans les documents qui sont disponibles, dans la convention, portant sur les contrôles a posteriori. Il est écrit que l'association présentera les comptes et le bilan d'activité de l'exercice subventionné. C'est un devoir de l'association subventionnée de présenter ses comptes. Ceci est inscrit vraiment noir sur blanc.
Il est également précisé que le montant de cette subvention représente 2,3 % du coût total de l'action à subventionner.
S'agissant des cofinancements, je ne suis pas sûre d'avoir tous les éléments de réponse à vous apporter, mais je vous propose de vous les fournir ultérieurement. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Manon HAVET. Par ailleurs, Madame ATLAN-TAPIERO, je n'ai pas compris tout à l'heure votre point sur l'allègement des charges. Nous n'avons pas la main sur certaines charges. Je ne vois pas de quoi vous voulez parler. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

"Je me dis que quand on doit équilibrer un budget que l'on s'aperçoit que l'on est déficitaire en permanence, on doit s'interroger sur la nature des charges. La structure doit s'interroger sur la nature des charges qui sont les siennes. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"D'accord, je n'avais pas compris. Je croyais que vous vous adressiez à nous concernant l'allègement des charges des associations. Je m'interroge aussi sur les recettes qu'elles perçoivent, car c'est un gros problème. Le tissu associatif est de moins en moins soutenu et c'est assez transversal. Mais effectivement, je comprends mieux votre point.

Je vous propose que l'on passe au vote sur cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 31 dont 2 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-146 AVIS)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DAE 20260143 : Subvention (70 000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DAE 143. Je passe la parole à Monsieur GUERAND. "

M. Simon GUERAND, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement**, Conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire.
Cette subvention concernant le 12ème est de 5 000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association du Viaduc des Arts Paris qui représente les artisans d'art bien connus de notre arrondissement qui sont sous les voûtes de l'avenue Daumesnil.
Ces artisans d'art participent à la diversité artisanale parisienne et à l'attractivité, que ce soit économique ou touristique de l'arrondissement. Ils organisent de nombreux événements pour faire découvrir leurs métiers, qui sont une véritable richesse pour tout Paris et plus particulièrement pour le 12ème. Il y a 10 jours par exemple, ils ont organisé une chasse au trésor. C'était un moment très sympathique qui a pu réunir petits, grands, familles, il y avait vraiment tous les publics. Cela permettait aux enfants notamment de découvrir les métiers de tous ces artisans d'art : cela va des bottiers, il y a des chocolatiers, etc. Je pense que la plupart ici connaissent les métiers de ces artisans d'art.
Cette délibération a pour objet de leur accorder une subvention de 5 000 euros. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur GUERAND. Je passe la parole à Madame MONTANDON. "

Mme Valérie MONTANDON, **Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire.
En effet, nous sommes tout à fait favorables aux deux subventions qui concernent le 12ème. La PCI réalise également un travail remarquable à Paris, ainsi que le Viaduc des Arts.
Je voulais cependant vous rappeler les difficultés que traversent les artisans du viaduc, notamment en termes de loyers. Il est vrai que depuis que la taxe foncière ou d'autres charges ont été réparties à la charge justement des artisans, ils ont du mal à joindre les deux bouts. C'était juste pour faire un petit rappel : c'est bien de les aider dans la subvention pour les animations, mais il faut aussi peut-être revoir la convention de leurs loyers et la convention-cadre. Merci. "

M. Simon GUERAND, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Pour vous répondre très rapidement, nous avons rencontré avec Madame la Maire les coprésidents de l'Association du Viaduc des Arts au mois de juillet justement pour évoquer ces sujets-là. On est en train de réfléchir à une solution pour pérenniser évidemment leur activité et faire en sorte qu'ils ne soient pas pénalisés, qu'ils puissent continuer à exercer leurs différents métiers sous le viaduc. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci à vous deux. Je vous propose de procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 31 dont 2 pouvoirs	
Pour : 31	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-147 AVIS)

Sortie de M. Mathieu DELMESTRE et de M. Pierrick PARIS, après le vote de la délibération DAE 122026143

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DAE 20260148 : **AAP Cap sur l'économie circulaire –** Conventions, avenants, subventions de fonctionnement et d'investissement (205 000 euros) en faveur de sept **structures lauréates et de l'association "**Ville**tte Makerz"**

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Nous passons à la délibération suivante : la DAE 148. Pour la présenter, je donne la parole à Madame VLASSOVA. "

Mme Ekatérina VLASSOVA, **Conseillère d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 205 000 euros à 8 structures parisiennes qui sont engagées dans le développement de l'économie circulaire à Paris.
Depuis 2022, à travers l'appel à projets Cap sur l'économie circulaire, la Ville de Paris a pour objectif d'identifier et de financer de nouvelles initiatives issues de l'économie sociale et solidaire et qui participent à la transition de l'économie parisienne vers plus de circularité. Ces acteurs sont émergents. Ils développent des solutions concrètes en faveur du réemploi, de la réparation ou encore de la réduction des déchets. Ils contribuent à la transition écologique en développant des activités productives à moindre empreinte carbone, tout en créant des emplois locaux souvent inclusifs et non délocalisables.
L'accompagnement des lauréats est prévu sur 3 ans dans le cadre de cet appel à projets, afin de leur permettre de se structurer. Pendant ces 3 années, les structures peuvent bénéficier de plusieurs formes de soutien : soit des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement, soit une aide à la recherche de locaux ou mise en relation avec les dispositifs de financement.
Parmi les structures soutenues, deux sont implantées dans le 12ème arrondissement et font l'objet de cette délibération. D'abord, il y a CycloCare qui est installé rue de Charenton et qui forme des personnes éloignées de l'emploi au métier de la réparation de vélos, qui développe des solutions de mobilité durable avec la location de vélos. La Ville apporte cette année un soutien de 45 000 euros afin de lui permettre de continuer son développement et de réorienter ses activités vers les artisans et les familles. Cela correspond à sa troisième année et dernière année de soutien.
La deuxième structure est Costaud. C'est une entreprise de l'ESS qui est implantée également dans notre arrondissement et qui transforme du bois de réemploi en mobilier et aménagement sur mesure. Grâce à cette subvention de 10 000 euros, cette structure pourra poursuivre sa croissance et son objectif est de doubler les volumes de bois réemployés cette année pour atteindre 80 tonnes. Cela correspond à la deuxième année de soutien.
Compte tenu de leur impact environnemental, économique et social positif pour Paris et particulièrement pour notre arrondissement, je vous invite à voter favorablement cette délibération. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je donne la parole à Madame MONTANDON. "

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Mme **Valérie MONTANDON Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci pour cette présentation très claire. Je n'ai pas de questions complémentaires. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup. Je vous invite à passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 27	
Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-148 AVIS)

Retour de M. Mathieu DELMESTRE et de M. Pierrick PARIS, après le vote de la délibération DAE 122026148

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DAE 20260157 : Subventions 610 000 euros et conventions avec trente **structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et** Parisiens les plus **éloigné.e.s de l'emploi**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons maintenant à la DAE 157. Je donne la parole à Madame CATALOGNE pour la présenter. "

Madame Bernadette CATALOGNE, déléguée à la Maire du 12ème arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Il s'agit de subventions pour 610 000 euros et conventions avec 30 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et des Parisiens les plus éloignés de l'emploi.
Cette délibération prévoit 610 000 euros de subventions à 30 structures d'insertion par l'activité économique, les SIAE afin de soutenir l'emploi, l'accompagnement des Parisiens les plus éloignés de l'emploi. Elle comprend notamment 84 000 euros pour accompagner le développement de structures, 466 000 euros d'aides exceptionnelles à 12 SIAE en difficulté financière ainsi que des financements pour des projets d'amélioration, des parcours d'insertion et de mise en réseau des acteurs.
Dans 12ème arrondissement, la délibération propose d'attribuer des subventions aux associations suivantes : Farinez'vous, Boulangerie solidaire disposant de boutiques dans le 12ème et 13ème, 46 000 euros pour sécuriser sa trésorerie et maintenir ses salariés à l'insertion. Études et Chantiers Ile de France, SoliCycle qui intervient notamment dans le 12ème sur les métiers des espaces verts et de la mécanique cycle. 2 000 euros pour accompagner le développement de ses effectifs. Enfin, la Conciergerie solidaire 75 active notamment dans le 12ème 2 000 euros pour le développement de l'emploi en insertion. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup, Madame CATALOGNE. Je donne la parole à Monsieur TAPHOUREAU. "

M. Jean-Marie TAPHOUREAU, **Conseiller d'arrondissement** :

"Madame la Maire, mes chers collègues, on votera pour cette délibération. Néanmoins, il s'avère que le hasard a fait que je voudrais attirer votre attention sur l'une de ces associations qui s'appelle Marmite d'Afrique. Il s'avère que je connais cette association et je peux vous dire qu'ils font un travail absolument remarquable. Il est vrai qu'ils ne sont pas dans le 12ème, mais il y a quand même quelque chose d'inquiétant.
L'inquiétant, c'est qu'ils demandent une aide exceptionnelle de 20 000 euros afin de répondre à des difficultés financières présentées comme temporaires. Mon problème est que parmi ces difficultés financières est évoqué notamment le coût des locaux et le budget prévisionnel fait apparaître 93 000 euros de location immobilière. J'ai envie que cette association perdure et j'aimerais que l'on prenne conscience que 90 000 euros de loyers, ce n'est pas un problème conjoncturel, c'est un problème structurel et qu'à terme, si on ne fait pas attention à la gestion immobilière, on risque de voir disparaître cette association qui fait un travail des plus remarquables.

Je n'ai pas réussi à avoir davantage d'informations mais la solidarité pourrait s'appliquer aussi auprès des bailleurs sociaux. Louer 93 000 euros des locaux à une association qui s'appelle Marmite d'Afrique quand on est bailleur social, on peut peut-être envisager de faire un effort. Ce qui m'ennuie le plus, c'est que j'ai bien peur que l'année prochaine, on revienne avec une demande similaire et que l'année d'après, cette association qui fait un travail remarquable disparaisse. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Si je comprends bien, cette association n'est pas dans le 12ème. On serait bien en peine de vous apporter des réponses spécifiques. Je ne sais même pas si elle est abritée par un bailleur social. Ce qui est certain, c'est que les bailleurs sociaux ne se font pas de marge sur les locations qu'ils font dans leurs pieds d'immeubles. Il est certain que beaucoup d'associations rencontrent des difficultés à louer les pieds d'immeubles que les bailleurs mettent à disposition. On a également ce problème dans le 12ème. On y travaille main dans la main avec les associations et on va en parler pour certaines je crois dans ce conseil d'arrondissement.
Les loyers ne bondissent pas d'une année sur l'autre, donc peut-être que les difficultés conjoncturelles qui sont mentionnées ne relèvent pas du loyer, et cela n'enlèverait rien au fait que la pression budgétaire liée au loyer est forte. Cependant, cela reste hypothétique puisque je ne connais pas cette association qui n'est pas dans le 12ème.
On note vos remarques, mais on ne se prononce pas sur une ascension que l'on ne connaît pas. Madame, ATLAN-TAPIERO ? "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

"Je vous remercie. Vous voyez que nous avons raison de demander des votes dissociés sur les associations. Parce que quand on ne les connaît pas, on est assez embêtés. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Madame Tapiero, avez-vous vu le nombre de délibérations que l'on vote avec le nombre d'associations concernées ? Si tous les élus demandaient un vote dissocié, ce serait absolument ingérable. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, conseillère d'arrondissement :

"On n'aurait que le 12ème. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"C'est impossible. Monsieur SADOUN ? "

M. Mohamed SADOUN, **Conseiller d'arrondissement** :

"Je n'ai pas compris le rapport entre les bailleurs sociaux et une association qui s'appelle Marmite d'Afrique. Je n'ai pas compris où vous vouliez en venir. "

M. Jean-**Marie TAPHOUREAU Conseiller d'arrondissement :**

"Vous avez une association qui demande une aide exceptionnelle et qui se plaint d'ailleurs de son loyer, mais qui demande une aide exceptionnelle de 20 000 euros. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je crois que la question de Monsieur SADOUN n'est pas celle-là. Il ne comprenait pas et moi non plus, je dois bien le dire, le lien entre le nom de l'association et le fait que la solidarité des bailleurs devait s'appliquer plus que pour une autre association. "

M. Jean-Marie TAPHOUREAU, **Conseiller d'arrondissement :**

"Il s'avère que je connais cette association, ils font un travail absolument remarquable. Cela m'inquiète. Je me dis que si on les laisse ainsi et si la Ville de Paris n'intervient pas, cette association l'année prochaine reviendra avec encore une demande d'aide exceptionnelle et elle disparaîtra à terme. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vous propose de procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 31 dont 2 pouvoirs	
Pour : 31	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-149 AVIS)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DASCO 20260076 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7 004 843 euros)

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la délibération DASCO 76. Je donne la parole à Madame SLAMA. "

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
Cette délibération porte sur l'obligation légale de la Ville de Paris, en tant que collectivité de rattachement, d'assurer le financement du fonctionnement courant des 85 collèges publics autonomes parisiens.
La dotation couvre principalement les dépenses pédagogiques et les charges de maintenance et d'entretien des locaux. Elle est notifiée aux établissements avant le 1er novembre, puis répartie librement par leur conseil d'administration entre les différents chapitres budgétaires.
Pour 2027, l'enveloppe totale s'établit à un peu plus de 7 millions d'euros, en baisse d'environ 3,8 % par rapport à 2026, principalement due au fait de la diminution des effectifs dans les collèges publics parisiens.
Le forfait à l'élève, modulé selon le profit social de l'établissement, varie de 47 à 128 euros. Je pense qu'il est quand même important de le dire. C'est en fonction du taux de boursiers, de l'IPS moyen, des résultats au Brevet notamment. Des majorations s'appliquent là encore dans un souci d'allocation des moyens pour les élèves scolarisés en ULIS, en UPE2A dont nous avions quelques représentants tout à l'heure, en UEE et en SEGPA. À noter que la dotation intègre également le financement du transport vers les installations sportives, un forfait pour la maintenance informatique ainsi que dans le cadre de l'école inclusive, une nouvelle unité externe d'enseignement à partir de septembre 2026.
Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Justement, je crois que Madame MEUNIER a des questions. "

Mme Maïa MEUNIER, **Conseillère d'arrondissement** :

"Merci. J'aurais une question sur la baisse de la dotation de fonctionnement de 3,8 % par rapport à 2026. Vous justifiez la baisse par d'une part la baisse des effectifs scolaires et aussi par l'effort d'autofinancement qui est demandé aux établissements. Cependant, les fonds de roulement dans lesquels vont devoir prélever les collèges permettent de financer des projets culturels, par exemple les voyages, d'acheter du matériel pédagogique et de faire face aux imprévus. Peut-être que cet effort pourrait limiter les possibilités.
Par ailleurs, vous mentionnez la baisse des effectifs. Mais justement, cela aurait pu être l'occasion de donner plus de moyens par élève aux collèges publics. C'est un avis que vous sembliez partager dans votre communication de rentrée. On aurait juste voulu avoir des précisions sur ce point. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Madame SLAMA, je vous laisse répondre. "

Mme Éléonore SLAMA, adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci pour ces éléments. Vous avez raison, il est toujours important de sanctuariser les moyens. En l'occurrence, tout ceci est bien annexé sur le nombre d'élèves, même si vous l'avez compris, il y a une allocation en fonction des besoins spécifiques de certains établissements, compte tenu des publics particuliers qui y sont accueillis. Il y a néanmoins quand même une augmentation. Je suis en train de chercher cet élément que j'espère vous retrouver très vite. Sur l'entretien, il est proposé d'augmenter de plus de 65 000 euros les dotations d'entretien et de maintenance, justement afin de permettre aux établissements de financer de nouveaux contrats qui assureront un meilleur entretien des bâtiments et des installations de sécurité. Ce n'est donc pas si linéaire que cela. Voilà ce que je pouvais vous répondre. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, on va passer au vote sur cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 31 dont 2 pouvoirs	
Pour : 31	Contre : 00
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-150 AVIS)

Sortie de M. Mohamed SADOUN, après le vote de la délibération DASCO 122026076

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DDCT 20260113 : Subventions (209 500 euros) à trente-trois associations au titre du soutien à la vie associative parisienne

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je passe à la délibération DDCT 113 et je donne la parole à Madame STOCHEMENT. "

Mme Fabienne STOCHEMENT, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci Madame la Maire.
Chers collègues, cette délibération concerne le soutien de la Ville à la vie associative parisienne et dans notre arrondissement, elle nous permet notamment d'accompagner le collectif BEL à hauteur de 4 000 euros pour la neuvième édition de la Rue aux enfants du 12ème.
Je voudrais revenir quelques instants sur l'action de ce collectif, parce qu'elle illustre bien ce que peut apporter une association de proximité. Le collectif BEL rassemble les parents d'élèves des écoles Elisa Lemonnier et Bignon. Son action contribue au dialogue avec les équipes éducatives et développe des projets qui créent du lien entre les enfants, les parents et plus largement les habitants du quartier. La Rue aux enfants en est une illustration très concrète. Cet événement gratuit transforme temporairement la rue en un espace piéton végétalisé et sécurisé, où les familles peuvent se retrouver, jouer et partager un moment ensemble.
Derrière cet événement, il y a surtout l'engagement de parents et de bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre leur école et leur quartier. C'est précisément cette dynamique que cette subvention veut accompagner : une initiative née localement, portée par les habitants et qui contribue à renforcer les liens entre l'école, les familles et le quartier. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup. Monsieur BRUNETTI, vous avez la parole. "

M. Florent BRUNETTI, **Conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci, Madame la Maire.
C'est une superbe association que le collectif BEL et ses actions de quartier. Il est dommage que l'éternel problème de nos délibérations par paquet soit de mêler des associations de divers arrondissements, de diverses factures, le tout avec un vote unique et global. C'est aussi une question démocratique que l'on pourrait se poser. Ce n'est pas dans notre règlement intérieur, je veux bien le concevoir. Mais comme on peut faire remonter parfois des demandes à l'État ici, j'ai vu qu'il y avait un super catalogue de courses les fois d'avant, pourquoi pas celle-là ? Parce qu'au milieu d'associations qui participent activement à la vie des quartiers comme BEL, Il y en a d'autres qui importent des combats qui n'ont rien à voir avec ces objets. Pêle-mêle, on a une association dans le 10ème qui cosigne des tribunes contre la loi confortant le respect des principes de la République. On a une association qui avait coaché des jeunes sur un concours d'éloquence pour la laïcité et des jeunes qui avaient tenu des propos plus que limites, ou sinon une autre dans le 20ème qui avait organisé des concerts de soutien aux familles des émeutiers en juillet 2023. C'est leur combat propre, mais devons-nous subventionner cela ? Je n'en suis pas sûr. Pour toutes ces raisons, et malheureusement pour BEL que l'on soutiendra avec plaisir les fois suivantes, on s'abstiendra sur la délibération. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je note que sur les délibérations DDCT 171 et 172, il y a eu une désinscription. Nous voterons ces deux délibérations avec le paquet de délibérations groupées. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-151 AVIS)

Retour de M. Mohamed SADOUN, après le vote de la délibération DDCT 122026113

Délibération n° DDCT 20260189 : **Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes"** - Subventions (150 000 euros) à vingt-deux associations pour le financement de vingt-deux projets dans les quartiers populaires parisiens

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DDCT 189 pour laquelle je redonne la parole à Madame SLAMA. "

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets de la Ville de Paris, action de remobilisation des jeunes des quartiers populaires parisiens. Vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur.
Il a pour objectif de proposer à des jeunes de 16 à 25 ans une remise à niveau globale sur plusieurs semaines pour gagner à la fois en autonomie et en compétences, et ainsi renouer des liens avec les institutions publiques.
Dans le cadre de cet appel à projets, un jury s'est tenu en juillet 2026 et a retenu 22 projets pour un montant de 150 000 euros. Pour notre arrondissement, un montant de 100 000 euros est proposé à l'association Les agents réunis pour soutenir leur projet Jeunes reporters de la Porte de Vincennes, parcours de remobilisation et d'insertion par les médias.
L'association Les agents réunis a pour objectif le développement, la connaissance, la pratique et l'enseignement par tous les moyens existants des disciplines artistiques et médiatiques. Ce projet est encadré par un coordinateur ainsi que des professionnels de l'audiovisuel et a pour but de faire découvrir aux participants les techniques de réalisation audiovisuelle, tout en bénéficiant d'un accompagnement individualisé visant à construire ou à préciser un projet professionnel dans l'objectif d'intégrer un dispositif de droit commun. Pour tout Paris, un montant de 33 000 euros est proposé à quatre associations qui bénéficieront aussi à notre arrondissement, 5 000 euros pour l'association Inclusion, 17 000 euros pour l'association Jeunesse Feu Vert, 7 000 euros pour l'association Savoir pour réussir Paris SPRP et 4 000 euros pour l'association Villette Work Out. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci. Je donne la parole à Monsieur BRUNETTI. "

M. **Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci, Madame la Maire.
Même constat que tout à l'heure : on souligne l'association Les agents réunis et ce parcours d'insertion pour les médias à Porte de Vincennes et ces petits reporters. Il est dommage que ce soit mêlé à des associations qui prennent encore une fois des positions qui vont à l'encontre des valeurs de la République. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"C'est bien noté. Je propose que l'on s'épargne peut-être ce débat à chaque conseil d'arrondissement. Le CGCT ne nous permet pas de faire ce que vous demandez que l'on fasse. Il faudrait je crois modifier le L du CGCT. Cela passe par le législateur. Si vous voulez proposer à vos parlementaires de porter cette proposition, allez-y. Mais on ne va pas se refaire ce débat indéfiniment, sinon on perd tous du temps. Et qu'il y ait des associations que l'on souhaite soutenir qui ne vous conviennent pas, on l'a bien noté aussi. Dont acte. Merci beaucoup, on passe au vote. Qui vote pour cette délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-152 AVIS)

Sortie de M. Simon GUERAND, après le vote de la délibération DDCT 122026189

Délibération n° DEVE 20260031 : Subventions de fonctionnement et d'investissement à vingt-**huit associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative (93 313 euros)**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DEVE 31. Je donne la parole à Monsieur TEISSEIRE. "

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci, Madame la Maire.
Cette délibération propose de soutenir 28 associations parisiennes engagées dans la végétalisation participative pour un montant total de 92 313 euros, dont 47 840 euros en fonctionnement et 44 473 euros en investissement.
Les projets soutenus concernent notamment les jardins partagés du programme Main verte, les jardins relais et les permis de végétaliser. Ils visent à favoriser la biodiversité, le jardinage collectif, la sensibilisation à l'environnement et l'implication des habitantes et habitants dans la végétalisation de leur quartier.
La délibération autorise également la distribution par la Ville de plantes, bulbes et graines dans le cadre des projets de végétalisation.
Monsieur BRUNETTI, vous avez repris l'héritage de Monsieur MARGAIN. Vous allez encore pouvoir pester car dans notre cher 12ème, une seule association est directement concernée par un projet localisé dans l'arrondissement : Urbanescence, jardin partagé de la gare de Reuilly avec une subvention de 2 000 euros en fonctionnement. L'association assure la gestion du jardin partagé de la gare de Reuilly inscrit dans le programme Main verte et le dispositif Jardin relais.
La subvention permettra d'assurer l'entretien du jardin et du matériel de jardinage ainsi que l'organisation d'animations ouvertes au public, notamment autour de la biodiversité urbaine.
Le projet vise à maintenir le jardin en bon état, à organiser des animations aux moments clés de l'année et à assurer la gestion des adhérents. Il mobilise notamment les bénévoles du jardin ainsi qu'un ou deux services civiques. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur TEISSEIRE. Je donne la parole à Monsieur BRUNETTI, en espérant que vous allez nous surprendre. "

M. **Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Je vais parler d'Urbanescence. Je me suis intéressé à cette association qui revient souvent dans nos débats et dans des délibérations dans plein d'arrondissements. Elle avait notamment participé à un projet qui s'appelait Les Fermiers généraux, dans une opération qui s'appelait Cultivons la promenade Barbès Chapelle Stalingrad, dans un programme qui avait coûté au total 11 millions d'euros pour requalifier la promenade, avec un succès pas du tout présent puisque cela n'a rien changé malheureusement à la situation de cette promenade.
Je me suis quand même dit « Allez, on va regarder. » Parce que le jardin partagé ici, ce n'est pas Barbès Stalingrad. Cela rappellera les débats que j'avais eus la dernière fois avec Monsieur Tabacchi. Dans l'annexe 1, compte-rendu d'emploi de la subvention, il y a le modèle présent, il n'y a pas de souci. Bilan qualitatif de l'action réalisée : il est vide. Le tableau de synthèse

est vide, ainsi que les données chiffrées en annexe. C'est dommage car là aussi, c'est une obligation légale qui incombe. Je n'aurais pas besoin de demander à mes parlementaires de faire changer cela. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Quel panache ! Je vous rejoins sur le fait qu'il faut qu'à chaque subvention, on ait des éléments. Je vous l'ai déjà dit et je me battais pour cela quand j'étais à la Direction des finances. Il arrive qu'il y ait des loupés, soit que l'information ne nous ait pas été transmise à temps, soit que l'information n'existe pas. C'est le plus souvent qu'elle n'est pas transmise à temps et donc elle n'est pas mise à jour dans l'outil informatique. Il faudrait que ce soit le cas. Je vous rejoins là-dessus.
On passe au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont 5 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-153 AVIS)

Délibération n° DFPE 20260136 : **Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de** ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents enfants

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DFPE 136. Je donne la parole à Madame FIOUX. "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
Cette délibération concerne l'attribution d'un total de 1 276 200 euros de subventions pour 16 associations pour le fonctionnement d'espace ludique, de ludothèque et de ludomouv citoyenne, dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parent-enfant. Cela concerne 11 arrondissements dont le 12ème.
L'ensemble des subventions votées en 2026 sont en hausse globale par rapport à 2025 afin d'accompagner la montée en charge de certains dispositifs et d'assurer la stabilité financière des associations. Le 12ème est l'un des territoires les mieux dotés dans ce dispositif, avec deux associations bénéficiaires pour trois structures qui sont déployées dans le 12ème arrondissement, avec un total de subvention de 165 000 euros pour le 12ème.
Il y a l'association Accessijeux qui dispose de deux ludothèques, la ludomouv citoyenne qui est située avenue Lamoricière, qui propose une offre gratuite de loisirs de proximité aux familles du quartier de la Porte de Vincennes et dans le cadre de la Rue aux écoles afin de favoriser le lien social, la mixité des publics et l'occupation positive de l'espace public. Près de 5 000 fréquentations ont été recensées en 2025, avec plusieurs événements emblématiques qui ont eu lieu dans cette Rue aux enfants : la Fête de l'été, la Fête de Noël. L'autre ludothèque qui est animée par Accessijeux est la nouvelle ludothèque Carnot que l'on a inaugurée le week-end dernier, à laquelle il y avait beaucoup d'élus présents. Cette ludothèque propose depuis ce mois-ci une offre de loisirs de proximité qui permet aux familles de ce même quartier de la Porte de Vincennes de se rencontrer autour du jeu. Au-delà de son ancrage de ludothèque de quartier, Accessijeux est un nouvel équipement qui est conçu pour les personnes en situation de handicap de tout Paris, parce que c'est la seule ludothèque qui dispose d'autant de jeux accessibles aux personnes en situation de handicap. C'est un projet structurant d'envergure. C'est la bibliothèque la plus grande et la plus accessible de Paris.
Il est proposé de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et d'allouer une subvention de 140 000 euros pour Accessijeux, dont 25 000 euros pour la ludomouv citoyenne et 115 000 euros pour la ludothèque Carnot.
La deuxième association qui est concernée, dans le 12ème est le Périscope qui anime l'autre ludomouv citoyenne située au bout de l'allée Vivaldi, au niveau de la Coulée, qui était avant derrière la mairie du 12ème et qui a été déplacée suite à l'incendie.
Il est proposé de signer un amendement à la convention pluriannuelle d'objectifs et d'allouer une subvention de 25 000 euros pour le Périscope qui anime cette ludomouv.
Je rappelle également l'ouverture de la ludothèque Carnot à la rentrée. C'est un événement qui est important, parce qu'elle a aussi un rayonnement au niveau national. C'est une belle affiche dans un projet d'accessibilité pour le 12ème. Je vous invite à voter l'ensemble de ces subventions pour les ludomouv et les ludothèques. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci, Madame FIOUX. Je donne la parole à MADAME ATLAN-TAPIERO. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci Madame Fioux pour ces explications. Ma question était assez simple, parce que sur la convention précédente de 2025, on nous signalait les amplitudes horaires, les moments où intervenaient ces associations. Je voudrais savoir si les horaires ont évolué ou si vous êtes en attente des programmations à venir. Ce n'était pas très clair, de janvier à septembre et de septembre à décembre. "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"De quelle ludothèque parlez-vous ? "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

"Les deux associations concernées par les subventions, puisqu'il y a trois sites. Je ne vais pas poser de questions sur les associations. "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"La ludothèque Carnot vient juste d'ouvrir, donc ce sont de nouveaux horaires. Elle a ouvert il y a à peine un mois. Pour ce qui est des deux autres ludomouv, à ma connaissance, il n'y a pas d'évolution au niveau des horaires d'ouverture. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-154 AVIS)

Délibération n° DFPE 20260261 : Subvention de fonctionnement (5 150 176 euros), avenant à **la CPO passée avec une association du groupe 1 gestionnaire d'EAJE (plus de 100 places), et subventions d'investissement (60 713 euros)**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DFPE 261. Madame FIOUX, vous avez la parole. "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement de 5 150 176 euros, de subventions de fonctionnement pour une association de groupe un. Ce sont des établissements d'accueil de jeunes enfants de plus de 100 places, ainsi que 60 713 euros en subvention d'investissement au profit de trois associations pour des travaux de remise aux normes d'établissements d'accueil de la petite enfance.
C'est dans le cadre du soutien au secteur de la petite enfance, qui est fragilisé par des tensions structurelles de financement dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs.
Les subventions de fonctionnement concernent la Maison Kangourou, une subvention de 5 150 176 euros au titre de l'année 2026. Cette association, créée en 2003, gère 18 établissements, dont deux qui sont implantés dans le 12ème arrondissement. Cette subvention concerne la crèche collective Picpus, qui est situé au 36 rue de Picpus.
En ce qui concerne les subventions d'investissement, il n'y a aucun établissement du 12ème qui est concerné par ce montant de subvention. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame FIOUX. Madame Meunier, vous avez la parole. "

Mme Maïa MEUNIER, **Conseillère d'arrondissement** :

"Merci. Simplement, on aurait aimé pouvoir séparer aussi la subvention qui est destinée à Crescendo, qui est une filiale du groupe SOS. Même si elle est situé dans le 11ème, on aurait quand même voté contre sur le principe. Parce que pour nous, il est essentiel de préserver la diversité des associations locales autant que possible face à un groupe qui, notamment dans le fonctionnement, est calqué sur le modèle privé lucratif, souvent au détriment de la qualité d'accompagnement. Donc même si c'est dans le 11ème et pour une petite somme, nous aurions voté contre. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci. Je vous propose que l'on passe au vote. Qui vote pour cette délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 07	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-155 AVIS)

Délibération n° DFPE 20260265 : Subventions (204 000 euros) et conventions pour **l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la délibération DFPE 265. Je donne la parole à Madame FIOUX. "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire. C'est encore une délibération DFPE pour l'attribution de subventions. Le montant est de 204 000 euros pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance, dans le cadre de l'Art pour Grandir.
Cette délibération porte sur l'attribution de cette somme à 33 structures culturelles et associatives pour l'implantation de résidences artistiques dans des établissements d'accueil de la petite enfance.
Le programme Art pour Grandir vise à introduire des pratiques artistiques et culturelles au sein des crèches parisiennes, à travers des résidences d'artistes. Cela associe la Direction des familles et de la petite enfance, la DFPE et la DAC, la Direction des affaires culturelles, qui se partagent le financement : 120 000 euros sur le budget de la DFPE et 84 000 euros sur le budget DAC.
Ce programme couvre également l'ensemble des arrondissements parisiens.
Toutes les subventions s'élèvent à 6 000 euros par projet. La Philharmonie a deux projets. Il est proposé une subvention de 12 000 euros.
Pour le 12ème arrondissement, ces projets seraient développés dans quatre crèches : la crèche Charolais avec l'association La Compagnie de la Tortue : ce sont des ateliers artistiques en extérieur. La crèche Montgallet avec l'Association Cabaret des Oiseaux, la crèche Pommard et la crèche avec l'Association Réseau Mom'Artre et la crèche Politzer avec l'Association Vibrisses. Pour le 12ème, cela fait quatre subventions de 6 000 euros pour ces quatre établissements et ces quatre résidences d'artistes qui seraient prévues. Merci. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame FIOUX. Madame ATLAN-TAPIERO, vous avez la parole. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup, Madame la Maire.
Madame FIOUX, je vous remercie parce que ma question était de savoir dans quelle crèche allaient se retrouver ces résidences d'artistes.
J'ai cru lire 34 projets annoncés. Vous en avez annoncé 33. Il y en a un qui a été retiré ou c'est moi qui ai mal lu ? "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Ce sont 33 structures et 34 projets, c'est parce qu'il y a la Philharmonie qui a deux projets, mais il y a 33 structures culturelles et associatives qui ont des subventions. Mais ce sont bien 34 projets, étant donné que la Philharmonie en a deux. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup, Madame FIOUX. Je vous propose que l'on passe au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "
Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs	
Pour : 32	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-156 AVIS)

Délibération n° DLH 20260184 : Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 164 Boulevard Diderot, dans le 12ème arrondissement de Paris d'un programme de création de dix-sept logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (800 000 euros)

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DLH 184. Je donne la parole à Monsieur ROUVEAU. "

M. Nicolas ROUVEAU, **Conseiller d'arrondissement** et Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire.
C'est un projet que l'on connait bien au 164 boulevard Diderot, où la Ville de Paris a approuvé la réalisation par Paris Habitat d'un programme de 17 logements sociaux en 2021.
Depuis 2021, Paris Habitat a travaillé au projet pour qu'il s'intègre au mieux dans le quartier et en respect du Plan local d'urbanisme bioclimatique. Pourtant, nous avions proposé en 2024, pendant la révision du PLU, que l'une des deux surfaces commerciales qui était prévue dans ce projet, en plus des 17 logements sociaux, serve à accueillir des médecins de secteur un. Je crois que vous avez un vœu tout à l'heure sur la question.
Vous voyez qu'à chaque projet urbain, on essaye quand c'est possible de le mettre en place. C'est un cas parmi d'autres. Je laisserai ma collègue Évelyne Renault-Tessier tout à l'heure le détailler.
Depuis 2021 et pendant ce travail de Paris Habitat, la chaîne de salles de sport qui occupait le petit immeuble est partie et une occupation temporaire de deux ans pour une halte humanitaire en accueil de jour pour les exilés et les jeunes mineurs non accompagnés, gérée par la Fondation Armée du Salut, a été mise en place. Je tiens à saluer les conseillers de quartier Nation-Picpus, puisqu'ils ont accompagné ce projet en fournissant du matériel. Le projet a été très bien reçu dans le quartier et il est maintenant terminé.
Au vu du début des travaux, les coûts de ce projet ont été revus, notamment du fait que l'on va avoir des médecins de secteur un au lieu d'un commerce. De fait, le loyer est moins important pour eux. Cela répond aussi à votre question, Monsieur TAPHOUREAU : les bailleurs sociaux ont aussi des équilibres économiques à respecter. Il est demandé à la Ville une subvention complémentaire de 800 000 euros. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup, Monsieur ROUVEAU. La parole est à Madame MONTANDON. "

Mme Valérie MONTANDON, c**onseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire.
Je vais aussi rappeler le calendrier de cette opération. La Ville a préempté cet immeuble en 2013. En 2018, le Conseil de Paris votait le bail emphytéotique confié à Paris Habitat. En décembre 2021, il a approuvé le programme de 17 logements sociaux. Cela fait donc quand même 13 ans que nous délibérons sur ce dossier et pour l'instant, aucun logement n'y est encore livré.
Il y a un an, en septembre 2025, nous débattions aussi du 164 boulevard Diderot. Il s'agissait alors d'un avenant au bail pour une servitude de vue qui n'avait pas été prévue. D'ailleurs, j'avais posé des questions précises. J'avais demandé pourquoi ce besoin n'avait-il pas été anticipé au moment du permis de construire et quel était réellement le lien avec le PLU bioclimatique ? L'exécutif

s'était engagé à interroger les services et à nous répondre. Mais un an plus tard, nous n'avons toujours pas eu de réponse. Donc éventuellement, je reformule ces interrogations qui étaient faites sur ce même site.
Aujourd'hui, nous revenons sur la même adresse, mais cette fois-ci pour 800 000 euros supplémentaires d'argent public. L'exposé des motifs est assez éclairant. Le coût de l'opération passe de 6,4 millions à 8,3 millions d'euros, soit 30 % de plus. Un logement social revient désormais en moyenne à près de 490 000 euros. La subvention de la Ville passe de 1,29 million à 2,1 millions d'euros, soit environ 123 000 euros par logement si on fait des moyennes.
Quelles en sont les causes ? D'abord, l'éviction de l'occupant au rez-de-chaussée qui était, je cite, prévu dès la genèse du projet. Et pourtant, l'indemnité a été insuffisamment provisionnée. Ce n'est donc pas un aléa, c'est quand même un défaut de prévision. Parce que ce que j'essaye de dire dans ce dossier, c'est qu'il y a eu pour moi un manque d'anticipation depuis le début.
Ensuite, le PLU bioclimatique intervient à nouveau. Il prévoit désormais une Maison de santé à la place de l'un de ses commerces. Je veux le dire clairement : nous saluons l'arrivée d'une Maison de santé dans le 12ème arrondissement, ce n'est pas du tout le sujet. On est très content. Elle accueille des praticiens en plus de secteur un. C'est une vraie réponse aux besoins et nous aurons l'occasion d'en reparler sur cette nécessité. Mais je regrette que ces conséquences financières n'aient pas non plus été anticipées. C'est la deuxième fois en un an que ce PLU vient à être modifié sur ce projet en cours de route. D'abord, la servitude de vue, aujourd'hui l'équilibre financier.
Ce document d'urbanisme était connu de la Ville. Ses effets sur ses propres opérations auraient pu et auraient dû être évalués selon moi en amont. Je vous parlais tout à l'heure d'anticipation.
Nous ne contestons pas le besoin de logements sociaux et ce programme-là en particulier, nous contestons une méthode qui consiste à voter des projets sous-évalués, puis à revenir devant les élus avec des avenants et des rallonges au fil du temps.
Je vais vous poser trois questions précises. D'abord, quel montant d'indemnité d'éviction avait été provisionné en 2021 et quel est le montant final ? Quel est l'écart entre le loyer de la Maison de santé et le loyer commercial initialement prévu ? Pouvez-vous nous garantir aujourd'hui qu'aucun autre surcoût n'est attendu et nous donner une date de livraison ? Je vous remercie. Éventuellement, une réponse aussi sur les servitudes de ma question en septembre 2025. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame MONTANDON. Je donne la parole à Monsieur ROUVEAU pour vous répondre. "

M. Nicolas ROUVEAU, **Conseiller d'arrondissement** et Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire.
Sur les questions de 2025, effectivement je reposerai les questions à Paris Habitat dès demain.
Sur les coûts du projet, vous avez dans la délibération des tableaux qui précisent tout le plan de financement du projet. Vous m'avez pris un peu au dépourvu. Je peux vous détailler cela, mais vous les avez aussi dans la délibération avec les montants qui sont indiqués, à la fois le montant du commerce et le montant des médecins de secteur un qui seront installés.
D'une manière globale, vous savez aussi que depuis 2021, les coûts des projets d'urbanisme ont augmenté, les matières premières, le coût de l'énergie, etc. Il n'est donc pas étonnant que les projets augmentent aussi. Je reprécise aussi que cette subvention couvre les logements sociaux, mais aussi les commerces. Donc le fait de calculer en fonction du coût total sur les logements n'est pas tout à fait exact parce qu'il y aura aussi des activités commerciales et des médecins. Il

est donc un peu contradictoire de poser un vœu, de demander des médecins et dire que c'est trop cher derrière. C'est un peu ce que vous dites, à savoir que la subvention ne convient pas.
Comment prévoir entre 2021 et 2024 qu'on allait demander à cet endroit-là des médecins ? Quand on a fait le Plan local d'urbanisme, vous avez participé à chaque étape de concertation, il y a des diagnostics qui ont été faits dans tous les quartiers de Paris. Effectivement, entre 2021 et 2024, il y a eu tout le travail d'identification dans chaque quartier des besoins. Voilà pourquoi ce besoin est ressorti entre 2021 et 2024 et qu'il n'avait pas été identifié avant.
Concernant les coûts, on vous chiffrera tout d'ici le Conseil de Paris. "

Mme Valérie MONTANDON, c**onseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur ROUVEAU. Je vois le tableau, mais ils sont généraux. Ils mettent les dépenses en fonction des types de logements sociaux, etc. Ma question est assez précise. Si je pars sur l'indemnité d'éviction, elle a été provisionnée, il y a eu une réelle. Je voulais savoir l'écart entre les deux et je ne peux pas l'extraire des tableaux généraux. Après, mes moyennes sont faites pour donner un ordre d'idée, mais concernant ma question précise sur le montant de l'indemnité d'éviction, je ne peux pas l'extraire du tableau général qui est en ligne. Cela explique pour moi justement l'écart et le manque d'anticipation. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. J'entends ce que vous dites sur l'écart et les difficultés d'anticipation. Nous avons connu des vagues d'inflation, notamment sur les matières premières, qui sont majeures. Je pense que pour tous les projets qui sont portés par des collectivités de gauche comme de droite, dans de grands projets d'aménagement avec du BTP, il y a des explosions de coûts et je ne pense pas que ce soit propre à la Ville de Paris, très sincèrement.
On passe au vote de la DLH 184. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents :	
Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-157 AVIS)

Délibération n° DSOL 20260150 : Subventions de fonctionnement (204 000 euros) pour vingt-**trois associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques** auprès de personnes et de familles démunies - Conventions

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Passons à la DSOL 150. Je donne la parole à Monsieur LACHENAL. "

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci Madame la Maire.
Chers collègues, la stratégie parisienne pour l'inclusion numérique vise à réduire la fracture numérique et à aider les Parisiens et Parisiennes à utiliser les outils numériques, notamment pour les démarches administratives, mais également pour la parentalité ou encore la prévention des risques et la sécurité numérique.
Elle concerne particulièrement les personnes en difficulté avec le numérique : seniors, personnes précaires, jeunes, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, etc.
En 2025, les associations soutenues ont notamment accompagné 12 293 personnes dans leurs démarches administratives en ligne, 6 734 personnes en formation informatique, près de 3 000 personnes ayant eu accès à un ordinateur ainsi que 1 395 parents et enfants sensibilisés aux usages et risques du numérique.
Pour l'année 2026, la Ville propose ainsi de soutenir 23 associations pour un montant total de 204 000 euros, dont trois associations dans le 12ème : Cosmos Arts pour 3 500 €, Jardin numérique pour 11 500 euros pour les 12ème, 13ème, 14ème, 15ème et 20ème. Puis le PIMMS pour 30 000 euros dans tout Paris.
Aujourd'hui, pour faire sa déclaration d'impôts, toucher ses allocations ou s'inscrire à France Travail, il faut passer par un écran. 16 millions de personnes en France, soit 31 % de la population, se disent être éloignées du numérique. Ce n'est pas un détail, c'est un risque de perdre ses droits.
En février 2022, un rapport de la Défenseure des droits confirmait la gravité de la situation en alertant sur la rupture d'accès aux droits que constituait la dématérialisation pour de nombreuses personnes âgées, étrangères en situation de précarité mais aussi, et contrairement aux idées reçues, pour un ou une jeune sur quatre qui indique rencontrer des difficultés pour réaliser seule des démarches en ligne.
La Ville finance des associations qui accompagnent ces personnes. En 2025, 12 293 personnes ont été aidées dans leurs démarches en ligne, contre 10 794 en 2024. Ces associations sont là quand les services publics dématérialisés laissent les gens au bord du chemin et les administrations aux portes closes. On va donc vers des structures sociales locales comme le point d'information médiation multi services, le PIMMS, qui doit faire face lui-même à beaucoup de demandes et qui les renvoie du coup certainement vers d'autres structures associatives que la Ville vous demande de soutenir aujourd'hui. Je vous invite à voter. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup. Je donne la parole à Monsieur TAPHOUREAU. "

M. Jean-**Marie TAPHOUREAU Conseiller d'arrondissement** :

"J'ai une bonne nouvelle : on va voter pour. Mais il y a juste quelque chose qui me chagrine, vous allez comprendre.
On est d'accord sur l'inclusion numérique, etc. Je pense qu'il n'y a pas de question. J'ai relevé dans l'exposé des motifs une différence de présentation entre le nombre d'associations et le montant total annoncé. C'est un petit souci. J'ai retrouvé la subvention de 4 500 euros attribuée à l'association Slashfit, qui ne semble pas apparaître dans le tableau récapitulatif alors qu'elle figure bien dans le projet de délibération. Je voudrais savoir si c'est une coquille, une erreur. Je voudrais être précis là-dessus avant de voter.

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

C'est une coquille qui a été identifiée. J'ai moi-même fait les calculs et il manquait effectivement 4 500 euros. Ceci avait été remonté. Merci pour votre attention. "

M. Jean-Marie TAPHOUREAU, **Conseiller d'arrondissement :**

"On va voter pour, naturellement. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci et merci Monsieur LACHENAL pour votre attention. Nous procédons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs	
Pour : 33	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-158 AVIS)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DSP 20260025 : Subventions (406 000 euros) et conventions à sept associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DSP 25. Je donne la parole à Madame RENAULT-TESSIER. "

Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

"Merci, Madame la Maire.
Cette délibération prévoit l'attribution globale pour la Ville de Paris de 406 000 euros de subventions qui sont réparties sur sept associations, ainsi que la signature de conventions d'objectifs pour soutenir des projets destinés aux personnes en situation de grande précarité, confrontées à des conduites addictives ou à des risques liés à leur consommation.
Ces actions répondent au cumul de difficultés sociales, sanitaires, liées au logement, qui peuvent éloigner durablement les personnes de l'insertion sociale et professionnelle. Elles reposent notamment sur des démarches d'aller vers, des maraudes spécialisées, la réduction des risques auxquels on est très attachés et l'accès aux soins et aux droits, ainsi que l'accompagnement vers l'hébergement et le logement.
Les associations soutenues interviennent également dans la lutte contre l'isolement et la remobilisation des personnes à travers des ateliers artistiques, sportifs, culturels, des espaces de parole, des parcours d'insertion et la formation de travailleurs pairs.
L'objectif est de renforcer le pouvoir d'agir des bénéficiaires et de favoriser leur autonomie ainsi que leur réinsertion durable.
Pour s'intéresser au 12ème arrondissement, cette délibération soutient des dispositifs parisiens de maraudes, de réduction des risques et d'accompagnement des personnes en situation de grande précarité qui peuvent intervenir aussi auprès de publics présents dans l'espace public et dans les structures d'hébergement.
Les actions financées, c'est l'association Aurore pour 51 000 euros, le groupe SOS Solidarité pour 40 000 euros et Oppelia pour 60 000 euros. Pour ces fameuses maraudes spécialisées, il nous faut des associations qui ont un certain nombre de compétences pour pouvoir mener ce type d'actions destinées à établir un contact avec les personnes éloignées des dispositifs, pour les ramener vers et faciliter leur accès aux structures sanitaires et sociales, puis assurer une médiation avec les riverains et les commerçants.
À travers cette délibération, la Ville de Paris poursuit une politique de réduction des risques, d'accès aux droits et de l'insertion publique des personnes vulnérables. Les soutiens aux associations permettent de proposer des réponses qui sont adaptées, spécifiques à des parcours complexes en combinant l'aspect social, la prévention, la santé, les soins et la remobilisation de ces personnes-là. J'espère que vous pourrez la voter. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup. Je passe la parole à Monsieur BRUNETTI. "

M. Florent BRUNETTI, **Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Dans cette délibération, il y a une association qui est bien connue à Paris, qui s'appelle Gaïa, que l'on connaît pour la gestion de la salle HSA attenante à l'hôpital Lariboisière. Cette salle a des conséquences désastreuses pour les habitants du quartier environnant. Les habitants font les frais d'une politique trop laxiste, qui ne conduit malheureusement pas souvent au sevrage des toxicomanes, mais qui les maintient dans leur addiction.
Notre vision de la réduction des risques et du traitement des addictions diffère de la vôtre, notamment car elle intègre aussi les répercussions sur l'entourage immédiat de ces lieux et sur la vie de nombreux riverains de ces quartiers. C'est aussi une différence entre les projets qui sont portés à Paris et le projet de salle qui est à Strasbourg par exemple, qui est situé dans une zone moins passante et moins résidentielle que celle de Paris.
J'échange régulièrement avec mes collègues dans le 10ème, le 18ème et le 19ème arrondissement à ce sujet et la vie dans les quartiers autour de Lariboisière, je tiens à le répéter, se trouve largement impactée, avec notamment des points de deal qui se créent autour pour fournir plus facilement les produits que les usagers viennent s'injecter dans la salle. Ces situations sont connues. Il y a eu des réseaux sociaux, mais aussi tous types de médias qui ont fait des articles pour montrer tout ceci. Cela peut inquiéter des riverains de quartiers où il y a des dispositifs qui existent, ou des endroits où des consommateurs de drogue stationnent de façon régulière. Je pense notamment à la place Henri Frenay ou le parc à chiens dont on parlait tout à l'heure.
Ces inquiétudes méritent d'être entendues et traitées comme elles se doivent. C'est un enjeu de prévention sur tout le mandat.
Je voudrais souligner le travail de nombreuses associations pour sensibiliser sur ce sujet et ces questions qui œuvrent sans relâche pour faire comprendre qu'il existe des méthodes pour soigner ces personnes, puis les aider à se réinsérer, parce que c'est quand même l'objectif premier et le plus important, sans pour autant dégrader la vie quotidienne d'un quartier entier. Cela reste tout aussi important. C'est notamment le cas de DVO qui propose une méthode d'accompagnement médical et psychologique adaptée dans le Val-d'Oise et qui mérite d'être connue et amplifiée, ou encore de l'Union nationale pour le sevrage et la sortie d'addiction aux drogues, dont le rapport fourni écrit avec son comité scientifique, présidé par la professeure Laurence Vaivre-Douret, paru en novembre 2025, est très parlant. Je vous invite à le lire.
Encore une fois, il s'agit pour moi ici de différencier nos soutiens nombreux, que cette abstention ne permet pas de distinguer de nos oppositions qui relaient aussi les avis et inquiétudes de nombreux habitants, y compris dans le 12ème, et des problématiques auxquelles ils ont peur d'être confrontés. Je vous remercie. "

Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

" Je ne sais pas si cela appelle vraiment de réponse, parce que vous parlez des établissements qui ne sont pas dans le 12ème. Effectivement, ici on essaie de se centrer dans le 12ème. J'entends par contre effectivement les travaux, mais c'est justement ce que proposent les associations dans l'accompagnement et dans la rencontre. Je ne les connais pas exactement, mais je vais me renseigner. Mais je pense qu'intuitivement, cela se rapproche des méthodes que l'on essaie de mettre en place qui sont la prévention, l'accompagnement et la réinsertion de ces personnes-là. Je ne me prononce que pour le 12ème et pas pour ce qu'il se passe ailleurs. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Monsieur LACHENAL souhaite compléter. "

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Je voudrais quand même faire remarquer une certaine amélioration : vous ne parlez plus de salle de shoot. Je trouve cela assez grandiose et je tenais à vous le faire remarquer. Merci beaucoup.
Concernant la tranquillité publique, lisez seulement tous les rapports. Il y a eu trois rapports, dont un notamment de l'IGAS qui remarque une augmentation de la tranquillité publique.
Vous parliez des riverains. Il faudrait aller regarder les derniers résultats du bureau de vote aux dernières élections municipales où on constate que la liste qui défend les haltes soins addictions a vu une augmentation de son score. Les riverains sont d'accord avec les politiques menées localement dans le 12ème.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je propose que l'on passe au vote sur cette DSP 25. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-159 AVIS)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DU 20260083 : Création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le **bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, rives de la Seine" –** Abrogation des délibérations 2025 DU 148 et 2025 DU 210

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DU 83. Je donne la parole à Monsieur DELMESTRE. "

M. Mathieu DELMESTRE, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement**, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération vise à revoir le projet de création SPR, Site Patrimonial Remarquable, dont les périmètres avaient été fixés par délibération en juin et novembre 2025. Il est proposé d'abréger ces délibérations et de reprendre les études sur de nouvelles bases. On a été réunis la semaine dernière notamment par François VAUGLIN, adjoint à l'urbanisme auprès d'Emmanuel GREGOIRE. Pour le 12ème, cela correspondait à une toute petite partie puisque c'était juste du côté de la place de la Bastille. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur DELMESTRE. La parole est à Madame MONTANDON. "

Mme **Valérie MONTANDON, conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire.
Je suis assez partagée sur cette délibération parce qu'elle peut paraître assez technique, mais elle est également assez floue et elle soulève des questions importantes.
Nous avions adopté en 2025 un cadre et un périmètre pour avancer sur la protection du cœur historique de Paris. Aujourd'hui, ce cadre est abrogé par cette délibération et des études repartent sur de nouvelles bases, sans que l'on sache encore précisément où elles conduiront. Ce qui me dérange, c'est que l'on a abrogé quelque chose sans savoir où l'on va. Cela concerne le périmètre du futur site patrimonial remarquable, les règles qui s'y appliqueront, mais aussi à Montmartre et les protections existantes pourraient elles aussi évoluer.
La délibération ne modifie pas immédiatement les protections patrimoniales, mais elle abroge le cadre précédemment adopté et rouvre simultanément le périmètre du futur SPR. Le choix de ces documents de gestion et à Montmartre, les protections existantes, sans préciser encore le cadre qui les remplacera. C'est pour cela qu'on abroge quelque chose, mais on ne sait pas trop où on va. Vous le savez peut-être, mais avec la délibération, ce n'est pas notre cas.
Je vous demande quelles garanties sont données pour que la reprise des études ne conduise pas à réduire le périmètre ou le niveau de protection envisagé en 2025. Est-ce que vous avez des garanties ? "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Monsieur DELMESTRE pour vous répondre. "

M. Mathieu DELMESTRE, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :**

"On a eu l'occasion d'échanger avec l'ensemble des adjoints à l'Urbanisme de tous les arrondissements, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, sur le sujet. La demande qui a été faite par François VAUGLIN et par la Direction de l'urbanisme était que l'on puisse remettre tout à plat. Il veut faire le tour des arrondissements pour pouvoir justement discuter avec l'ensemble des adjoints sur ces sujets-là, pour pouvoir arriver à quelque chose qui soit plus cohérent. Voilà ce qui nous a indiqué lors de la dernière réunion. "

Mme Valérie MONTANDON, conseillère **d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci pour votre réponse. On va s'abstenir parce que vous comprenez bien que l'on n'a pas forcément des garanties, qu'on n'est pas associés, ce qui est normal aussi. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, c'est très clair. "

M. Jean-**Marie TAPHOUREAU Conseiller d'arrondissement :**

"J'aurais une question. Pourquoi remettre cela ? "

M. Mathieu DELMESTRE, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement**, Conseiller de Paris :

"Le périmètre n'était pas adapté, en lien avec le PLU. Parfois, il faut revenir sur des choses que l'on a faites pour pouvoir les faire aussi différemment et en mieux. Parfois, on a besoin de le faire. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"On va passer au vote sur cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-160 AVIS)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DVD 20260104 : Canaux parisiens - Exploitation et modernisation du port de l'Arsenal et de la halte nautique de la Villette – Abandon de la procédure de renouvellement et prolongation de la durée de la DSP actuelle

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la dernière délibération que nous avons choisi d'examiner de cette manière, puisqu'il y a des inscriptions : la DVD 104 sur les canaux parisiens. Je donne la parole à Monsieur PIQUEMAL. "

M. Damien PIQUEMAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci, Madame la Maire. La présente délibération a pour objet de procéder à la prolongation de la délégation de service public actuellement en cours pour l'exploitation et la modernisation du bassin de l'Arsenal, et d'abandonner la procédure de renouvellement qui a été engagée sous la précédente mandature.
La DSP actuelle devait s'achever le 31 décembre 2026, après 19 ans de gestion par Fayolle Marine. Pour rappel, en 2018, la durée initiale de 15 ans a fait l'objet d'un avenant de prolongation de quatre ans. La procédure de renouvellement de la concession avait démarré, puisque six candidats ont postulé et quatre ont été admis à concourir. Toutefois, cette procédure est abandonnée afin de permettre une requalification des usages du bassin de l'Arsenal, projet du Maire de Paris de faire un lieu de baignade dans le bassin de l'Arsenal. Aussi, il est proposé de prolonger de 15 mois, soit jusqu'au 31 mars 2028. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur PIQUEMAL. La parole est à Madame MONTANDON. "

Mme **Valérie MONTANDON, conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, il y a moins d'un an, en octobre 2025, notre assemblée votait le principe de renouvellement de la délégation du service public du port de l'Arsenal. Je me rappelle que l'on avait eu de nombreux débats. Le cahier des charges demandait beaucoup plus de sécurité et de la vidéoprotection. Nous avions voté positivement, je crois même à l'unanimité.
La procédure a suivi son cours : appel à candidatures en décembre, six plis reçus, quatre candidats retenus en février 2026, des services mobilisés, des commissions réunies, des entreprises engagées. Aujourd'hui, on nous demande de tout arrêter pour ajouter la baignade.
Cette promesse de campagne a été annoncée en effet début février 2026 par Emmanuel Grégoire, avec une belle image de synthèse dans Le Parisien, soit quatre mois après notre vote, alors que les candidatures étaient déjà déposées. La Ville a pourtant laissé la procédure se poursuivre, mobiliser ses services et les candidats pour finalement tout abandonner en septembre. C'est pour le moins assez gonflé.
La délibération le reconnait elle-même : en effet, ajouter la baignade maintenant serait une modification substantielle exposée à la censure du juge. On abandonne donc une procédure régulière pour caler l'action publique sur un calendrier électoral et une promesse de campagne

qui aurait pu aussi être anticipée, parce que je vous rappelle que vous étiez déjà à la manette et vous avez écrit le cahier des charges précédent.
J'ai donc plusieurs questions. Combien a coûté cette procédure avortée en temps de travail de services, en études et en assistance à maître d'ouvrage ? Les candidats écartés pourront-ils demander une indemnisation ? Enfin, ce contrat de 2007, déjà prolongé de quatre ans en 2018, vous l'avez dit, le sera de 15 mois supplémentaires sans remise en concurrence sans concertation ni accès aux études techniques, d'où mes questions.
Les études faisabilité seront-elles rendues publiques ? Une implantation vers l'embouchure du port qui gênerait moins la navigation et les bateaux à quai a-t-elle été étudiée ? Parce que sur l'image de synthèse, on voyait que c'était vraiment sur le port de l'Arsenal. Or, il y a peut-être possibilité, du moins c'est ce que j'avais regardé pendant la campagne, de faire la baignade mais à l'entrée, et donc d'être moins gênante comme je viens de le dire.
Le futur cahier des charges prévoira-t-il une fermeture nocturne du site pour la sécurité et la tranquillité des résidents ? Vous savez que c'est un sujet que l'on a abordé à plusieurs reprises. Je ne vais pas refaire la genèse.
Comment éviter que ces nouvelles exigences ne se répercutent sur les tarifs des usagers ? C'était déjà une question. Je me souviens que Monsieur BOUIGUE avait eu la même inquiétude lorsque j'avais soulevé ce sujet. Pour l'instant, on n'a toujours pas de réponses et au contraire, on voit les délais se prolonger et le cahier des charges augmenter.
Enfin, une vraie concertation avec les habitants sera-t-elle organisée avant la nouvelle procédure ? Permettre aux Parisiens de profiter de l'eau, c'est bien, mais pas au prix de l'improvisation et au détriment de ceux qui y vivent. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je me permets une réponse un peu générale. Je n'ai pas les éléments sur les coûts et il n'est pas possible d'avoir toutes les informations et toutes les réponses, surtout à ce sujet. Il est quand même assez fréquent que dans la vie de nos collectivités, il puisse y avoir des abandons ou des reports de projets.
Concernant les coûts, je n'ai pas la réponse. On pourra chercher cette information, si vous le souhaitez.
Sur la question de la préfiguration du projet et les contours, on ne s'est pas du tout arrêtés. On est en tout début de ce projet. Il va y avoir évidemment une concertation qui sera organisée. On n'est pas en mesure de vous répondre maintenant sur l'endroit où ce sera exactement implanté. Sinon, cela voudrait dire que ce ne serait pas une concertation, mais déjà une sorte de présentation d'arbitrage sous couvert d'une concertation. On ne peut donc pas répondre encore à ces questions-là, puisque les réponses n'existent pas, par définition. Mais on peut se dire qu'à mesure que le projet avancera et sera affiné et que différents scénarios seront dessinés, on pourra avoir une discussion dans le Conseil d'arrondissement à ce sujet. Je ne sais pas si Damien PIQUEMAL souhaite compléter ? "

M. Damien PIQUEMAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Non, mais il y avait aussi une autre inscription. Je ferai peut-être un retour global après. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"D'accord, merci beaucoup. La parole est à Madame CHASSANIOL. "

Mme **Clara CHASSANIOL Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire.
Effectivement, je suis également préoccupée par l'exposé des motifs et le projet qui a été proposé par le Maire de Paris. Bien sûr, il faut que l'on ait des espaces rafraichis. On en parlera peut-être par la suite avec les prochains vœux, mais pourquoi ne pas organiser une piscine à l'espace Bercy-Charenton, par exemple. Cela permettrait aussi d'avoir davantage d'accueil pour se baigner dans le 12ème arrondissement.
J'ai l'impression que vous oubliez qu'il y a des habitants, un cadre de vie au port de l'Arsenal, et comme ceci a été souligné, il y a déjà eu énormément de nuisances, d'insécurité depuis notamment la refonte de la place de la Bastille avec l'ouverture des grilles. Régulièrement, on sait qu'il y a des problématiques.
Vous proposez un projet qui est massif, qui va être coûteux sans qu'il n'y ait eu aucune concertation avec personne ni élu, préfecture, plaisanciers, habitants. De fait, on n'a pas vraiment d'informations à part effectivement une image de synthèse.
Savez-vous quel est le coût d'une telle opération ? C'est tout de même de l'argent public. Et visiblement, vu les travaux déjà considérables qu'il y a eu sur le port de l'Arsenal, il y a eu des installations qui ont été créées pour notamment l'accès à l'électricité, au wifi pour les plaisanciers, pour les bateaux. Qu'allez-vous faire de ces installations ? Il va être extrêmement coûteux de les enlever. Comment va se passer la cohabitation entre les baigneurs et les bateaux ? Il y a quand même un certain nombre de choses assez structurantes pour un projet pareil dont on pourrait avoir connaissance en amont.
Il y a également effectivement un collectif d'habitants qui s'est constitué contre ce projet. Est-ce que vous les avez rencontrés à minima pour écouter leurs préoccupations ? Cela me paraît essentiel.
Par ailleurs, on parle d'impact et de changement climatique, de besoin de rafraîchissement, mais se pose aussi la question de la biodiversité de ce bassin. Est-ce que des études environnementales ont été faites pour que l'on puisse savoir quel peut être l'impact d'un tel projet ?
Le port de l'Arsenal est un lieu magnifique à Paris qui est apprécié, qui est occupé également. Vous proposez une baignade qui risque d'engendrer des dépenses publiques extrêmement importantes avec des contraintes techniques qui pourraient gêner la navigation, les bateaux et ajouter davantage de nuisances également sur ce lieu en dégradant le cadre de vie des riverains et des plaisanciers. Est-ce que ce projet est vraiment nécessaire ? Est-ce que l'on pourrait avoir davantage d'informations ? Oui pour reporter la DSP, mais pour quoi faire ? "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci. Je donne la parole à Damien PIQUEMAL pour répondre de manière plus transversale, s'il le souhaite. "

M. Damien PIQUEMAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Je n'ai pas de réponse effectivement en ce qui concerne le coût ou l'étude d'impact. Comme vous l'avez rappelé, c'est une demande forte suite aux épisodes caniculaires que nous avons rencontrés au printemps et à l'été dernier. Nous sommes actuellement à la genèse du projet de cette baignade au bassin de l'Arsenal. L'établissement du futur cahier des charges n'a pas encore eu lieu, mais la question des plaisanciers sera bien intégrée. Comme vous avez pu le voir dans le document, on parle d'une mixité saisonnière d'usage d'un port et d'une baignade, et d'assurer la continuité du service public d'exploitation du port de l'Arsenal en tant qu'équipement touristique parisien majeur, en incluant les 190 résidents qui y vivent. Voilà ce que je pouvais compléter. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je me permets de compléter à mon tour. Il faut noter que les baignades estivales ont rencontré un succès extrêmement important pendant l'été dernier, probablement à la faveur des températures que l'on a rencontrées, mais les températures ne vont pas être amenées à baisser, comme vous le savez. Je trouve qu'il faut quand même avoir un peu une mesure entre le nombre de personnes qui seront touchées en parlant des plaisanciers et le nombre de personnes qui pourront bénéficier d'une telle infrastructure de baignade. On sait qu'à Paris, il y a plein de gens qui n'ont pas accès aux vacances, et donc c'est un endroit qui peut bénéficier à plein de gens qui ne partent pas en vacances, malheureusement. Évidemment que les plaisanciers seront rencontrés et que des concertations seront mises en place. Mais je pense qu'il faut remettre aussi les choses en perspective, à combien de personnes cela va bénéficier par rapport au nombre de personnes qui sont concernées en tant que résidents de cette partie-là. Mais vous aviez l'air de ne pas être d'accord avec ce que je dis. "

Mme Clara CHASSANIOL, Conseillère **d'arrondissement** et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Effectivement, il y a les plaisanciers. Mais quand je parlais des riverains et du collectif de riverains, ce sont les riverains autour également qu'il s'agirait de rencontrer. Et par ailleurs effectivement, les baignades dans la Seine, c'est très bien mais il s'agissait de la Seine et là, il s'agit d'un canal qui est plus étroit. Ce sont d'autres problématiques. On n'a pas accès en tout cas au détail de ce que vous voulez en faire. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Parce que c'est en cours de construction. Encore une fois, si le détail était absolument ficelé, vous nous diriez qu'on ne joue pas le jeu de la concertation et vous auriez raison. Je mets aux voix la DVD 104. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-161 AVIS)

Délibérations soumises à un vote global :

Délibération n° DAC 20260169 : Subventions (400 500 euros) et conventions pour **l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique**
(DELIB 12-2026-162 AVIS)

Délibération n° DASCO 20260066 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires **de fonctionnement (15 450 euros), subventions d'équipement (11 900 euros) et subventions** pour travaux (98 946 euros)
(DELIB 12-2026-163 AVIS)

Délibération n° DASCO 20260073 : Collèges public parisiens – Dotations de la Ville de Paris **(1 337 945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027**
(DELIB 12-2026-164 AVIS)

Délibération n° DASCO 20260077 : Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros)
(DELIB 12-2026-165 AVIS)

Délibération n° DASCO 20260079 : Collèges publics parisiens - **Modalités d'attribution des** dotations complémentaires aux projets des collégiens (129 451 euros)
(DELIB 12-2026-166 AVIS)

Délibération n° DASCO 20260089 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (93 100 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de **l'année 2027**
(DELIB 12-2026-167 AVIS)

Délibération n° DASCO 20260092 : **Agents de l'**État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026
(DELIB 12-2026-168 AVIS)

Délibération n° DDCT 20260171 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027
(DELIB 12-2026-169 AVIS)

Délibération n° DDCT 20260172 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2027
(DELIB 12-2026-170 AVIS)

Délibération n° DDCT 20260185 : Subventions (89 200 euros) à cinquante-deux associations pour le financement de cinquante-huit projets dans les quartiers populaires parisiens (3ème enveloppe)
(DELIB 12-2026-171 AVIS)

Délibération n° DEVE 20260042 : Subventions de fonctionnement à des acteurs de **l'agriculture urbaine et** paysanne pour un montant total de 149 500 euros

(DELIB 12-2026-172 AVIS)

Délibération n° DFPE 20260141 : Subventions (82 000 euros) à huit associations pour leurs **actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique (5ème, 11ème, 12ème, 13ème,** 14ème, 19ème arrondissements et sur tout Paris)
(DELIB 12-2026-173 AVIS)

Délibération n° DFPE 20260240 : Subventions (9 470 576 euros), avenants aux CPO passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places), subventions d'investissement (70 631 euros)
(DELIB 12-2026-174 AVIS)

Délibération n° DFPE 20260262 : Subventions de fonctionnement (869 424 euros), avenants **aux CPO passées avec six associations du groupe deux gestionnaires d'EAJE (moins de** 100 places) et subvention d'investissement (24 005 euros)
(DELIB 12-2026-175 AVIS)

Délibération n° DFPE 20260263 : Subventions de fonctionnement (114 813 euros), avenants **aux conventions pluriannuelles d'objectifs et subventions** d'investissement (12 597 euros) à cinq associations du groupe trois gestionnaires de crèches
(DELIB 12-2026-176 AVIS)

Délibération n° DFPE 20260264 : Subventions de fonctionnement (114 813 euros), avenants aux conventions pluriannuelles **d'objectifs et subventions d'investissement (12 597 euros) à** cinq associations du groupe trois gestionnaires de crèches
(DELIB 12-2026-177 AVIS)

Délibération n° DJS 20260191 : Subvention lauréat Budget participatif 2024 : Offrons à nos associations les moyens de leurs ambitions ! : Cuisine mobile partagée au CPA Fratellini
(DELIB 12-2026-178 AVIS)

Délibération n° DLH 20260083 : Réalisation 22-24 rue de Cotte, dans le 12ème arrondissement de Paris d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement PLA I par AXIMO - Subvention (8 110 euros)
(DELIB 12-2026-179 AVIS)

Délibération n° DLH 20260087 : Local commercial 316-318 rue de Charenton, dans le 12ème arrondissement de Paris - Protocole d'accord transactionnel avec la société Charenton Auto Nation
(DELIB 12-2026-180 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DLH 20260118 (*Projet N°7*) : Octroi, modification et réitération de garanties **d'emprunts finançant divers programmes de création et rénovation de** logements sociaux réalisés par Paris Habitat – Garantie des prêts PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier et PLS pour un programme de construction de soixante-seize logements sociaux situé 42- 48 rue de Picpus à Paris, dans le 12ème arrondissement de Paris
(DELIB 12-2026-181 AVIS)

Délibération n° DPE 20260036 : Conventions de subvention pour quatre projets auprès **d'associations œuvrant pour la réduction des déchets**
(DELIB 12-2026-182 AVIS)

Délibération n° DSOL 20260061 : Subventions à onze associations et un organisme pour le fonctionnement de 15 ESI à destination des personnes et des familles en situation de grande précarité – Conventions
(DELIB 12-2026-183 AVIS)

Délibération n° DSOL 20260096 : Subventions (275 040 euros) et conventions à vingt-deux **associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les** quartiers parisiens
(DELIB 12-2026-184 AVIS)

Délibération n° DSOL 20260116 : Subventions (29 000 euros) à douze associations et convention annuelle avec quatre associations, au titre de la quote-**part du fonds d'animation** locale solidarité, dans le 12ème arrondissement de Paris
(DELIB 12-2026-185 AVIS)

Délibération n° DSOL 20260137 : Subventions (59 650 euros) à quarante-et-une associations et conventions avec vingt-**cinq d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité**
(DELIB 12-2026-186 AVIS)

Délibération n° DSP 20260063 : Dotations (2 157 330 euros) et avenants pour le financement des neuf centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, et 20ème arrondissements de Paris
(DELIB 12-2026-187 AVIS)

Délibération n° DSP 20260065 : Subventions (49 000 euros) à six associations pour des **actions en santé environnementale et une convention annuelle d'objectifs**
(DELIB 12-2026-188 AVIS)

Délibération n° DSP 20260066 : **Conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement** des quatre Maisons Sport Santé (Recette : 158 000 euros) et subventions (154 000 euros) et conventions avec seize associations en Sport Santé
(DELIB 12-2026-189 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° DSP 20260075 : Subventions (616 000 euros) et conventions avec six associations et deux fondations participant à la lutte contre les cancers
(DELIB 12-2026-190 AVIS)

Délibération n° DU 20260120 : Signature de trois conventions de financement avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les opérations d'aménagement Porte de Vincennes, dans les 12ème et 20ème arrondissements de Paris, Porte de Montreuil, dans le 20ème et Python-Duvernois dans le 20ème arrondissement de Paris
(DELIB 12-2026-191 AVIS)

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vous propose de faire un vote groupé pour les délibérations sur lesquelles il n'y a pas eu d'inscrits. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs	
Pour : 33	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-038 : **Vœu de l'exécutif du 12e arrondissement relatif aux 500 jours** de détention de Christophe GLEIZES, pour sa libération et la défense de la liberté de la presse

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons maintenant à l'examen des vœux. 15 vœux ont été déposés. Nous commençons avec un vœu de l'exécutif relatif aux 500 jours de détention du journaliste Christophe Gleizes, qui est toujours détenu en Algérie. Madame HAVET, vous avez la parole. "

Madame Manon HAVET, Première adjointe à la Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire.
Bientôt 500 jours de détention pour Christophe GLEIZES, ce journaliste qui est aussi résident de notre 12ème arrondissement et qui a été emprisonné en Algérie, condamné à sept ans de prison pour apologie du terrorisme. Une accusation très largement contestée par ses confrères, ses proches et toutes les ONG de défense de la liberté de la presse.
À l'occasion des 500 jours à venir de sa détention, il nous semblait essentiel d'apporter dans cette enceinte de notre Conseil d'arrondissement notre soutien à Christophe GLEIZES, à sa famille, au Comité de soutien et à Reporters sans frontières. Nous demandons à nouveau sa libération et affirmons haut et fort ainsi notre attachement à la liberté de la presse comme valeur et condition de la démocratie et nous émettons le vœu que Christophe GLEIZES soit nommé citoyen d'honneur de la Ville de Paris, afin de manifester très fortement la solidarité de la Ville à son égard et à travers cela, notre solidarité envers toutes celles et tous ceux qui sont privés de liberté pour avoir exercé leur métier de journaliste.
Je vous invite donc tous et toutes à voter pour ce vœu, en soutien à ce résidant de notre arrondissement injustement emprisonné. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame. Monsieur BRUNETTI, vous avez la parole. "

M. **Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
La situation de Christophe GLEIZES, journaliste des magazines Society et So Foot, est dramatique. Il a été arrêté en mai 2024 en Algérie, condamné à sept ans de prison, détenu dans la prison de Tizi Ouzou, connue pour des conditions de détention extrêmement dures.
L'Algérie a justifié cela par une prétendue apologie du terrorisme et une possession de publication dans un but de propagande nuisant à l'intérêt national. Ces dernières accusations tiennent à ce que le journaliste avait eu des contacts en 2015 et 2017 avec le responsable du club de football de Tizi Ouzou, qui est par ailleurs aussi responsable du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie. Le reportage que préparait Christophe GLEIZES en 2024 et pour lequel il s'est rendu en Algérie à ce moment concernait pourtant un autre club de football majeur du pays, la JS Kabylie selon ce qu'ont avoué ses collègues de So Foot.
Après tant d'incompréhensions et une indignation légitime sur la détention de Boualem SANSAL, lui aussi en Algérie, la libération de ce dernier avait été vécue comme un soulagement partout en France, on s'en souvient.

Nous souhaitons donc la même chose pour Christophe GLEIZES. Là où la détention de Boualem SANSAL visait à faire taire la voix indépendante d'un artiste, celle de Christophe GLEIZES touche à certaines des valeurs les plus radicales de notre République : la liberté de la presse et la liberté d'expression.
Nous devons être constants dans notre engagement en faveur de ces libertés fondamentales et toujours cohérents dans le respect des valeurs de notre République. Dès que l'une d'entre elles est attaquée, dès que l'un de nos concitoyens est visé, c'est toute la France entière qui est menacée.
Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème adressent donc leur plus vif soutien aux proches, aux confrères, à la famille de Christophe GLEIZES que nous espérons voir très vite faire partager à nouveau sa passion dévorante pour le football que nous sommes nombreux je pense à comprendre ici. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci, Monsieur BRUNETTI. Je n'ai pas d'autre inscription sur ce vœu. Je propose que l'on passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Texte déposé

Considérant que Christophe GLEIZES, journaliste français, résident du 12e arrondissement de Paris, a été arrêté en Algérie le 28 mai 2024 alors qu'il resalisait un travail journalistique ;

Considérant qu'après treize mois sous contrôle judiciaire, il a été condamné à sept ans de prison en juin 2025 par la justice algérienne pour des faits d'apologie du terrorisme, accusation largement contestée par ses confrères, ses proches, et les ONG de défense de la liberté de la presse, alors qu'il ne faisait que son travail de journaliste ;

Considérant qu'Amnesty International qualifie la détention de Christophe GLEIZES à la prison de Tizi Ouzou d'arbitraire et demande sa libération immédiate et sans condition, estimant que son cas participe d'atteintes plus larges à la liberté de la presse en Algérie ;

Considérant que Reporters sans frontières est mobilisée depuis juin 2025 aux côtés de sa famille et appelle également à sa libération, rappellent qu'un journaliste doit pouvoir exercer son métier librement et que « sa place [...] devrait être en tribune de presse, et non derrière les barreaux » ;

Considérant que la liberté de la presse ne protège pas uniquement celles et ceux qui exercent le métier de journaliste, mais garantit à toutes et tous le droit d'accéder à une information libre, pluraliste et indépendante ;

Considérant que l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques protège la liberté d'expression ainsi que le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, et que les Nations unies rappellent que la liberté de la presse en constitue l'une des dimensions essentielles ;

Considérant que le 11 novembre 2026 marquera 500 jours écoulés depuis l'incarcération de Christophe GLEIZES le 29 juin 2025, 500 jours pendant lesquels il aura été privé de sa liberté et empêché d'exercer son métier de journaliste ;

Considérant que la France demande sa libération et soutient sa demande de grâce auprès des autorités algériennes ;

Considérant que le Conseil de Paris s'est déjà engagé en faveur de Christophe GLEIZES et a rappelé à cette occasion « l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur de la liberté d'expression et de la protection des journalistes persécutés dans le monde » ;

Considérant que Paris, capitale attachée à la défense des droits humains et de la liberté de la presse, réaffirme son engagement en faveur de cette liberté fondamentale et sa solidarité avec les journalistes persécutés ou menacés pour avoir exercé leur métier et contribué, par leur travail, à faire vivre la démocratie.

Sur proposition de l'exécutif du 12ème arrondissement, le Conseil du 12e arrondissement :

- rappelle son engagement en faveur de la libération de Christophe GLEIZES afin qu'il puisse retrouver ses proches, reprendre son métier de journaliste et continuer à nous informer ;
- réaffirme solennellement son attachement à la liberté de la presse, au droit des journalistes d'enquêter librement et à la protection de leurs sources ;
- et émet le vœu que Christophe GLEIZES soit nommé citoyen d'honneur de la Ville de Paris, afin de manifester la solidarité de Paris à son égard et, à travers lui, envers toutes celles et tous ceux qui sont privés de liberté pour avoir exercé leur métier de journaliste.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs	
Pour : 33	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable Le vœu est adopté	

(VOEU 12-2026-192 VOEU)

Sortie de Mme Nicole COHEN-CLAYETTE et de Nizar BELGHITH, après le vote du vœu 122026-038

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la discussion sur la ZAC Bercy-Charenton. J'ai trois vœux à ce sujet et une question orale. Afin de permettre de la cohérence dans nos débats, je propose de les examiner ensemble pour que la discussion soit cohérente. Madame CHASSANIOL et Madame MONTANDON, vous aurez la parole pour la présentation de vos deux vœux respectifs et puis nous entendrons Monsieur SADOUN pour sa question orale, et je présenterai pour ma part le vœu de l'exécutif.
Après ces présentations, Mathieu DELMESTRE vous répondra au nom de l'exécutif, au titre de sa délégation et nous pourrons ensuite passer au vote.
Madame CHASSANIOL, vous avez la parole pour la présentation de votre vœu. "

Délibération n° V122026-024 **: Vœu contre l'abandon du projet** Bercy-Charenton, déposé par **Clara CHASSANIOL, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris, membre du Groupe** Paris Apaisé

Mme Clara CHASSANIOL, **Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire.
Effectivement, c'est un vœu qui fait suite à l'article du Parisien du 9 septembre qui titrait sur l'abandon par la Ville de Paris du projet Bercy-Charenton. Je rappelle que ce projet a été travaillé depuis plus de 17 ans : 17 années d'études, de concertations, de réflexions, d'élections aussi sur des projets, sur l'avenir de l'une des dernières grandes emprises foncières aménageables de Paris. Abandonner Bercy-Charenton, ce serait renoncer à une occasion rare de créer de nouveaux logements, notamment pour des familles des classes moyennes qui en cherchent, créer un grand espace vert, des équipements sportifs, culturels, mais aussi de désenclaver cette partie du 12ème arrondissement.
Évidemment, j'ai conscience, j'ai bien compris l'article, de l'enjeu financier, mais ce n'est pas à mon avis une raison suffisante pour arrêter purement et simplement un projet. On peut aussi le revoir. La SNCF demanderait près de 500 millions d'euros. Effectivement, c'est considérable, mais cela justifierait peut-être de revoir le modèle économique, de renégocier le projet, d'expertiser cette somme également, de rechercher peut-être des financements et de revoir les ambitions.
Je voulais rappeler également que la précédente mandature a préféré dépenser une somme considérable de 2 milliards d'euros dans la préemption de logements sociaux, ce qui n'ajoute aucun nouveau logement dans le parc de logements. En revanche, en l'occurrence on propose de créer de nouveaux logements, ce qui me paraît être beaucoup plus intéressant en termes de politique de logement à l'échelle de Paris. Pourquoi la création de centaines de logements serait abandonnée, quand on privilégie le fait d'acheter des logements qui coûtent quatre Bercy-Charenton en réalité sur une mandature ?
Je voudrais également que l'on puisse avoir de la transparence sur les moyens qui ont déjà été engagés sur ce projet, parce que des moyens publics importants ont déjà été engagés sur les études qui ont été faites, la maîtrise d'œuvre, rémunération de l'aménageur, etc. Il s'agirait que l'on puisse savoir combien cela a coûté.
Les élus, comme les habitants, doivent savoir combien a coûté le projet depuis 2009 et quelles seraient les conséquences financières de son abandon, s'il y avait des choses en cours.
Il y a enfin une question de respect pour les habitants, parce qu'ils ont été sollicités pendant plus de 10 ans pour s'exprimer sur le projet. Ils ont assisté à des réunions, des réunions publiques, des ateliers. Il y a eu des marches exploratoires, un comité citoyen qui avait formulé des propositions,

une nouvelle concertation organisée en 2022. Ils ont été sollicités. On ne peut pas demander aux habitants pendant des années de réfléchir à l'avenir d'un quartier et ensuite, leur annoncer que cela s'arrête sans donner de perspectives à cela.
Ce vœu vous demande de ne pas renoncer et d'engager surtout une véritable négociation sur les enjeux financiers, de faire toute la transparence sur les sommes qui ont déjà été engagées et puis de repartir sur un nouveau scénario moins dense, plus vert, avec des logements réellement accessibles, des équipements publics, sportifs, culturels. Un modèle économique soutenable, évidemment. Ce scénario doit être construit avec les habitants en amont des décisions et non pas leur être présenté une fois que les choix seront faits.
Je vous remercie. "

Délibération n° V122026-033 : **Vœu relatif au coût global de l'opération** Bercy-Charenton (12e) et aux conséquences financières de son abandon, déposé par Valérie MONTANDON et les **élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre pour le 12ème**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame CHASSANIOL. La parole est à Madame Montandon. "

Mme Valérie MONTANDON, C**onseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, ce vœu pose aussi une question très simple : combien de temps et combien d'argent public auront été dépensés dans un projet finalement abandonné ?
L'opération Bercy-Charenton a été engagée en 2009. 17 ans plus tard, en septembre 2026, la Ville a annoncé son abandon, faute d'accord avec la SNCF sur l'acquisition des emprises ferroviaires. Entre-temps, les dépenses se sont accumulées. À la fin de 2024, la SEMAPA avait déjà engagé 16,2 millions d'euros sans qu'aucune recette n'ait été perçue. Sur cette somme, 11,9 millions d'euros correspondent à la rémunération de l'aménageur, contre 1,3 million d'euros pour les études et 2 millions d'euros versés à la SNCF. Plus préoccupant encore : 9,7 millions d'euros ont été dépensés entre 2021 et 2024 alors même que le protocole foncier de la SNCF était caduc et qu'aucun nouvel accord n'avait été conclu.
Ce n'est pas nécessairement terminé : des dépenses supplémentaires étaient encore prévues pour 2025 et 2026, tandis que le traité de concession prévoit que la Ville puisse avoir à supporter la perte constatée à la clôture de l'opération. On a des données, j'ai regardé toutes les clôtures financières annuelles sur la ZAC, mais il est vrai que l'on n'arrive pas à reconstituer combien d'argent public a été englouti dans cette opération, dans ces 17 ans d'études.
Notre demande est très simple : faire la transparence. Combien ce projet a-t-il coûté depuis 2009 ? Combien son abandon va-t-il encore coûter ? Comment expliquer que l'enveloppe de rémunération de l'aménageur soit passée de 41,6 millions à 50 5,3 millions d'euros, alors que les comptes rendus indiquaient un avancement de l'opération de 0 %, puisqu'il ne se passait rien ?
Après 17 ans d'années de procédures, d'études et de dépenses, les Parisiens doivent pouvoir disposer d'un bilan clair, complet et consolidé.
Je vous rappelle aussi un sujet sur lequel j'étais revenue de nombreuses fois sur Bercy-Charenton : les artisans du tunnel Baron-Le-Roy qui ont dû quitter leur voûte dans la douleur pour un projet finalement qui ne verra pas le jour. Tout cela pour ça. C'est aussi beaucoup de renoncements et

de gâchis que d'avoir demandé à ces artisans qui bénéficiaient des atouts inhérents à la voûte de devoir partir. On sait à quel point les artisans sont précieux pour Paris.
Ce vœu demande simplement que les comptes soient présentés et que chacun puisse savoir précisément où sont passés le temps et l'argent public. On vous demande aussi ce qui sera sauvé finalement du travail accompli, en particulier l'ouverture de la Petite Ceinture, la liaison piétonne et cyclable vers Charenton-le-Pont et la rénovation du stade Léo Lagrange. On entrevoit que vous avez envie en effet de continuer certains aspects du projet dans le vœu que vous avez déposé et que j'aurai l'occasion de commenter tout à l'heure, mais je vous pose toutes ces questions précises que nous devons je pense aux Parisiens et à tous ceux qui ont participé, de loin ou de près, en temps ou en argent, à ce projet. "

Délibération n°Q122026-014 : Question orale concernant les suites qui sont envisagées ainsi **qu'un éventuel calendrier à la suite de l'abandon du projet Bercy**-Charenton, déposée par M. Mohamed SADOUN, pour le groupe Nouveau Paris Populaire

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je donne la parole à Monsieur SADOUN pour sa question orale. "

M. **Mohamed SADOUN Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Vous avez en partie répondu à ma question. Je constate que le vœu que vous avez déposé cible la responsabilité de la SNCF et celle de l'État. Ma question portait aussi sur la responsabilité de la Ville. Qu'est-ce que vous allez faire ? Comment vous allez vous y prendre pour la suite ? Sachant que j'ai bien peur que la question de Bercy-Charenton se multiplie sur les autres projets structurants, vu l'équation un peu particulière des finances de la Ville qui sont liées à la promesse d'Emmanuel GREGOIRE de ne pas augmenter les impôts d'une part, et d'autre part d'adapter la Ville au réchauffement climatique, de faire des projets ambitieux, on va dire. Je ne vois pas comment il va s'en sortir, ni comment la majorité du Conseil de Paris va s'en sortir. Comment allez-vous remettre un petit peu d'air dans l'investissement pour pouvoir porter ce projet et d'autres ? "

Texte de la question déposé :
Mme la Maire, pourriez-vous éclairer le Conseil d'arrondissement sur les suites qui sont envisagées ainsi qu'un éventuel calendrier à la suite de l'abandon du projet Bercy-Charenton.
Je donne la parole à Monsieur DELMESTRE pour vous répondre de manière consolidée, par ailleurs. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Avant de donner la parole à Monsieur DELMESTRE, je vous réponds sur cette dernière partie de la question, Monsieur SADOUN, qui s'écarte un peu de la ZAC mais du coup, je me permets de répondre sur la ZAC. En réalité, on ne peut pas comparer la ZAC et tous nos autres projets d'investissement. La ZAC de Bercy-Charenton, c'était vraiment une dernière poche d'opportunités d'aménagement concerté. Il n'y a pas d'autres types de projets de ce genre que l'on pouvait valoriser. C'est une situation qui est complètement différente. Des équilibres financiers avaient été construits pendant longtemps et qui se sont dégradés progressivement, jusqu'à ce que l'on constate que la demande de la SNCF n'était pas soutenable pour nous. Cela

diffère un peu des autres projets d'investissement que l'on peut avoir à la Ville, qui peuvent être très conséquents par ailleurs. La question de leur financement se posera, mais elle ne se pose pas aujourd'hui dans notre Conseil d'arrondissement. On sera amenés à en discuter lorsqu'on parlera des enjeux budgétaires à l'avenir. En tout cas, la ZAC revêt des enjeux un peu particuliers qui sont liés à une grande opération d'aménagement qu'on ne connaît plus par ailleurs à court terme, dans le 12ème c'est certain, mais même à l'échelle parisienne. C'était vraiment notre dernière opportunité de ce type-là et donc la question se pose un peu différemment.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Madame Montandon, je vous prie de bien vouloir m'excuser, je crois que vous aviez demandé à pouvoir intervenir sur le vœu de Madame CHASSANIOL. »

Mme Valérie MONTANDON, C**onseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"Non, surtout sur le vôtre mais je poserai également une question à Madame CHASSANIOL.
Par rapport à votre vœu, ce sont tout de même 17 ans d'études, de révisions, de négociations, de dépenses pour aboutir quand même un abandon. Ce soir, vous nous proposez un vœu qui demande à l'État et à la SNCF de prendre toute leur part. Je ne nie pas les contraintes du site. Pour y avoir été de nombreuses fois, il est très contraignant. Vous avez en effet 70 hectares, mais 1/5 seulement qui est vraiment en emprise terrestre. Il est complexe. Je ne nie pas non plus que les négociations avec la SNCF sont difficiles. Par contre, je trouve que vous ne faites aucune référence aux errements de la Ville. C'est un peu « Ce n'est pas de ma faute. » Ce projet quand même est porté depuis 2009 et aujourd'hui, il est abandonné et on a l'impression que vous n'y êtes vraiment pour rien, que vous ne faites que subir.
Pourtant, l'alerte a été publique. Depuis 2020, le protocole avec la SNCF est caduc. Il s'est quand même passé six ans sans que vous ne soyez capables de trouver un modèle économique. Et entre-temps, vous avez changé à plusieurs reprises et souvent sous effet de communication. Je regrette qu'il y ait eu beaucoup de communication en disant « On dédensifie. » Souvent en plus, cela allait dans le sens que l'on appréciait. Mais en fait, vous n'avez quand même jamais trouvé et assuré, sécurisé un modèle financier et aujourd'hui, on se trouve dans cette situation-là. Vous avez donc votre part de responsabilité.
En 2024, la Chambre régionale des comptes disait déjà qu'un nouvel équilibre financier reste à trouver. Il y a eu encore deux ans d'alerte. Vous avez continué en effet jusqu'à aujourd'hui, avec toutes les implications que j'ai relevées dans mon vœu.
Je tiens aussi à vous rappeler qu'avec plus de 75 % de logements publics dans votre programme, quand on a un objectif aussi fort de logements publics et de si peu de logements privés, il ne faut pas s'étonner que vous n'arriviez pas à trouver un équilibre financier. À un moment donné, il faut se le dire. Il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire. Je l'assume, mais vous ne l'assumez pas, vous ne parlez jamais de cela. Quand on veut en effet aménager un site complexe, si on veut ne le faire qu'avec de l'argent public, à un moment donné ça coince. Et aujourd'hui, vous êtes en effet au pied du mur.
Quand j'ai demandé que Bercy-Charenton soit reconnu aussi d'intérêt métropolitain, je l'ai demandé un nombre de fois incalculable au Conseil de Paris. Votre majorité l'a toujours refusé, alors même que la Chambre régionale des comptes jugeait cette approche pertinente au niveau financier et au niveau expertise. C'est-à-dire que la Métropole du Grand Paris peut mettre aussi à disposition de l'expertise et des moyens financiers. Vous avez toujours voulu le refuser. J'ai toujours pensé que c'est parce qu'en effet, vous vouliez garder une maîtrise totale, sachant que

la métropole impose rarement quoi que ce soit aux Villes, et vous le savez très bien avec notre président qui est très consensuel. Mais je n'ai jamais compris pourquoi vous n'avez jamais non plus voulu sécuriser le fait que l'on aurait pu avoir un intérêt métropolitain qui aurait pu aider à ce projet.
En effet, on ne votera pas ce texte qui fait porter aux autres un échec que vous avez construit depuis plusieurs années. Mais selon nous, Bercy-Charenton mérite en effet une vision et il a un énorme potentiel.
Ce que j'ai noté, Monsieur DELMESTRE, c'est que vous nous avez dit qu'au Conseil de Paris, il y aurait une communication. Dans mon vœu, je demande plus qu'une communication : je demande une véritable agrégation des chiffres. Ce n'est pas à moi de prendre chaque bilan depuis 17 ans et d'essayer de voir les frais d'aménageur. Parce qu'en plus, il y a plein de choses qu'on ne voit pas. Je vous ai en effet donné le montant que cela coûtait aux contribuables parisiens au niveau des aménageurs, mais il y a les études, il y a les moyens humains, il y a toute la transversalité de tous les services. Mon vœu est très précis : combien a coûté aux contribuables parisiens cet échec ?
J'ai en effet une question. Avec Madame CHASSANIOL, on se rejoint sur de nombreux considérants, il n'y a pas de sujet. Mais dans la rédaction du vœu, je voulais quand même être sûre : que ce soit dans votre titre ou dans certaines demandes du vœu, ce qui me dérange, c'est la formulation. Déjà, votre titre, c'est « Vœu contre l'abandon du projet Bercy-Charenton. » On est tous d'accord sur le fait que l'on n'est pas contents que cela s'arrête dans ces conditions-là, mais je vous avoue n'avoir jamais donné un blanc-seing au projet tel que fait. Les pourcentages de logements sociaux qui pour moi sont de 75 % publics, c'est trop. D'ailleurs, à la première enquête qui avait eu lieu sur le premier projet avant 2018, l'enquête publique, l'une des rares recommandations du commissaire enquêteur était de dire qu'à l'époque, déjà avec 60 % de logements sociaux, il considérait que c'était trop haut. Cependant, vous n'en avez jamais d'ailleurs tenu compte.
J'ai fait cet aparté sur ce sujet, je pourrais développer, mais on n'aurait pas assez de ce conseil et de cette soirée pour revoir tout le Bercy-Charenton, tout ce qui n'allait pas. Mais ce qui m'embête dans votre titre, c'est que vous dites « Vœu contre l'abandon. » On ne veut pas que les discussions s'arrêtent, on ne veut pas que tout s'arrête. Par contre, le projet tel, c'est peut-être la bonne nouvelle dans tout cela, c'est que leur projet qui pour moi n'était pas tenable et pas souhaitable va quand même s'arrêter.
Vous dites aussi que la Ville de Paris renonce à l'abandon de Bercy-Charenton. On est bien d'accord, s'ils renoncent à faire un projet plus vertueux et renoncent à ne plus travailler sur un projet de ZAC, ce n'est pas très clair dans votre vœu. Je voulais être sûr que l'on soit bien d'accord sur le fait de continuer les négociations, de continuer de faire tout ce que l'on peut pour faire une ZAC, mais avec des objectifs qui soient différents.
Je veux bien sa réponse. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Allez-y, Madame CHASSANIOL. On essaie de faire rapide. "

Mme **Clara CHASSANIOL Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :
"Je vous prie de m'excuser, Madame MONTANDON, si mon vœu n'était pas suffisamment clair. En effet, il s'agit de ne pas abandonner le fait d'aménager cet espace. En revanche, il me semblait l'avoir suffisamment précisé puisque dans ce que je demande dans le vœu, je précise qu'il faut un nouveau scénario et notamment de dédensifier et de privilégier un grand espace vert, des

continuités végétales, etc. Je précise ce qui me paraîtrait être un scénario plus convenable à mon sens, puisqu'effectivement ce n'est pas le projet tel qu'il était présenté. D'ailleurs, j'ai précisé également qu'il avait déjà évolué et qu'à mon sens, il devrait à nouveau évoluer. Néanmoins, il s'agit de ne pas abandonner l'idée d'aménager cet espace. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci, Madame CHASSANIOL. Madame MONTANDON, quelques mots pour vous répondre. Il y a eu de longues discussions entre la Ville de Paris, l'État et la SNCF. C'est de toute façon indéniable. C'est souvent le cas dans des grands projets d'aménagement comme celui-ci que j'ai l'humilité de moins connaître que vous, puisque j'ai une antériorité inférieure à la vôtre.
Néanmoins, ce que je sais, c'est qu'il n'est absolument pas étonnant que la CRC dise en 2024 qu'il faut revoir l'équilibre économique. La Ville de Paris, en réalité, dit à ses interlocuteurs, entreprises publiques et Etat que cet équilibre doit être revu depuis longtemps. Le fait que vous attribuiez ce déséquilibre à une révision des objectifs, notamment la dédensification ou certaines évolutions, notamment pour tenir compte de l'impératif écologique, c'est tout à fait vrai. Pour le coup, politiquement, on l'assume bien et je pense que les habitants seraient tout à fait en droit et légitimes à nous dire « Vous ne tenez pas suffisamment compte notamment des effets du changement climatique. » Je trouve que cette constatation est encore plus manifeste à l'aune de l'été que l'on vient de passer.
J'entends ce que vous dites, on n'a probablement pas la même vision politique sur ce sujet-là, mais bien sûr que l'on assume que parfois que l'équilibre global bouge en lien avec des impératifs de politique publique que nous portons. En revanche, je pense qu'il est par ailleurs indéniable de dire que les coûts de reconstitution et les coûts de foncier qui étaient proposés par la SNCF ont augmenté et ont explosé, et que c'est devenu insoutenable pour les collectivités.
Je ne crois pas trahir de secret particulier quand je dis que le Maire de Charenton perçoit les choses de la même manière que moi sur ce plan-là. Je ne veux pas l'engager excessivement parce qu'il n'est pas là pour répondre, mais je pense que c'est assez transversal à l'échiquier politique et comme approche.
Je me permets par ailleurs de faire une petite remarque sur ce que vous disiez concernant la composition en logement social. J'ai bien compris qu'au même titre que les enjeux écologiques, on n'a pas la même vision de l'importance du logement social et j'en prends acte. Mais le Maire de Charenton portait une composition un peu différente de la nôtre sur la répartition du logement social, logement privé, sans surprise. Il a fait face aux mêmes difficultés d'insoutenabilité de la facture présentée par la SNCF.
Tout ceci est assez complexe. Il ne s'agit pas de présenter les choses comme si par ailleurs, c'était l'intégralité de la responsabilité sur les épaules de la Ville de Paris. Ce n'est pas exactement honnête non plus. Je me permets cette remarque. Je vous en prie. "

Mme Valérie MONTANDON, **Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

" Je ne veux surtout pas ouvrir le débat, parce que cela va durer trop longtemps. Mais sur la dédensification, on est toujours allés dans ce sens. En 2018, je me suis réellement battue pour faire sauter les six tours, j'ai demandé un vote à scrutin secret. Le projet en 2018 des tours est passé à cinq voix, soutenue par Monsieur MISSIKA à l'époque et toute la majorité, mais pas les Verts. On s'est vraiment battus pour la dédensification. On n'a jamais reproché d'avoir modifié ces objectifs en 2020. Par contre, il est vrai que sur l'équilibre financier, et je n'en démords pas, lorsqu'on veut ne faire que du public sur du privé, sur un modèle aussi complexe, on ne s'en sort

pas. Il faudrait que ce soit plus équilibré et je pense que cela pourrait être un levier. Mais je m'arrête là. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Je m'arrêterai là aussi. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? On va passer au vote des vœux. Est-ce qu'il y aurait des retraits de vœux ? Non. "

M. Mathieu DELMESTRE, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement,** Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire.
Pour faire suite aux propos qui ont été les vôtres et pour un peu développer les différentes questions que vous posiez les uns les autres, notamment pour revenir sur la question financière, comme vous l'avez dit Madame MONTANDON, on communique tous les ans notamment sur les actes, donc cela aura lieu. Cela nous était dit au niveau du central : il y aura bien une communication évidemment sur la ZAC Bercy-Charenton par la suite. Nous ne l'avons pas encore à jour, mais je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler lors du Conseil de Paris.
Je voulais juste profiter de ce moment-là pour remercier aussi le gros travail qui a été fait par la SEMAPA, parce que c'est quand même un projet qui est complexe sur une emprise ferroviaire complexe. Adapter le projet aux exigences climatologiques, environnementales peut-être compliqué. Il est vrai que c'est un projet qui a beaucoup évolué. On peut aussi être fiers de cela, vous le disiez, sur les échanges notamment qu'il y a eu avec les habitants. Forcément, cela demande une ingénierie de plus grande qualité et a un coût légitime, évidemment.
Madame CHASSANIOL, je ne vais pas vous répondre plus que ce que vous a dit Madame la Maire sur le fait que l'on comprend entre guillemets la déception que peut être celle de l'arrêt de la ZAC sous cette forme-là. Ce n'est pas un arrêt complet de tout, mais en tout cas sous cette forme-là, comme l'a répété à plusieurs reprises Emmanuel Grégoire et pour des montants que tout le monde connaît aujourd'hui de près de 500 millions d'euros, on peut comparer des choses qui ne sont pas comparables, mais à un moment, 500 millions d'euros, qu'on n'a pas commencé à mettre une pierre sur un terrain, cela devient quand même plus que compliqué pour rendre le projet viable aussi économiquement.
Cette décision, ce n'est pas la fin de notre ambition pour ce quartier. On prend cela plutôt comme un acte de responsabilité. Cela doit permettre d'engager un nouveau dialogue constructif. Comme le rappelait Madame la Maire, on a vraiment besoin de l'État et de la SNCF pour pouvoir poser un plan d'action en commun très prochainement. Il y aura d'ici la fin de l'année un nouveau COPIL, comme il y en a eu d'organisé à la préfecture du Val-de-Marne. D'ailleurs aujourd'hui, on était sur le site de Bercy-Charenton à l'invitation du sous-préfet du Val-de-Marne, justement pour avoir une réunion sur site pour pouvoir regarder ce qui pouvait être fait ou encore évoluer. Et d'ailleurs, on a quand même vu quelque chose que vous connaissez un petit peu toutes et tous ici, mais on n'a peut-être pas vu tous les sites à de nombreuses reprises. Sur le fait que l'on est sur une emprise qui est quand même importante, avec une activité aujourd'hui où il y a beaucoup de rails encore, avec une activité sur cette emprise-là des trains qui est nulle et qui l'est de ce que nous disait aussi la SNCF pour les plus récents de quelques années plutôt que quelques dizaines d'années et pour aller même jusqu'à certains rails, jusqu'à un siècle. On est quand même sur une zone qui ne sert pas et qui n'est pas utilisée en tant que telle.

Honnêtement, il faut quand même qu'on se le dise et il faut que la SNCF le comprenne aussi. On comprend leurs besoins en tant que tel, mais on ne va pas rester sur une zone intercalaire comme cela, au beau milieu de Paris et de la métropole pendant encore quelques dizaines d'années.
Comme l'invitait à faire à Madame la Maire, puisque cela faisait partie aussi des choses que l'on a regardées aujourd'hui, sur le prolongement de la liaison piétonne cyclable vers Charenton, pourquoi je dis vers Charenton ? Parce que la portion qui va être faite là, c'est celle qui va permettre de désenclaver Baron-Le-Roy, la partie du 12ème qui va l'emmener vers le tram Baron-Le-Roy, mais ce n'est pas celle qui nous emmène jusqu'au bout de Charenton.
Parce qu'au bout de Charenton, pour l'instant, pour y aller à pied, il faudra continuer à longer vers le Bercy Deux. Et donc voilà. C'est un beau projet et c'est bien qu'on puisse l'avoir aussi pour l'instant, de façon assez rapide, mais ce n'est pas un projet qui est pérenne en tant que tel.
Pour vous donner quelques informations sur les dates, on attend encore une autorisation côté État, mais logiquement, début 2027, on pourra lancer les travaux avec une petite année de travaux.
Comme vous l'avez compris, tourner la page de la ZAC ne signifie pas renoncer à transformer le site, bien au contraire. C'est ce travail exigeant que l'on va continuer à construire, comme on l'a fait aujourd'hui, comme on l'a fait sur les anciens COPIL et comme on le fera sur les prochaines réunions à venir dans les prochaines semaines.
J'espère que ces informations ont permis de lever certaines craintes. En tout cas, on aura l'occasion d'en reparler dans d'autres niveaux. On vous invite évidemment à voter le vœu de l'exécutif, qui est quand même un vœu plutôt positif, même si je vois qu'il peut laisser encore pantois. "

Délibération n° V122026-037 **: Vœu de** l'exécutif du 12ème arrondissement, présenté par Lucie CASTETS, relatif à l'avenir de Bercy-Charenton

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"À mon tour de présenter le vœu de l'exécutif sur ce sujet.
Je suis contente de constater qu'il y a au moins une forme d'unanimité au fait que la Zac Bercy-Charenton et son avenir, son devenir et son passé suscitent l'attention de l'ensemble du Conseil d'arrondissement. Ceci est bien compréhensible dans la mesure où effectivement, ceci a donné lieu à des années de travail et à des années de concertation avec les habitants du 12ème arrondissement. C'est un enjeu majeur pour le 12ème arrondissement et je ne peux pas laisser dire que l'on arrête complètement le projet. Il s'agit d'acter le fait que cela ne se fera pas sous forme de ZAC, du fait des demandes formulées par la SNCF qui sont absolument insoutenables pour quelque collectivité que ce soit. D'ailleurs, je ne crois pas que la Ville de Paris soit la seule Ville à considérer que les demandes de la SNCF sont insoutenables dans ce projet. Je ne veux pas engager mes collègues Maires sur ce sujet outre mesure, mais sincèrement, cela n'avait plus de sens de considérer le sujet sous forme de ZAC tel que c'était envisagé.
Néanmoins, je crois que l'on peut se rejoindre sur le fait que l'on souhaite tous que cette zone soit toujours l'objet d'un niveau important d'ambition d'aménagement. On souhaite toujours le prolongement définitif de la rue Baron-Le-Roy.
Mathieu DELMESTRE reviendra sur les détails, mais on est en train d'avancer sur des choses, notamment en coopération avec Charenton. On souhaite évidemment continuer à travailler sur la prolongation de la Petite Ceinture jusqu'à la Seine pour créer de nouvelles promenades vertes, tout en respectant le patrimoine de cette partie de Paris qui repose notamment sur des rails qui font partie de l'histoire de cette zone de la Petite Ceinture. On souhaite toujours la création d'un

grand parc sur le site Triangle et soutenir les associations qui font vivre ce lieu et qui contribuent à son appropriation par les habitantes et les habitants du 12ème. On souhaite aussi que l'occupation transitoire de cette zone-là puisse se poursuivre sous une forme ou sous une autre, parce que ceci a créé une forme de dynamique vertueuse avec certains acteurs, notamment l'association Jardin des Rails et Bercy Encore, qui sont très bien implantées. On a été les voir il y a quelques semaines. Il faudra que l'on envisage la suite de l'occupation après la date de 2028, date de la fin de la convention d'occupation avec la SNCF.
Et puis bien sûr, il y a l'enjeu du logement qui reste extrêmement important. À ce titre-là, je suis désolé, je trouve qu'il n'est pas tout à fait honnête intellectuellement de comparer des préemptions et des ZAC en multipliant les coûts, je trouve que cela n'a vraiment strictement rien à voir. En tout cas pour la Ville de Paris, on considère que la crise du logement est tellement majeure qu'il faut utiliser tous les leviers que l'on a à notre main. Je ne pense pas qu'il faille préempter absolument tout et qu'évidemment, il faut tenir compte d'enjeux budgétaires quand on préempte, et notamment la question de tous les équilibres qui doivent être pris en compte lorsque l'on préempte. Mais cela n'a pas de sens de comparer, pardonnez-moi l'expression un peu triviale, les choux et les carottes en matière de logement. Cela n'a vraiment strictement rien à voir.
Nous proposons comme vœu de dire que l'on acte le fait que ce que nous demande la SNCF est insoutenable, et je pense que personne ne peut considérer que c'est soutenable. En revanche, on le demande non seulement à la SNCF mais aussi à l'État, parce que la SNCF est une entreprise publique. Je trouve que l'État, sans polémique aucune, n'a pas été au rendez-vous des enjeux et encore une fois, on est plusieurs à penser cela, et pas que du côté gauche de l'échiquier politique. À considérer que l'Etat, qui a des participations très importantes, c'est le moins que l'on puisse dire, dans la SNCF, n'a pas joué son rôle pour demander à cette dernière de revoir sa demande. On souhaite que la SNCF et l'État nous accompagnent et soient des acteurs plus ambitieux sur l'avenir de cette zone-là dans toutes les tranches que j'ai mentionnées préalablement, et que donc on parvienne à la fin à faire quelque chose qui ait du sens pour les habitants du 12ème qui évidemment, s'écartera de ce que l'on avait discuté avant. Mais quand même que l'on reprenne, que l'on reste avec ce bagage de la discussion que l'on a eue pendant des années, que vous avez eue aussi pendant des années, et que l'on puisse faire vivre cet espace dans les contours que l'on souhaite encore lui donner.
Pour l'instant, on n'est pas en mesure de savoir exactement quelle sera la posture de nos interlocuteurs à la SNCF et à l'État, mais c'est le souhait que l'on formule et c'est pour cela que l'on a souhaité que le Conseil d'arrondissement adresse ce vœu-là si possible que l'on arrive à le porter de manière unanime. C'est le sens du vœu que l'on vous propose ce soir.
Je vous propose de procéder au vote.

Délibération n° V122026-024 **: Vœu contre l'abandon du projet Bercy**-Charenton, déposé par **Clara CHASSANIOL, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris, membre du** Groupe Paris Apaisé

Texte vœu déposé :
Considérant que le projet d'aménagement de Bercy-Charenton est travaillé par la Ville de Paris depuis 2009, soit depuis dix-sept ans, et qu'il concerne l'une des dernières grandes emprises foncières aménageables de Paris ;

Considérant que ce projet a déjà connu plusieurs transformations majeures, notamment une profonde réorientation en 2022, avec l'abandon des tours, une réduction importante de la

densité et de nouvelles ambitions environnementales, suivies d'une nouvelle concertation publique et de nouvelles études ;

Considérant que des moyens publics importants ont donc été consacrés pendant plus de quinze ans à la conception de ce quartier, à la maîtrise d'œuvre, aux études environnementales et sanitaires, aux concertations successives et à la rémunération de l'aménageur ;

Considérant, à titre d'illustration, que les comptes disponibles font apparaître 2,3 millions d'euros de charges en 2021, dont 1,9 million pour la rémunération de l'aménageur et 300.000 euros pour les études et la communication, et encore 1,6 million d'euros HT de charges en 2024 ;

Considérant qu'il est dès lors indispensable que la Ville de Paris fasse toute la transparence sur le coût cumulé depuis 2009 des études, marchés, prestations intellectuelles, concertations, rémunérations de la SEMAPA et autres dépenses engagées pour Bercy-Charenton, ainsi que sur les conséquences Uinancières de l'abandon annoncé ;

Considérant que, selon les informations publiées le 9 septembre, l**a décision d'arrêter le projet** serait principalement motivée par une demande de la SNCF approchant 500 millions d'euros, correspondant notamment aux acquisitions foncières et aux interventions nécessaires sur les infrastructures ferroviaires ;

Considérant qu'une telle somme justifie une renégociation avec la SNCF mais ne saurait conduire à abandonner sans solution alternative un projet urbain d'une telle ampleur ;

Considérant que la Ville elle-même évaluait encore fin 2024 l'opération Bercy-Charenton à 964,8 millions d'euros HT en produits et charges, ce qui démontre que la dimension économique constitue depuis longtemps un axe structurant du projet ;

Considérant surtout que Bercy-Charenton représente une occasion extrêmement rare de fabriquer un nouveau quartier, de désenclaver le sud-est du XIIe arrondissement, de créer des continuités avec Charenton, de répondre à la crise du logement et de créer de nouveaux espaces verts, sportifs et culturels ;

Considérant qu'un **abandon pur et simple serait d'**autant plus incompréhensible que Paris connaît une pénurie aiguë de logements et que la Ville n'a pas craint de dépenser 2 milliards d'euros sur la précédente mandature pour sa politique de préemptions qui ne crée pas de logements supplémentaires dans le parc parisien, se priver de centaines de nouveaux logements est incohérent ;

Considérant que le choix ne doit pas être entre le projet initial et l'abandon, mais entre l'abandon et un projet profondément revu, moins dense, plus vert, économiquement soutenable et répondant aux besoins concrets des habitants ;

Considérant enfin que le projet Bercy-Charenton a fait l'objet, depuis son lancement, d'une concertation longue et approfondie avec les habitants, les associations et les acteurs locaux, prévue dès 2009 et déployée entre 2011 et 2015 à travers de nombreuses réunions publiques, ateliers participatifs, expositions, visites et marches exploratoires, puis prolongée dans le cadre de l'enquête publique ;

Considérant que cette démarche s'est poursuivie lors de la refondation du projet, avec la création en 2021 d'un comité citoyen à l'origine de 50 propositions, puis l'organisation en 2022, d'une nouvelle concertation publique, dont le bilan a été approuvé par le Conseil de Paris en mars 2023 ; que pendant plus de dix ans, les habitants ont ainsi été appelés à s'investir, à formuler des propositions et à contribuer aux orientations successives de Bercy-Charenton, et que cet engagement doit être pleinement respecté et pris en compte dans toute nouvelle évolution du projet ;

Considérant, par conséquent, qu'après plus de quinze années d'études et de concertations, **l'abandon du projet élaboré avec les habitants ne saurait constituer, à lui seul, une** perspective ; qu'une nouvelle orientation doit leur être proposée et définie avec eux tirant les enseignements des contributions déjà recueillies et permettant de construire un projet urbain soutenable, répondant aux besoins du XIIe arrondissement.

Sur proposition de Clara CHASSANIOL, le Conseil du XIIe arrondissement **émet le vœu :**

· que la Ville de Paris renonce à l'abandon de Bercy-Charenton et engage immédiatement, avec la SNCF et l'ensemble des partenaires concernés, une négociation destinée à parvenir à un nouvel équilibre économique afin d'expertiser la somme annoncée, d'identifier les possibilités de réduction, d'étalement et de cofinancement ;
· que la Ville présente au Conseil du XIIe arrondissement un bilan financier exhaustif des sommes engagées depuis le lancement du projet en 2009, distinguant études, maîtrise d'œuvre, rémunération de la SEMAPA, concertations, prestations, travaux préparatoires et tout autre dépense ;
· que le nouveau projet soit dédensifié, privilégie un grand espace vert et des continuités végétales, propose une offre significative de logements réellement accessibles aux classes moyennes et aux familles, ainsi que les équipements publics notamment sportifs et culturels ;
· et qu'un nouveau scénario économique et urbain soit élaboré en concertation avec les habitants, les associations, les conseils de quartier et l'ensemble des acteurs concernés, en s'appuyant sur les enseignements des concertations déjà conduites ; que cette nouvelle phase de concertation intervienne en amont des choix structurants du futur projet, et non une fois ceux-ci arrêtés ;
· ainsi qu'un nouveau scénario soient présentés aux habitants et au Conseil du XIIe arrondissement avant toute décision définitive sur l'avenir de la ZAC.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 31 dont 2 pouvoirs	
Pour : 06	Contre : 25
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable Le vœu est rejeté.	

(VOEU 12-2026-193 VOEU)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-033 : **Vœu relatif au coût global de l'opération Bercy**-Charenton (12e) et aux conséquences financières de son abandon, déposé par Valérie MONTANDON et les **élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre pour le 12ème**

Texte vœu déposé :
Considérant que les objectifs de l'opération d'aménagement Bercy-Charenton ont été fixés par le Conseil de Paris en juillet 2009, enrichis en 2014 et consolidés en juillet 2018 avec la création de la ZAC, l'approbation de son dossier de réalisation et la signature, le 25 octobre 2018, d'un traité de concession avec la SEMAPA courant jusqu'au 31 décembre 2032 ;

Considérant que le protocole foncier signé le 5 novembre 2018 avec le groupe SNCF, qui fixait à 314 M€ HT le prix des emprises ferroviaires, est devenu caduc le 31 décembre 2020 sans avoir atteint ses objectifs, selon les termes mêmes du compte rendu annuel de l'aménageur, et qu'aucun nouvel accord n'a été conclu depuis ;

Considérant que le projet a été remis à plat à partir de 2021, avec une conférence citoyenne, une nouvelle concertation réglementaire lancée en juillet 2022, dont le bilan a été approuvé en mars 2023, puis une reprise des études urbaines pour intégrer les orientations du PLU bioclimatique approuvé le 20 novembre 2024 ;

Considérant que la Ville de Paris a annoncé le 9 septembre 2026 l'abandon de ce projet, en invoquant l'impossibilité de parvenir à un accord financier avec le groupe SNCF sur l'acquisition des emprises ferroviaires ;

Considérant que cette annonce a été faite en dehors de toute saisine du Conseil de Paris et de toute discussion au sein de la 5e commission ;

Considérant que, selon le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2024 (délibération 2025 DU 152), la SEMAPA avait engagé 16,2 M€ HT de charges sur cette opération sans qu'aucune recette n'ait été perçue, dont 11,9 M€, soit près des trois quarts, au titre de sa propre rémunération, contre 1,3 M€ d'études et 2 M€ versés au groupe SNCF ;

Considérant que 9,7 M€, soit 60 % de ces dépenses, ont été engagés entre 2021 et 2024, c'est-à-dire après la caducité du protocole foncier et sans qu'aucun nouvel accord ait été conclu avec le groupe SNCF, et que les deux tiers de cette somme correspondent à la rémunération de l'aménageur ;

Considérant que la SNCF a refusé en 2023 la nouvelle proposition d'acquisition formulée par la Ville et la SEMAPA, et que la concession a néanmoins été poursuivie, avec 8,6 M€ de dépenses supplémentaires programmées pour 2025 et 2026 ;

Considérant que le bilan prévisionnel soumis chaque année à l'approbation du Conseil de Paris est resté inchangé de 2020 à 2024, à 964,8 M€ pour un programme de 567 500 m², alors que ce programme avait été profondément revu en 2022, et que les comptes rendus affichaient un avancement de l'opération de 0 % ;

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle de rémunération de l'aménageur, fixée à 41,6 M€ par l'article 32 du traité de concession, a été portée à 55,3 M€ dans le bilan arrêté au 31 décembre 2024 par le jeu de son actualisation ;

Considérant que ce même compte rendu prévoyait 4,4 M€ de dépenses supplémentaires en 2025 et 4,2 M€ en 2026, et que l'opération était financée par 20 M€ d'emprunts, dont 8 M€ garantis par la Ville de Paris ;

Considérant que l'article 36 du traité de concession prévoit que la Ville verse une participation égale à la perte constatée à la clôture, de sorte que l'intégralité de ces dépenses a vocation à être supportée par le budget municipal, et qu'en cas de résiliation anticipée il ouvre droit à une indemnité pouvant inclure la rémunération non perçue par l'aménageur et les sommes engagées par les opérateurs immobiliers ;

Considérant que ces montants ne couvrent que la période de la concession, et que les dépenses engagées directement par la Ville entre 2009 et 2018, notamment le marché de maîtrise d'oeuvre urbaine notifié en 2010, l'étude d'impact, les études techniques et ferroviaires, les concertations et l'enquête publique, n'ont jamais fait l'objet d'une présentation consolidée ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens sont en droit de connaître le coût complet d'un projet conduit pendant dix-sept ans et abandonné avant toute réalisation.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre, le Conseil du 12eme arrondissement émet le vœu que le Maire de Paris :

1. rende public le coût total du projet Bercy-Charenton depuis son lancement en 2009 : ce que la Ville a payé directement, ce que la SEMAPA a dépensé, dont sa propre rémunération, et ce qui a été versé à la SNCF, avec la liste des marchés passés et les montants réglés ;
2. indique combien l'abandon du projet va encore coûter aux Parisiens : somme à verser à la SEMAPA pour solder la concession, indemnités réclamées, remboursement des 20 M€ empruntés ;
3. explique comment a été calculée la rémunération de l'aménageur, dont l'enveloppe prévue est passée de 41,6 à 55,3 M€ alors que le projet n'avançait pas ;
4. précise ce qui sera sauvé du travail accompli, en particulier l'ouverture de la Petite Ceinture, la liaison piétonne et cyclable vers Charenton-le-Pont et la rénovation du stade Léo-Lagrange ;

et que ce bilan soit présenté en Conseil du 12eme arrondissement, en 5e commission puis en séance du Conseil de Paris de novembre 2026, avant le vote du budget 2027.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs	
Pour : 06	Contre : 25
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est **défavorable** Le vœu est **rejeté**.	

(VOEU 12-2026-194 VOEU)

Délibération n° V122026-037 : **Vœu de l'exécutif du 12ème** arrondissement, présenté par Lucie CASTETS, relatif à l'avenir de Bercy-Charenton

Texte déposé

Considérant que le secteur « Bercy-Charenton », enclavé entre le périphérique, la Seine et les voies ferrées, constitue l'une des dernières grandes emprises foncières aménageables de Paris et de sa proche couronne, sur des dizaines d'hectares ;

Considérant que la ZAC prévoyait la création de nombreux logements, un vaste parc de plusieurs hectares, des commerces, des bureaux, des équipements publics - et que la seule partie parisienne devait à terme accueillir plusieurs milliers d'habitant·es et contribuer à la création de nombreux emplois ;

Considérant que la Ville de Paris s'est toujours engagée, depuis nombreuses années, à faire de Bercy-Charenton un quartier mixte tenant compte de l'urgence climatique, sociale et démocratique en concevant un projet vertueux sur plan environnemental ;

Considérant que l'augmentation exponentielle du coût d'acquisition des terrains et de reconstitution des ouvrages ferroviaires demandé par la SNCF, déséquilibre aujourd'hui le montage financier du projet urbain au point de compromettre sa faisabilité ;

Considérant que l'État doit prendre toute sa part dans l'accompagnement des collectivités et des entreprises publiques afin de rendre financièrement soutenable les grands projets urbains répondant aux besoins de la population ;

Considérant que l'arrêt de la ZAC *ne doit pas conduire à laisser durablement cette friche à l'état d'enclave insuffisamment valorisée par l'action publique* ;

Considérant qu'une nouvelle méthode, fondée sur une intervention par secteurs, pourrait permettre d'engager plus rapidement des transformations concrètes, notamment autour de la rue Gabriel Lamé et du boulevard Poniatowski, où pourrait être développé de nouveaux logements et un grand parc métropolitain à la charnière de Paris et de Charenton ;

Considérant que, dans l'attente d'un projet pérenne, un cheminement provisoire pour les piéton·nes et les cyclistes pourrait relier d'ici fin 2027 le boulevard Poniatowski et la porte de Charenton à la rue Baron-Le-Roy, constituant une première étape concrète du désenclavement du quartier.

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil d'arrondissement du 12e émet le vœu :

- Que l'État et la SNCF prennent toute leur part afin que le secteur Bercy-Charenton soit un levier pour répondre à la crise du logement francilienne, permette de désenclaver ces territoires, de créer de grands espaces verts, mais aussi de poursuivre et maximiser les projets d'occupation transitoire afin de faire vivre cette friche le plus rapidement possible au bénéfice de l'intérêt général.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable Le vœu est adopté	

(VOEU 12-2026-195 VOEU)

Sortie de M. Simon GUERAND, M. Pierrick PARIS et de M. Nizar BELGHITH, après le vote du vœu 122026-037

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-025 **: Vœu relatif à la préservation du bois de Vincennes dans le** cadre de la concertation sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro à Val-de-**Fontenay, déposé par Clara CHASSANIOL, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris,** membre du Groupe Paris Apaisé

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons au vœu relatif à la préservation du Bois de Vincennes dans le cadre de la concertation sur le projet du prolongement de la ligne 1. Madame CHASSANIOL, vous avez la parole."

Mme Clara CHASSANIOL, Conseillère **d'arrondissement** et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci beaucoup. Effectivement, c'est un vœu sur la prolongation de la ligne une du métro de Château de Vincennes à Val-de-Fontenay et ses conséquences sur le Bois de Vincennes.
Je comprends l'objectif d'améliorer la desserte de l'Est parisien. C'était l'objectif initial de ce projet qui date, là aussi. Mais attention à ne pas pénaliser le poumon vert que représente le Bois de Vincennes. Je pense que l'on est tous d'accord sur le sujet. C'est un réservoir de biodiversité, un îlot de fraîcheur. Après l'été que l'on a passé, il paraît quand même important de le rappeler.
Simplement pour refaire l'historique, en 2021, l'Autorité environnementale avait identifié les incidences sur les milieux naturels, les paysages parmi les principaux enjeux du projet. En 2022, la Commission d'enquête avait rendu à l'unanimité un avis défavorable. Le ministre des Transports de l'époque, sans le nommer, Clément Beaune, avait alors considéré que le projet ne pouvait être déclaré d'utilité publique en l'état et que les études devaient être reprises. Et enfin, en décembre 2024, le Conseil de Paris s'est prononcé en demandant que le projet ne conduise à aucun abattage d'arbres dans le Bois de Vincennes.
Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre avec la concertation préalable de la Commission nationale du débat public, qui doit se tenir du 5 octobre au 11 décembre.
La Ville de Paris doit donc s'exprimer clairement, exprimer ses exigences après l'arrivée d'une nouvelle mandature depuis l'élection. Je vous propose que le Conseil d'arrondissement porte auprès de la Ville de Paris, auprès du Maire, la préservation de l'intégrité écologique, paysagère et arborée du bois comme condition préalable à la réalisation du projet, c'est-à-dire à la fois réaffirmer la position qui avait été prise par le Conseil de Paris, qui n'est pas caduc puisqu'elle a été adoptée en 2024, mais en allant plus loin que le zéro abattage d'arbres, en appliquant un principe vraiment d'évitement du bois, qu'avant de chercher à réduire ou à compenser une atteinte au bois, il faut d'abord chercher à l'éviter, et que les variantes du projet qui puissent être proposées par IDFM soient étudiées dans leurs impacts environnementaux, climatiques, arboricoles et paysagers et le cas échéant, abandonner ce projet pour travailler à d'autres solutions si le bois était impacté.
À quelques jours de l'ouverture de cette concertation, ce vœu propose une position claire, exigeante et transparente pour défendre le Bois de Vincennes qui nous est cher tout au long du processus et préserver ce patrimoine indispensable à notre adaptation au changement climatique. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup, Madame CHASSANIOL. Monsieur PIQUEMAL pour vous répondre. "

M. Damien PIQUEMAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Il y avait d'autres inscriptions. Est-ce qu'on les regroupe ou pas ? "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"J'avais une explication de vote par Monsieur BRUNETTI ou Madame MONTANDON, mais je pensais que ce serait après votre réponse, Monsieur PIQUEMAL. "

M. Damien PIQUEMAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Il y a le vœu de Monsieur SADOUN."

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Il y a un vœu du Nouveau Paris Populaire que l'on va effectivement entendre avant. Je vous en prie. "

Texte déposé :
Considérant l'intérêt d'améliorer la desserte en transports collectifs de l'Est parisien et des communes de Vincennes, Fontenay-sous-Bois et Montreuil, ainsi que l'intérêt d'une meilleure connexion avec le pôle de Val-de-Fontenay ;

Considérant toutefois que la réalisation d'une infrastructure de transport collectif ne saurait se faire au détriment de la préservation du bois de Vincennes, patrimoine naturel majeur de Paris, réservoir de biodiversité et îlot de fraîcheur dont la protection revêt une importance croissante dans le contexte du changement climatique ;

Considérant que le projet de prolongement de la ligne 1 entre Château de Vincennes et Val-de-Fontenay, porté par Ile-de-France Mobilités, a fait l'objet d'une première concertation en 2014-2015, puis d'études préliminaires et d'une enquête publique en 2022 ;

Considérant l'avis rendu en mai 2021 par l'Autorité environnementale, qui identifiait parmi les principaux enjeux environnementaux du projet la maîtrise de ses incidences sur
les milieux naturels et les paysages, notamment sur les sites classé et inscrit du bois de Vincennes ;

Considérant que la commission d'enquête chargée de l'enquête publique de 2022 a rendu, à l'unanimité de ses membres, un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme concernés, estimant notamment que la balance entre les avantages et les inconvénients du projet penchait du côté de ses inconvénients ;

Considérant que le ministre chargé des Transports a indiqué le 14 décembre 2022 que les avis rendus ne permettaient pas de déclarer le projet d'utilité publique en l'état et qu'une reprise des études était nécessaire, notamment afin de répondre aux observations formulées sur ses impacts environnementaux ;

Considérant que le Conseil de Paris a adopté en décembre 2024 le vœu 2024 V.233 relatif au prolongement de la ligne 1 vers Val-de-Fontenay et à la protection du bois de Vincennes, demandant notamment que le projet ne conduise à aucun abattage d'arbre dans le bois de Vincennes ;

Considérant qu'Ile-de-France Mobilités a depuis engagé de nouvelles études et présente désormais plusieurs variantes concernant notamment le raccordement au terminus de Château de Vincennes, en lisière du bois de Vincennes ;
Considérant que la Commission nationale du débat public a décidé, le 12 janvier 2026, l'organisation d'une nouvelle concertation préalable et que, par décision du 2 septembre 2026, elle a fixé celle-ci du 5 octobre au 11 décembre 2026 ;

Considérant que la CNDP a expressément demandé que cette concertation permette d'aborder l'ensemble des enjeux environnementaux et socio-économiques ainsi que les alternatives au projet de prolongement ;

Considérant que cette nouvelle étape du projet intervient au début d'une nouvelle mandature parisienne et qu'il importe, dans le contexte de cette concertation, de clarifier la position de la Ville de Paris, propriétaire et garante de la protection du bois de Vincennes ;

Sur proposition de Clara CHASSANIOL, le Conseil du XIIème arrondissement émet le vœu :
· que le Conseil du 12e arrondissement affirme le principe de préservation de l'intégrité écologique, paysagère et arborée du bois de Vincennes qui constitue une condition préalable à la réalisation du projet ;
· que l'Exécutif parisien porte, pour la nouvelle mandature, les engagements pris par le Conseil de Paris dans son voeu 2024 V.233 et défende cette position dans toutes les instances auxquelles la Ville participe ;
· qu'au-delà de l'objectif d'absence d'abattage d'arbres affirmé par le Conseil de Paris en décembre 2024, le principe d'évitement soit désormais retenu comme exigence, afin que la conception du projet privilégie les solutions permettant d'éviter les emprises et atteintes au bois de Vincennes plutôt que de chercher à les réduire ou à les compenser ;
· que la Ville demande à Ile-de-France Mobilités que soient présentées dans le cadre de la concertation l'ensemble des variantes permettant d'éviter toute atteinte au bois de Vincennes ;
· que la Ville demande que soient rendues publiques et aisément accessibles les études comparatives permettant d'apprécier les impacts environnementaux, climatiques, arboricoles et paysagers des différentes variantes étudiées, ainsi que leur bilan socio-économique et leur coût actualisé ;
· que la contribution officielle de la Ville de Paris à la concertation préalable rappelle les réserves et avis formulés par l'Autorité environnementale, la commission d'enquête publique et l'État en 2021 et 2022, et expose précisément la manière dont le nouveau projet y répond ou non ;
· que, dans l'hypothèse où aucune des variantes présentées ne permettrait de garantir la préservation du bois de Vincennes et de son patrimoine arboré, la Ville de Paris demande que soient approfondies les solutions alternatives permettant de répondre aux besoins de desserte de l'Est parisien sans porter atteinte au bois ;
· qu'un bilan de la position défendue par la Ville de Paris au cours de la concertation soit présenté au Conseil de Paris avant toute nouvelle étape décisionnelle relative à ce projet.
· que la position ainsi adoptée par le Conseil du 12e arrondissement soit portée par la Maire du 12e arrondissement auprès du Maire de Paris et de l'Exécutif parisien et défendue à l'occasion du

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Conseil de Paris ainsi que dans le cadre de la contribution de la Ville de Paris à la concertation préalable.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs	
Pour : 03	Contre : 22
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est **défavorable** Le vœu est **rejeté**.	

(VOEU 12-2026-196 VOEU)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-026 : **Vœu pour un projet d'extension alternatif de la ligne 1 du** métro, présenté par les élus Nouveau Paris Populaire du 12e arrondissement, Maïa MEUNIER et Mohamed SADOUN

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Monsieur SADOUN, je vous laisse la parole pour votre vœu. "

M. Mohamed SADOUN, Conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci, Madame la Maire. La philosophie de notre vœu est de trouver un équilibre entre le besoin de transport collectif dans l'Est parisien de la Petite Couronne, qui est un besoin vital et qui doit trouver sa satisfaction hors du recours de la voiture individuelle d'une part, et la nécessité de préserver le poumon vert que constitue le Bois de Vincennes dans un contexte de réchauffement climatique. La philosophie de notre vœu est presque similaire à celui de Madame Chassaniol.
Nous n'allons pas jusqu'à demander l'abandon du projet au cas où le Bois de Vincennes serait trop impacté, parce que nous considérons quand même que le besoin de mobilité de la Petite Couronne vers Paris ne peut pas être passé par pertes et profits. En revanche, si la Ville n'est pas l'autorité décisionnaire, elle a quand même son mot à dire au moins sur la révision du Plan local d'Urbanisme. Notre vœu appelle la Ville à ne pas le modifier, à rester ferme sur la nécessité d'abattre le moins d'arbres possible, donc de choisir le tracé le moins impactant possible. Merci."

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci, Monsieur SADOUN. Monsieur PIQUEMAL, je vous donne la parole. "

M. Damien PIQUEMAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

" Merci. La position de la mairie du 12ème arrondissement a toujours été claire : oui au prolongement du métro, mais pas au détriment du Bois de Vincennes et de ses arbres. Le développement des transports collectifs et le désenclavement de l'Est parisien répondent à un véritable enjeu social et écologique, mais ce projet ne peut pas se faire en faisant abstraction de la protection du Bois de Vincennes.
Le prolongement de la ligne une jusqu'à Val-de-Fontenay est un projet ancien dont les études ont été relancées à plusieurs reprises depuis les années 90. Une première enquête publique s'est tenue en 2022. La Commission d'enquête publique de 2022 avait rendu un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique, tandis que l'État avait demandé une reprise des études, notamment au regard des impacts environnementaux sur le bois.
Après les difficultés rencontrées en 2022-2023, de nouvelles études ont été engagées afin de faire évoluer le projet en tirant les enseignements de l'enquête publique. Depuis 2026, IDFM et la RATP travaillent ainsi un nouveau projet et à de nouvelles variantes, avec notamment l'objectif de réduire les impacts environnementaux sur le bois. La Ville de Paris n'a pas attendu la nouvelle concertation pour défendre une position ferme. Dès les précédentes étapes du projet, nous avons porté des exigences fortes concernant la protection du bois. Cette position s'inscrit dans la continuité des réserves formulées lors de la précédente procédure.
Notre exigence reste la même aujourd'hui. Le projet actuellement étudié n'est d'ailleurs plus exactement le même que celui présenté en 2022. De nouvelles variantes ont été étudiées pour le

raccordement au réseau existant, l'implantation des stations, l'arrière gare et le centre de dépannage. Les nouvelles études engagées par Ile de France Mobilités doivent donc être examinées avec la plus grande vigilance. Plusieurs variantes sont aujourd'hui étudiées, notamment sur le raccordement au terminus de Château de Vincennes, en lisière du bois. Notre ligne est claire : il faut d'abord rechercher toutes les solutions techniques permettant d'éviter les emprises et les atteintes au bois.
La logique doit être celle de l'évitement avant toute logique de réduction des impacts et en dernier recours seulement de compensation. L'expertise de la Ville de Paris sur le bois doit permettre de défendre, dans les discussions techniques comme dans les arbitrages politiques, les solutions les moins impactantes pour le bois. Nous devons être particulièrement vigilants sur les méthodes constructives, les emprises de chantier, les accès, les ouvrages et les conséquences sur les arbres et les bois.
Ile de France Mobilités organisera donc, comme vous l'avez dit, une concertation préalable du 5 octobre au 11 décembre 2026, sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Trois garantes indépendantes ont été désignées par la CNDP pour veiller à l'information et à la participation du public. Cette commission a par ailleurs demandé que soient abordés l'ensemble des enjeux environnementaux et socio-économiques, ainsi que les alternatives aux projets.
Une consultation locale ou un référendum ne peut pas avoir pour objet de trancher une décision qui ne révèle pas des compétences de la collectivité qui l'organise. La Ville doit donc utiliser pleinement les cadres de participation qui existent et faire entendre sa position auprès d'IDFM, plutôt que de créer une procédure qui ne serait pas juridiquement adaptée.
Enfin, concernant le PLU bioclimatique, il faut rappeler un élément juridique essentiel : si une déclaration d'utilité publique était finalement prononcée et devenait définitive, ses effets s'imposeraient aux documents d'urbanisme concernés. Le PLU bioclimatique ne pourrait donc à lui seul faire obstacle à la réalisation d'un projet déclaré d'utilité publique.
Cela ne dispense évidemment pas la Ville d'exercer toute sa vigilance en amont. Au contraire, c'est à ce stade de la conception du projet que nous devons peser pour réduire au maximum les atteintes. Et si malgré ces exigences, des impacts résiduels devaient être maintenus, nous serons tout aussi fermes sur les conditions de leur compensation.
Notre position est constante : nous souhaitons réduire la place de la voiture dans Paris, et cela ne peut se faire qu'en développant les transports en commun, mais ce développement ne peut pas se faire en détruisant le Bois de Vincennes. Nous continuerons donc à demander à Ile de France Mobilités d'analyser leur impact sur le bois. Nous continuerons à défendre les scénarios les moins impactants.
Madame, juste pour vous répondre : c'est un projet de transport collectif, mais le gouvernement que vous soutenez a tout de même détruit 13 hectares de zone boisée pour construire l'autoroute A 69 entre Toulouse et Castres. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Monsieur BRUNETTI ? "

M. Florent BRUNETTI, **Conseiller d'arrondissement** :

"Madame la Maire, chers collègues, disons-le clairement : nous partageons, Union de la droite et du centre pour le 12ème, la préoccupation qui fonde ces deux vœux. Le Bois de Vincennes n'est pas une variable d'ajustement, c'est notre poumon vert, notre îlot de fraîcheur et chaque arbre compte.
Mais nous partageons aussi une autre exigence, celle qui dit que l'Est parisien et les communes voisines ont besoin d'un transport collectif lourd. On compte près de 80 000 voyageurs par jour qui doivent emprunter cet éventuel prolongement. Ce sont donc autant de trajets en voiture en moins.
Opposer l'écologie d'aujourd'hui à celle de demain serait pour nous une impasse. Souvenons-nous d'où l'on vient. En 2022, il y avait un projet qui impliquait l'abattage de 484 arbres. L'avis de la Commission d'enquête et la décision de l'État ont imposé de revoir la copie, dont acte. Les nouvelles variantes sont nettement moins impactantes. Ce que l'exigence a obtenu une fois, la concertation qui s'ouvre le 5 octobre peut l'obtenir de nouveau.
Soyons honnêtes, ces variantes ne nous satisfont pas encore. Entre 230 et 330 arbres dans la meilleure hypothèse, oui c'est trop. Mais les alternatives ont été étudiées. Un bus à haut niveau de service impliquerait d'élargir fortement la voirie, de démolir de nombreux bâtiments pour une capacité bien inférieure. Les autres pistes, comme une sortie du tunnelier ou un départ depuis Bérault se sont révélées plus impactantes ou techniquement incertaines. Si une alternative viable est présentée, nous serons les premiers à la soutenir.
Certaines de vos demandes à chacun sont justes : la transparence des études comparatives, la priorité donnée à l'évitement plutôt qu'à la compensation, et nous les défendrons aussi dans la concertation. Mais nous ne pouvons pas voter des textes qui écartent le projet sans proposer de solutions tangibles. Nous nous abstiendrons donc sur ces deux vœux avec une exigence claire que l'atteinte au bois soit réduite au strict minimum et que la variante retenue soit justifiée par des études rendues publiques. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. On vous propose, côté exécutif, le retrait de ces deux vœux. Pour le coup, j'entends une forme d'unanimité dans cette salle sur le fait que l'on cherche à concilier les deux objectifs qui sont de préserver le bois et de quand même permettre aux communes limitrophes d'accéder aux transports en commun et en particulier au métro. Je note cette recherche d'équilibre et cette forme d'unanimité.
On vous propose de retirer vos vœux, parce qu'on a l'impression de devancer vos demandes dans nos discussions avec IDFM. On soutient tout à fait cette ligne vis-à-vis d'eux et on porte également cela au central. Si vous maintenez, on votera contre parce qu'on a l'impression de faire ce que vous demandez pour partie, sur la ligne générale. Après sur d'autres questions, dans le détail, on peut avoir des désaccords. Est-ce que vous souhaitez maintenir ? Oui, d'accord.

Mme Clara CHASSANIOL, **Conseillère d'arrondissement** et Conseillère de Paris :

"L'idée est d'avoir un vœu pour justement afficher une position, donc pourquoi ne pas le voter. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Parce qu'on a vraiment l'impression de le devancer, et puis il y a des détails sur lesquels on n'est pas d'accord. Il y a énormément de demandes, notamment dans votre vœu. Il y a des choses avec lesquelles en détail, on n'est pas d'accord.
Je vous propose que l'on passe au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Texte déposé :
Considérant ce qui suit :

Le besoin de transport collectif dans l'Est parisien et la petite couronne est réel à la vie de se déployer et de lutter contre l'enclavement, de favoriser l'accès à la Ville qui touche en premier lieu les catégories populaires et de réduire la dépendance à la voiture individuelle ;

Cet impératif se heurte à la nécessité de préserver le poumon vert que constitue le bois de Vincennes dans un contexte de réchauffement climatique illustré par une température moyenne de 29,8 °C à Paris durant l'été 2026 dans une Ville n'ayant jamais dépassé les 28 °C de moyenne ;

Ces deux principes doivent s'articuler autour d'une politique qui n'envisage un usage économique des communs uniquement lorsque celui-ci est compatible d'une part avec les impératifs écologiques – sols, biodiversité, puits de carbone, îlots de fraicheur – et d'autre part les priorités populaires d'usage au quotidien ;

Le projet d'extension de la ligne 1 du métro, de son terminus actuel Château-de-Vincennes jusqu'à Val-de-Fontenay à travers le bois de Vincennes implique, à ce stade, une emprise massive, des coupes importantes et une dégradation durable des sols forestiers ;

Dès lors, ce projet, qui suit peu ou prou le même tracé que le RER A, ne peut être repris en l'état, après sa mise en sommeil en 2022, et que la nouvelle concertation préalable doit être l'occasion de revoir l'ensemble du projet ;

En outre, la Ville n'est pas l'autorité décisionnaire quant à l'extension d'une ligne de métro mais que toutefois elle n'est pas dénuée de moyens d'actions auprès d'Île-de-France Mobilités et de l'État. En effet, de par l'ampleur, le projet d'extension requiert nécessairement des modifications du plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) de Paris sans lesquelles rien ne pourra être engagé.

Sur proposition des élus du Nouveau Paris Populaire, le Conseil du 12e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- lors des prochaines concertations préalables et en tout autre occasion défende une position de protection ferme évitant un tracé impactant le bois de Vincennes ;

- garantisse une information complète et accessible à toutes et tous visant à garantir l'intérêt général écologique et social ;

- consulte les habitants concernées par le biais d'un referendum afin de recueillir leurs assentiments et de conférer une légitimité démocratique à un projet aussi structurant, y compris s'il est besoin de déposer un recours contentieux contre la déclaration d'utilité publique ;

- ne modifie pas le PLUb en l'altérant ;

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs	
Pour : 03	Contre : 22
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable Le vœu est rejeté.	

(VOEU 12-2026-197 VOEU)

Retour de M. Simon GUERAND et de M. Pierrick PARIS, sortie de Mme Isabelle ROCCA et départ de Mme Clara CHASSANIOL, après le vote du vœu 122026-026

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-027 : **Vœu pour le soin et la désescalade face aux crises** psychiatriques, présenté par les élu·es Nouveau Paris Populaire du 12ème arrondissement, Maïa MEUNIER et Mohamed SADOUN

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons au vœu présenté par Madame MEUNIER au sujet du soin et de la désescalade face aux crises psychiatriques. "

Mme Maïa MEUNIER, **Conseillère d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
En effet, ce vœu fait suite au drame qui a eu lieu le 1er juillet dernier dans le 12ème, où une femme en situation de crise psychiatrique est morte suite au tir d'un policier. Cette femme était sortie le matin même d'hospitalisation. Plusieurs choses nous interpellent. En premier lieu, le fait qu'une personne puisse sortir de l'hôpital le matin et se retrouver quelques heures plus tard en proie à une crise qui s'achève par une intervention policière mortelle. Sans présumer évidemment du détail de cette situation individuelle, cela fait évidemment écho au contexte de défaillance des urgences psychiatriques et de graves tensions sur l'offre, notamment à Paris. D'ailleurs, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté a publié un rapport accablant sur le sujet le 10 septembre dernier. Dans le 11ème et le 12ème, un seul centre d'accueil, le Cap Bastille, couvre les besoins de près de 280 000 habitants.
Nous souhaitons, par ce vœu, interpeller l'État et l'ARS pour renforcer les moyens de la psychiatrie publique et notamment ce qui relève de la continuité des soins après une hospitalisation.
En second lieu, une crise psychiatrique, c'est d'abord une urgence sanitaire. Alors bien sûr, la police est parfois nécessaire, mais ne peut pas être la seule réponse à apporter. C'est d'ailleurs pour cela que le Code de la santé publique prévoit une réponse coordonnée entre le SAMU, les forces de l'ordre et les services psychiatriques, dispositif qui doit être normalement prévu dans le 12ème. Il faudrait s'assurer de son effectivité, notamment au regard de ce drame.
Nous pensons également qu'il faut renforcer la formation des policiers aux enjeux de santé mentale et d'addiction ainsi qu'aux techniques de désescalade, ce que recommandait d'ailleurs la Défenseure des droits en 2024. À l'échelle de la Ville, nous proposons la création d'une équipe de police municipale qui serait spécifiquement dédiée et formée à ces enjeux.
Enfin, lorsque l'arme est utilisée, le contrôle doit rester entier et c'est donc à l'Etat de démontrer que l'usage de l'arme était nécessaire et non pas aux familles des victimes de démontrer l'inverse. Or, c'est précisément l'objet de la proposition de loi instaurant une présomption d'usage légitime des armes par les policiers et les gendarmes. Nous appelons donc par ce vœu le Conseil à se positionner contre cette proposition de loi. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup. Madame RENAULT-TESSIER pour vous répondre. "

Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire et merci pour ce vœu.

Je voulais d'abord rappeler que le drame survenu le 1er juillet dernier dans notre arrondissement nous interpelle effectivement toutes et tous. Je mets une réserve également sur la possibilité de tirer une conduite à tenir généralisée, ne connaissant pas précisément les dysfonctionnements en cause dans cette situation dramatique.
Ceci étant dit, les préoccupations exprimées par votre vœu sont légitimes sur plusieurs points. Chacun constate aujourd'hui les tensions qui pèsent sur la psychiatrie publique à Paris comme dans l'ensemble du pays, dont je rappelle que l'organisation de l'offre relève principalement de l'Agence régionale de santé, des établissements de santé et pas intégralement de la Ville ou de la mairie d'arrondissement.
Néanmoins, dans le 12ème arrondissement, notre territoire dispose de plusieurs ressources de psychiatrie publique coordonnées par le pôle de l'hôpital Paris Est Val-de-Marne à Saint-Mandé, qui prend en soins environ 2 800 personnes du secteur. Il convient bien sûr de les soutenir et de mieux les faire connaître. Je voulais rapidement les citer, parce qu'elles ne sont pas connues et elles sont très efficaces. Comme vous le disiez, effectivement, le Centre d'accueil psychiatrique, le CAP Bastille, rue de la Roquette, qui accueille les situations d'urgence et de crise avec une activité d'hospitalisation de courte durée. Il fonctionne bien 24 heures sur 24 avec une présence médicale sur place de 9 heures à 23 heures. Il y a une présence de professionnels. Elle est adossée à l'USPPIIC, l'Unité de Soins Psychiatriques de Particulière Intensité et d'Intervention de Crise qui se déplace, le CMP Saint-Eloi, Centre médico-psychologique rue Eugénie Eboué avec des consultations de soins ambulatoires. À la même adresse, le CATTP, Centre d'accueil Thérapeutique à Temps Partiel, tout comme le Centre de jour Colbert, rue de la Brèche aux Loups pour des organisations de soutien à l'autonomie, l'EMSA et la CMPA qui sont des cellules mobiles psychiatriques pour les personnes âgées de plus de 65 ans, précieuses dans notre arrondissement. Le dispositif SMART, le Service Mobile d'Accompagnement et de Rétablissement de la Transition pour l'accompagnement à la sortie d'hospitalisation et la continuité des parcours de soins. L'EDIP, l'Equipe Dédiée d'Intervention Premier épisode qui intervient à domicile en sortie d'hospitalisation.
À l'horizon 2027, l'offre sera complétée par l'accueil à l'hôpital Trousseau de l'IDEAL, l'Institut des pathologies du développement de l'enfant et de l'adolescent pour répondre aux troubles sociaux et émotionnels du développement, dont les besoins de prise en charge ont augmenté et qui préparent à d'éventuelles complications à l'âge adulte, qui cherche à les anticiper. Nous disposons également d'un CLSM, le Conseil Local de Santé Mentale, actif et opérationnel, qui rassemble les professionnels de santé, les usagers, les associations, les institutionnels. Le RESAD, le Réseau d'Evaluation de Situations d'Adultes en Difficulté qui est aussi très efficace. Et pour finir, je vous invite pour bien connaître les offres au Forum de santé mentale du 12ème qui aura lieu le mardi 20 octobre prochain, l'après-midi à l'Espace Reuilly pour la présentation du bilan d'activité justement du CLSM et la connaissance des acteurs associatifs en particulier, qu'il ne faut pas oublier dans l'équation.
Malgré notre mobilisation à soutenir ces acteurs dans leur mission, vous avez raison, le secteur est en tension et les besoins importants. C'est pourquoi nous soutenons l'objectif de moyen et nous espérons la création d'un centre municipal de santé sur le 12ème arrondissement, qui est encore en arbitrage et qui aura une large action sur la complémentarité des soins psychiques et une forte vocation préventive en santé globale, incluant les aidants.
En revanche, certaines demandes du vœu appellent davantage de prudence. La création d'une brigade spécialisée au sein de la police municipale relève d'un choix d'organisation qui mérite une évaluation approfondie de ses moyens, son articulation avec les professionnels de santé et son efficacité réelle.

À nos yeux, le cœur de la réponse à la crise psychiatrique doit rester impérativement sanitaire avant d'être sécuritaire. Vous l'avez dit, mais je voulais vraiment le répéter. Je vous rejoins sur les objectifs de formation des agents et sur la notion de désescalade non pas des moyens, mais de celle des réponses limitant la liberté.
Pour aller dans ce sens, mais pour aller plus loin, nous souhaitons permettre aux citoyens d'être des secouristes en santé mentale avec l'accès à des formations labellisées PSSM, Premiers Secours en Santé Mentale, coordonnées par la coordinatrice du Conseil local en santé mentale, de manière à mieux comprendre et appréhender les situations de crise de maladies psychiques et psychiatriques.
S'agissant de votre demande à ce que la Ville affirme son opposition à la proposition de loi visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions, on peut concevoir et adhérer, mais dans ce cas précis, cela pourrait permettre une enquête circonstanciée dans la situation qui a suscité votre vœu, mais je pense que cette demande n'est pas au bon endroit dans ce vœu.
Pour conclure, et vous l'aurez compris, nous faisons le choix d'une approche qui est fondée sur la prévention, la promotion de la santé, l'accompagnement précoce, la complémentarité entre les dispositifs existants. On ne sait pas, dans cette situation, où a lieu le dysfonctionnement et cela demande à être regardé.
Dans cette complémentarité, nous incluons les services de la Direction des solidarités pour une approche d'accompagnement des familles, le soutien des aidants, l'activation des services médico-sociaux, l'accès aux droits, tout ce qui peut aider à anticiper ces situations de crise par une approche culturelle, d'inclusion aussi des personnes concernées. C'est notre vision de la désescalade, de l'utilisation des dispositifs de privation de liberté dans ces contextes.
Pour ces raisons, et tout en partageant en grande partie votre diagnostic posé sur les difficultés de la psychiatrie publique, mais en tenant compte du caractère incomplet dans les réponses souhaitées par rapport à nos actions en cours, je vous propose que vous puissiez soit retirer votre vœu ou à défaut, je proposerai de voter contre. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"En tout cas, je vous remercie de mettre ce sujet au-devant de la scène, parce qu'il est vrai que la situation de la psychiatrie en France est absolument alarmante. En plus, on sait que les crises caniculaires conduisent beaucoup de patients sous ce type de médicament à décompenser. Donc effectivement, il est bien de mettre ce sujet sur le devant de la scène. Monsieur TAPHOUREAU ? "

M. Jean-Marie TAPHOUREAU, **Conseiller d'arrondissement :**

"Je partage naturellement la préoccupation exprimée sur la santé mentale et sur la nécessité d'assumer la meilleure prise en charge possible des personnes en situation de crise.
Je voulais quand même rappeler, et vous l'avez déjà fait, que le 12ème arrondissement dispose déjà d'un dispositif psychiatrique important et diversifié : CMP, Saint Eloi, le Cap Bastille. Je vous invite peut-être, avant de faire des remarques, à aller visiter le Cap Bastille. Ils font un travail absolument remarquable. L'USPPIIC, les équipes mobiles, le centre de jour ainsi que les unités. Et là aussi, vous l'avez oublié : Ravel à Saint-Maurice.
Bien sûr, tous les dispositifs demandent à être améliorés, nous sommes d'accord. Il y a vraiment des choses qui doivent être faites et je pense que là-dessus, vous aurez toujours une volonté de

ma part et de la part d'un certain nombre de personnes pour que nous puissions améliorer les choses dans ce sens-là.
La seule chose, c'est qu'il faut se rendre compte que le 12ème arrondissement est particulièrement bien doté. Alors peut-être pas dans l'idéal, mais je peux vous dire que dans certains arrondissements, la situation est beaucoup plus grave au niveau des services d'urgence et psychiatriques.
En plus, vous faites mention d'un rapport du 10 septembre que vous citez dans votre vœu, dans lequel on aurait contrôlé les hôpitaux. Pas de chance : Saint-Maurice n'a pas été contrôlé. C'est embêtant, Saint-Maurice étant l'unité de référence pour les urgences psychiatriques.
Enfin, je trouve assez déplacé et je pèse mes mots que vous traitiez la question de la santé mentale avec une proposition sur la loi nationale, sur la présomption de légitime défense. Je trouve cela déplacé. La santé mentale mérite beaucoup de mieux que de petits accompagnements politiques qui sont à mon sens indignes de l'enjeu de santé que cela peut représenter. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup. "

M. Mohamed SADOUN, **Conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Le cours de paternalisme de Monsieur TAPHOUREAU qui trouve indigne ou déplacé, écoutez, la dame est morte alors qu'elle était en train de décompenser. "

M. Jean-Marie TAPHOUREAU, **Conseiller d'arrondissement :**

"Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je trouve qu'il est indigne d'utiliser la santé mentale des habitants du 12ème arrondissement à des fins bassement politiques. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Cela ne rend pas justice à la discussion que l'on a eue juste avant, qui était je trouve constructive et assez riche. Je propose que l'on s'arrête juste avant cela. On va passer à la mise au vote. Qui vote pour ce vœu ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

<u>Texte déposé</u> :

Considérant la mort, le 1er juillet 2026 dans le 12e arrondissement, d'une femme en situation de crise psychiatrique, atteinte par des tirs policiers lors d'une intervention des forces de l'ordre ;

Considérant que cette femme venait de quitter une hospitalisation en milieu psychiatrique et que ce drame pose la question de la continuité des soins, mais aussi de la réponse apportée aux personnes en situation de crise psychiatrique ;

Considérant les recommandations en urgence publiées le 10 septembre 2026 par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, qui constate un accès défaillant aux soins psychiatriques dans les services d'urgence de Paris et de la petite couronne, des attentes prolongées et une insuffisance des capacités d'hospitalisation ;

Considérant que le Code de la santé publique prévoit l'organisation par l'Agence régionale de santé d'un dispositif de réponse aux urgences psychiatriques associant notamment le SAMU, les services de secours, la Police nationale et les établissements psychiatriques, afin d'assurer aux personnes atteintes de troubles mentaux, en quelque endroit qu'elles se trouvent, les soins d'urgence appropriés à leur état ;

Considérant que Paris ne dispose pas d'un nombre de structures de prises en charge en urgence des patients, situation aggravée par la fermeture avant l'été du Centre d'accueil et de crise Amado, et particulièrement tendue dans le 12e arrondissement qui ne dispose que du CAP Bastille couvrant également le 11e arrondissement, soit 280 000 habitants et n'assurant un accueil physique que de 9 h à 23 h ;

Considérant les dysfonctionnements de l'Infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police relevés par la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, ayant conduit la justice administrative à enjoindre au préfet de police de prendre des mesures correctrices ;

Considérant que les interventions auprès de personnes en crise psychiatrique peuvent nécessiter la présence des forces de l'ordre, mais que celle-ci doit s'articuler avec une réponse médicale et psychiatrique spécialisée, afin de garantir la sécurité de la personne en crise comme des intervenant·es ;

Considérant que prévenir les conséquences irréversibles de l'usage de la force suppose d'agir en amont pour éviter autant que possible le face-à-face armé, et de garantir en aval un contrôle effectif lorsque la force potentiellement létale a été employée.

Sur proposition des élu·es du Nouveau Paris Populaire, le Conseil du 12ème arrondissement émet le vœu :

- que la Ville de Paris interpelle l'État et l'ARS Île-de-France afin que soient renforcés les moyens de la psychiatrie, en particulier ceux permettant la continuité des soins 24h sur 24 après une hospitalisation et l'intervention rapide en situation de crise ;

- que la Ville de Paris demande à l'ARS Île-de-France et à la Préfecture de police de rendre pleinement opérationnel, dans le 12e arrondissement, le dispositif de réponse aux urgences psychiatriques prévu par le Code de la santé publique, notamment par une meilleure articulation entre le SAMU, la Police nationale et les équipes psychiatriques mobiles ;

- que cette articulation permette, dès le signalement d'une personne en crise psychiatrique, la mobilisation d'une réponse médicale et psychiatrique adaptée, faisant du soin et de la désescalade les principes directeurs de l'intervention ;

- que la Ville de Paris demande à la Préfecture de police de développer la formation des agentes et agents intervenant auprès de personnes en crise psychiatrique ;

- que la Ville de Paris crée au sein de la police municipale une brigade spécialisée dans les enjeux de santé mentale et d'addictions, formée à la prévention et à la médiation ;

- enfin, que la Ville de Paris affirme son opposition à la proposition de loi visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions, et interpelle le Gouvernement et les parlementaires afin qu'elle soit rejetée.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 27	
Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs	
Pour : 02	Contre : 23
Abstentions : 03	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est **défavorable** Le vœu est **rejeté**.	

(VOEU 12-2026-198 VOEU)

Retour de Nizar BELGHITH et sortie de M. Richard BOUIGUE, après le vote du vœu 122026-027

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-031 **: Vœu relatif à l'action de la** Ville de Paris pour favoriser **l'implantation de médecins et augmenter l'offre médicale dans le 12ème arrondissement,** présenté par Florent BRUNETTI et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous allons passer au vœu suivant de Monsieur BRUNETTI relatif à l'action de la Ville de Paris pour favoriser l'implantation de médecins et augmenter l'offre médicale dans le 12ème arrondissement."

M. Florent BRUNETTI, Conseiller **d'arrondissement** :

"On ne va pas s'éterniser. Tout à l'heure, on parlait d'un centre. Oui, un centre, c'est bien, on l'a dit, Madame MONTANDON l'a dit, mais cela ne réglera pas le problème de fond. C'est ce que je veux présenter dans ce vœu.
Ce problème de fond est celui qui va nous arriver en pleine face dans les années à venir. On est sur un début, mais il y a une action à amplifier dès maintenant, au risque de se retrouver dans la même situation que ce dont on va parler après sur le bâti scolaire, à savoir une bombe à retardement qui nous explose dessus. Il y a de nombreux professionnels de santé aujourd'hui, des généralistes, des dentistes, tout ce que vous voulez, je pense que chacun va en avoir en tête, qui sont souvent très prisées, mais qui exercent dans des cabinets situés dans des appartements haussmanniens qu'ils occupent parfois de longue date. Depuis quelques années, on a renforcé les critères d'accessibilité pour les cabinets médicaux. Je rappelle que ce sont des ERP, Equipements Recevant du Public, de niveau cinq. C'est totalement normal. C'est une excellente chose, il faut le dire, mais cela implique derrière une vraie stratégie d'adaptation et de transition globale qu'il faut accompagner. Les pieds d'immeuble, cela reste ce qu'il y a de mieux, le plus facilement accessible, le plus facilement aménageable.
Sur cette notion d'accessibilité, il y a pour l'instant des exceptions pour des praticiens qui exercent depuis longtemps dans leurs locaux. Heureusement, j'ai envie de dire. Parce que sinon, on aurait drastiquement fait chuter l'offre d'un coup et cela aurait été cataclysmique pour l'offre médicale dans le 12ème et même ailleurs.
Pourquoi dans de nombreux cas, nos immeubles haussmanniens ne peuvent pas répondre à ces critères ? Il faut être clair, cela pose un autre problème : quand nos médecins partent en retraite, ils peuvent transmettre leur patientèle. Ils sont nombreux à le faire. Mais s'il n'y a pas de local avec, on fait comment ? On ne va pas détruire tous les immeubles haussmanniens. Cela pose un problème.
Il y a un double problème quand on sait que nos médecins sont de plus en plus vieux en moyenne. C'est donc une bombe à retardement, je le répète dans les années à venir. On en revient au constat que l'on faisait la fois dernière avec votre vœu, Madame la Maire, et celui que je pose dans ce vœu aujourd'hui, que je veux consensuel pour appeler à ce que l'on en ait de plus en plus. Vous parliez avant l'été, d'un centre sur la santé mentale, on en parlait à l'instant, que vous vouliez voir implanté. C'était dans le compte-rendu. Ce serait une excellente chose aussi. Il y a besoin de spécialités, il y a besoin de généralistes aussi. On ne peut pas se dire qu'un seul, c'est bien : ce n'est pas optimal. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur BRUNETTI. La parole est à Madame RENAULT-TESSIER pour vous répondre. "

Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci pour ce vœu qui soulève effectivement un sujet essentiel, qui est l'accès aux soins de proximité. Évidemment, on partage l'inquiétude exprimée face aux difficultés rencontrées par de nombreux habitants et habitantes pour trouver un médecin traitant, obtenir un rendez-vous dans des délais raisonnables et adaptés à leur situation, ou accéder à certaines spécialités.
La crise des ressources médicales touche l'ensemble du pays, Paris et le 12ème n'y échappent pas. La Ville de Paris mène une politique volontariste en faveur d'un accès aux soins pour toutes et tous, fondé sur le principe que la santé doit être considérée comme un bien commun et non comme un marché. C'est une vision qui est au cœur du projet porté par notre majorité municipale.
Comme nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler, et nous continuerons à le faire avec force, nous refusons l'émergence d'une santé à deux vitesses où l'accès aux soins dépendrait du niveau de revenus ou de la capacité à payer certains services privilégiés.
La Ville concrètement, à travers son réseau d'équipements municipaux, soutient également les initiatives qui permettent aux professionnels de se regrouper et de travailler en coopération pour améliorer l'attractivité d'un exercice ambulatoire au travers son dispositif Parismed, qui existe depuis 2015 et qui a été réajusté en 2023. C'est un dispositif qui est efficient pour le 12ème, avec notamment un cabinet de groupe rue de Fécamp, tout juste inauguré. Pour notre 12ème encore, le dispositif accompagne l'installation d'un cabinet pluridisciplinaire aux Messageries avec une équipe de 11 professionnels, mais c'est le désengagement de la région à ce stade sur ce projet qui limite la concrétisation. Cela peut bouger, mais pour l'instant c'est ce qui est en balance.
Je souhaite souligner que la réponse aux difficultés d'accès aux soins ne peut se limiter à l'identification de locaux vacants destinés à accueillir les médecins. La disponibilité de murs ne crée pas mécaniquement l'installation de praticiens et de praticiennes. De plus, préempter les pieds d'immeubles, il y a aussi des destinations qui sont tout aussi importantes en termes de services publics pour la petite enfance, les logements sociaux, accueillir l'économie sociale et solidaire.
Néanmoins, rappelons que sur tous les nouveaux projets urbains, les installations de professionnels de santé sont étudiées en lien avec une évaluation d'impact en santé systématique qui est imposée à l'aménageur, comme ceci a été fait pour les Messageries, sur le garage Picpus et puis on en a parlé tout à l'heure, sur le nouvel équipement au 154 boulevard Diderot où effectivement, il a été demandé grâce au PLU bioclimatique de modifier l'un des deux emplacements pour l'un des deux commerces en substitution pour un équipement de santé. C'est un choix politique, effectivement.
Le véritable enjeu ne réside pas seulement dans l'accueil en locaux : il réside dans les conditions d'exercice. Nous bénéficions d'une communauté professionnelle territoriale de santé qui est dynamique, que nous avons rencontrée avec Madame la Maire la semaine dernière, dont l'une des nombreuses missions est de permettre l'accès à un médecin traitant. Avoir un médecin traitant n'a pas comme seul avantage celui que vous pourriez souligner : celui de mieux rembourser les soins, mais bien de définir la meilleure trajectoire de santé et l'optimisation des ressources en soins.

La CPTS est également fermement engagée dans l'accueil des médecins et des professionnels de santé en formation, ce qui permet justement de fidéliser de jeunes professionnels qui pourraient rester dans l'arrondissement parce qu'ils s'y plaisent. Nous soutenons la CPTS dans ces actions avec de petites subventions complémentaires quand elle les demande, et notamment dans l'aide à la visibilité de ses actions en prévention de la santé. Je place ici MamoTour qui est prévu le 3 octobre après-midi Place de la Nation, avenue Dorian.
Le véritable enjeu de la capacité à répondre aux besoins réels en santé de la population est de s'adapter à leurs besoins en santé. Je cite rapidement 30 % de familles monoparentales qui ont des besoins particuliers, l'augmentation des personnes de plus de 75 ans, près de 20 % ont une infection de longue durée sur le territoire : diabète, cancer, psychiatrie. C'est l'idée de répondre à ces besoins et pas la stricte attente d'un rendez-vous rapide, mais la rapidité n'est pas toujours appropriée. C'est précisément dans cette logique que nous portons dans le 12ème cet ambitieux projet de centre municipal de santé et de prévention qui vient en complémentarité de l'offre existante, pas seulement dans l'accueil de nouveaux médecins, mais bien dans une forme d'articulation avec les professionnels de santé, les établissements hospitaliers, la CPTS et puis les associations qu'il ne faut pas oublier, qui constituent un soutien important sur le territoire au travers d'un projet qui va se construire aussi avec les usagers, au travers du Conseil local de santé notamment.
Trois orientations sont prévues : l'amélioration des connaissances, des capacités à prendre des décisions pour sa santé, ce que l'on appelle la littératie en santé. La médecine communautaire, pour avoir une approche locale et partagée avec les différents acteurs sur des points particuliers et pouvoir identifier ces besoins sur le territoire et non des réponses aux attentes financiarisables. Et puis la pluridisciplinarité, je l'ai déjà dit.
Je souhaite rappeler le rôle des associations dans ces dispositifs, l'aide aux aidants, la lutte contre l'isolement, tout ce qui fait la santé au sens large.
Nous pensons que la réponse ne peut pas être réduite à une logique immobilière, avec le renoncement à l'accessibilité de locaux comme vous semblez le préconiser, ou à la seule question de l'installation des médecins libéraux. Notre ambition est plus large : renforcer prévention et éducation en santé et soutenir l'exercice coordonné et les approches communautaires pour lutter contre les inégalités sociales.
Je note, juste pour terminer, votre souci du retentissement économique pour les usagers avec une position qui avait été moins ferme la dernière fois sur le prélèvement d'un forfait de 30 euros de certains cabinets médicaux et non cabinets de santé. Madame Lucie Castets avait dénoncé cette financiarisation lors du dernier conseil et également dans la presse.
Pour l'ensemble de ces raisons, je partage votre diagnostic général sans partager la réponse que vous voulez y apporter, donc je serai défavorable à votre vœu. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci, Madame RENAULT-TESSIER. "

M. Florent BRUNETTI, Conseiller **d'arrondissement** :

"C'est dommage, parce qu'on a vraiment le même constat et les solutions sont complémentaires. Le fait que je ne parle que de la logique immobilière parce qu'elle est importante et qu'il y ait cette histoire d'immeubles haussmanniens, il faudrait voir avec la CPTS pour compter le nombre de cabinets qui seraient concernés dans les années à venir. Tout ceci est complémentaire. Cela ne veut pas dire uniquement, parce que je vous demande cela, que je ne suis pas favorable au

reste. C'était le sens d'ailleurs des considérants, en rappelant un certain nombre de dispositifs qui étaient mis en place, loin de toute polémique. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. On va mettre au vote ce vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Texte déposé :
Considérant que selon la dernière classification de l'Agence Régionale de Santé, plusieurs quartiers de Paris sont classés comme déserts médicaux, notamment des quartiers prioritaires de la Ville ;

Considérant que si Paris est, de loin, la Ville la mieux dotée de France en médecins, la répartition de ceux-ci est complètement inégale selon les arrondissements et les quartiers ;

Considérant que la difficulté à trouver des soignants est forte et qu'elle aboutit souvent à un renoncement aux soins pour les Parisiens ou les Franciliens qui, en 2023, étaient plus de 30 % à avoir renoncé à des rendez-vous médicaux, ou à les avoir reportés, pour des raisons financières ou de délais d'attente trop longs ;

Considérant le vieillissement du personnel médical parisien avec 37 % de nos médecins généralistes et 41 % de nos spécialistes qui ont 65 ans ou plus ;

Considérant que si les normes d'accessibilité qui s'appliquent aux cabinets médicaux qui s'installent sont une nécessité, elles font que certains locaux actuellement occupés par des médecins ne seront plus utilisables, rendant la transmission d'une patientèle et la continuité du suivi de centaines de patients plus complexes lors d'un départ en retraite ;

Considérant la pratique massive de programmes de préemption (« acquisition-amélioration » ou « construction neuve ») dans le 12ème votés pendant le mandat 2020-2026 avec notamment les adresses suivantes : 12-24 rue de l'Aubrac/16-20 rue Baron-le-Roy, 14-16-18 rue Antoine Julien Hénard, 25-31 rue Arnold Netter, 20-22 rue Beccaria, 15 rue Biscornet, 160/164 rue de Charenton, 185 rue de Charenton, 298 rue de Charenton, 60-62 rue Crozatier/12 passage Driancourt, 1 rue Crampel, 5 rue Crampel, 61 rue de la Gare de Reuilly, 3 rue Dagorno, 7-7 bis rue de la Durance, 164 boulevard Diderot, 46-48 boulevard de Reuilly/38 rue Taine, 4 square Georges Lesage, 42 cours de Vincennes, 28 avenue Ledru-Rollin, 45 rue de Lyon, 6 rue Montgallet, 6-16 rue Mousset Robert, 24 rue Nicolaï, 24-26 rue Sibuet, 36-40 rue Sibuet, 18-20 rue Sibuet, 5 rue Sidi Brahim, 66-68 boulevard Soult, 23 boulevard Soult, 42-48 rue de Picpus, 19 rue de Prague, 86 quai de la Rapée, 8 rue Riesener, 5 rue Messidor, 51-51bis avenue de Saint-Mandé, 88-88 bis avenue de Saint-Mandé, 30 allée Vivaldi, 20 rue de Wattignies, 5 villa Jean Godard, 20 rue Ernest Lacoste (pour plus de lisibilité, une carte se trouve en annexe) ;

Considérant que nombre de ces immeubles, comme ceux que la Ville et les bailleurs sociaux parisiens possèdent déjà dans le 12ème, comportent pour beaucoup des locaux commerciaux de différentes tailles dont un certain nombre sont vacants et certains, parmi les plus grands, pourraient être aménagés en centres de santé qui accueilleraient des praticiens libéraux généralistes ou spécialisés pratiquant des tarifs secteur 1 ;

Considérant que seuls 70 % des généralistes et 20 % des spécialistes parisiens exercent en secteur 1 (c'est 90 % en moyenne en France pour les généralistes), ce qui alourdit la situation économique pour les usagers ;

Considérant que la Ville de Paris compte 41 équipements de santé municipaux pratiquant des tarifs accessibles sans dépassement d'honoraires et le tiers payant intégral, dont seulement 7 centres de santé (tous avec des tarifs secteur 1) qui proposent des consultations de médecine générale et spécialisée (cinq centres médicaux et dentaires et deux centres dentaires) ;

Considérant les trois maisons de santé ouvertes à l'hiver 2019-2020 dans le 12ème au 146 rue de Picpus, 4 impasse Barrier et 12 rue de Reuilly ;

Considérant que de trop nombreux Parisiens peinent encore à trouver un médecin traitant, ce qui les prive d'un remboursement optimal de leurs consultations ;

Considérant que l'insuffisance de l'offre médicale de proximité rend le suivi de certaines pathologies complexes ou nécessitant un suivi particulier plus difficile à l'image de pathologies spécifiquement féminines ou touchant majoritairement les femmes (à l'image de l'endométriose, du syndrome des ovaires polykystiques, des troubles liés à la ménopause) qui sont sous-diagnostiquées aujourd'hui ;

Considérant qu'à la suite de récentes réformes gouvernementales, les internes de médecine générale effectuant leur quatrième année d'internat peuvent exercer en Ville
avec le statut de « docteur junior » ;

Considérant que leur activité doit être liée à un praticien maître de stage universitaire, ce qui implique un accueil dans un cabinet existant et que de nombreux locaux actuels ne peuvent s'y prêter, faute de place ;

Considérant que les Parisiens de toutes les catégories sociales et toutes les tranches d'âge sont confrontés à ces problèmes et que lorsqu'un patient n'obtient pas de rendez-vous en médecine de Ville, il se tourne fréquemment vers les hôpitaux et leurs urgences, actuellement au bord de l'implosion ;

Considérant que les services d'urgences des hôpitaux de l'AP-HP (dont le Maire de Paris préside le Conseil de surveillance) sont saturés et en grande difficulté depuis des années, avec des délais d'attente très longs pour les patients et des conditions de travail tendues pour les soignants : en 2014, un adulte sur deux sortait des urgences en moyenne en 2h51, aujourd'hui, ce temps est parfois de près de 5 heures.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Sur proposition de Florent BRUNETTI et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème, le Conseil du 12ème arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris désigne, parmi les pieds d'immeubles vacants de son parc immobilier ou de celui des bailleurs sociaux dans le 12ème, une ou plusieurs adresses qui seraient destinées à accueillir dans les années à venir des structures de santé accueillant des médecins libéraux pratiquant des tarifs secteur 1 (notamment dans les quartiers les moins dotés) ;

- La Ville de Paris poursuive le développement des permanences d'accès aux soins, des maisons médicales de garde ainsi que des maisons et centres de santé afin de renforcer l'offre de médecine de Ville et de soins non programmés.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 27	
Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 22
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable Le vœu est rejeté.	

(VOEU 12-2026-199 VOEU)

Retour de Mme Isabelle ROCCA, de M. Mathieu DELMESTRE et de M. Richard BOUIGUE, après le vote du vœu 122026-031

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-029 **Vœu relatif à la reprise des recommandations de la mission d'information et d'évaluation "Paris à 50 °C" et à leur suivi territorialisé par arrondissement,** présenté par Florent BRUNETTI et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"On passe au vœu suivant rapporté par Monsieur BRUNETTI sur la reprise des recommandations de la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 degrés. » Monsieur BRUNETTI, vous avez la parole. "

M. **Florent BRUNETTI, Conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci. Mission Paris à 50 degrés, a remis le rapport. J'ai participé en tant que collaborateur à cette mission, qui est extrêmement intéressante. On a évoqué de multiples visions et de sujets connexes à la question de la chaleur à Paris : les écoles, cela peut être l'énergie, le bâti, les espaces verts, etc. Il y avait 85 recommandations adoptées à l'unanimité des membres issus de tous les groupes du Conseil de Paris de l'époque.
L'été que l'on vient de vivre n'a fait que confirmer les scénarii que nous décrivions à l'époque collectivement, je le rappelle encore, avec des températures qui atteignent 36 degrés dans les salles de classe. Je ne refais pas un dessin, on l'a tous vécu. Du coup, il est vrai que ces préconisations, on a l'impression dans nos groupes respectifs, à la fois au niveau local et au niveau parisien car ce vœu est présenté dans d'autres arrondissements, non pas qu'elles sont lettre morte, mais on ne sait pas où ça va et comment ça va, de quelle façon. C'est pour cette raison que l'on demande à travers ce vœu à ce qu'il y ait des outils de suivi de la mission Paris à 50 degrés. Je saluerai le président et la rapporteure de cette mission, Maud LELIEVRE du groupe MoDem et Alexandre FLORENTIN du groupe écologiste pour ce travail conséquent. Cela mériterait que l'on ait ces indicateurs et cette présentation, parce que le sujet doit tous nous rassembler. Je vous remercie.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur BRUNETTI. Je donne la parole à Roxane ROUSSEAU pour vous répondre. "

Mme **Roxane ROUSSEAU Conseillère d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci Madame la Maire et merci Monsieur BRUNETTI de remettre en valeur ce travail de la mission d'information et d'évaluation Paris à 50 degrés, qui avait été une initiative du groupe écologiste de Paris. Le rapport cette fois-ci transpartisan de cette mission soulignait l'urgence de l'adaptation de la Ville de Paris au changement climatique.
Nous partageons évidemment l'objectif de ce vœu. La situation décrite dans le rapport de Paris, une Ville en surchauffe qui devient inhabitable pendant les vagues de chaleur, nous l'avons connue cet été et il est devenu très urgent d'accélérer nos politiques d'adaptation au changement climatique.
En revanche, votre vœu donne le sentiment de découvrir aujourd'hui le sujet sur lequel la Ville et le 12ème arrondissement travaillent depuis plusieurs années. Les recommandations de Paris à 50 degrés ont largement nourri le Plan climat, le PLU bioclimatique, la stratégie de résilience desquels ont découlé des mesures très concrètes. On les a rappelées, notamment en début de

séance : les cours oasis, la végétalisation, les Rues aux enfants, le fait d'avoir des places piétonnisées et arborées, le développement des fontaines, des sites de baignade, l'installation de brumisateurs, d'ombrières, la rénovation des bâtiments, le développement des lieux frais et une attention particulière envers les personnes vulnérables, etc. Ce sont des politiques concrètes qui font l'objet de recommandations dans le rapport de la mission, qui sont déjà mises en œuvre et déployées dans la Ville de Paris et particulièrement dans le 12ème.

Ces mesures, la Direction de la transition écologique de la Ville de Paris notamment en assure déjà le suivi en mettant en regard les recommandations de la mission avec les actions déjà réalisées et celle encore en cours.

Dans votre vœu, vous évoquez notamment le sujet des climatiseurs. Les 1 200 climatiseurs d'appoint ont été livrés dans les écoles. Je rappelle juste que leur déploiement a constitué une réponse d'urgence face à un épisode exceptionnel. Il ne résume pas la politique d'adaptation de la Ville, qui repose sur les transformations structurelles ou les équipements d'adaptation que je viens de citer. Les écoles et les crèches ont fait l'objet d'interventions particulières en 2026, au-delà de ces climatiseurs d'appoint. Comme on a pu l'évoquer aussi au début de la séance, nous travaillons d'ores et déjà avec les services pour poursuivre et développer ces solutions en vue de l'été 2027.

Vous proposez d'avoir un indicateur thermique, établissement par établissement. Évidemment qu'il faut objectiver et cartographier les besoins des travaux et des équipements, mais présenté de cette manière, cela nous pose un peu des questions de méthode. On ne peut pas uniquement réduire ce travail à la comparaison d'un seul indicateur, qui ne serait pas forcément comparable d'un bâtiment à un autre. Par exemple, juste en comparant des températures relevées à un instant donné. Sachez que le travail technique des services est justement en cours à ce sujet, que des études pilotées par les services de la Ville visent actuellement à mieux caractériser les écoles et les crèches, au regard des fortes chaleurs. Ces résultats ne sont pas encore suffisamment consolidés pour être diffusés à ce stade, mais l'idée est bien d'avoir des indicateurs robustes et comparables, en s'appuyant notamment aussi par exemple sur les ressentis des personnes. Il ne serait pas souhaitable de publier prématurément des données qui ne seraient pas robustes.

Cette démarche a d'ailleurs été renforcée très récemment par le Conseil de Paris. Un vœu a été adopté en juin, qui prévoit le plan de rénovation et d'adaptation climatique des écoles et des crèches à horizon 2032. C'est bien l'objectif à la fin que d'avoir une programmation des travaux qui soit établie en fonction des besoins les plus prioritaires au cours du mandat. Je pense que nous serons très heureux de la partager une fois qu'elle sera établie.

Il y a également un point sur le réseau de froid. Je précise que du point de vue des réseaux de froid, nous ne partons pas non plus de zéro avec des équipements majeurs qui sont déjà raccordés dans le 12ème et que le développement du réseau est bien prévu, en particulier vers les équipements qui accueillent les publics les plus vulnérables.

Le fait de proposer un calendrier opposable de manière un peu précipitée paraît déconnecté des réalités. Car pour les futurs raccordements, il faut passer par des études techniques et des arbitrages et là encore, on ne pourrait pas présenter un calendrier en amont de ces études nécessaires.

Je terminerai en remettant en visibilité la 85ème et dernière mesure du rapport Paris à 50 degrés, en plaidant sur ce sujet pour une augmentation des dotations de l'État aux collectivités en faveur de la transition écologique et de l'adaptation des territoires. Nous l'avons déjà évoqué ce soir, mais les dotations de l'État à ce sujet ont diminué, par exemple avec le budget du Fonds vert que l'on a pu évoquer. Or, vu les montants, l'adaptation des collectivités ne se fera pas sans l'aide de l'État.

Nous sommes ravis de voir l'intérêt que vous portez aux politiques climatiques, mais on peut s'interroger lorsqu'on voit la cohérence avec les fortes diminutions budgétaires qui ont été soutenues notamment par les Républicains lors des débats parlementaires.
Au regard de l'ensemble de ces éléments, une grande partie des objectifs poursuivis par ce vœu sont donc déjà intégrés aux politiques de la Ville ou font déjà l'objet de travaux en cours. Nous vous demandons de bien vouloir retirer ce vœu, ou bien nous n'y serons pas favorables. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Texte déposé :

Considérant que la mission d'information et d'évaluation (MIE) « Paris à 50 degrés : les politiques dédiées à l'adaptation de la Ville aux vagues de chaleur » a remis son rapport en avril 2023 et formulé 85 recommandations adoptées à l'unanimité par ses membres, issus de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris ;

Considérant que l'été 2026, le plus chaud jamais enregistré en France, marqué à Paris par des températures atteignant les 40 °C et des records de durée, a démontré que les scénarios anticipés par la MIE se matérialisent plus vite que prévu ;

Considérant que des températures atteignant 36 °C ont été relevées dans des salles de classe parisiennes en juin 2026 et que de nombreux établissements ont dû aménager leurs horaires lors du pic caniculaire, révélant l'impréparation du bâti accueillant les publics les plus vulnérables, jeunes enfants et personnes âgées ;

Considérant que la Ville a annoncé en juin 2026, dans l'urgence, la commande de plus de 1 200 climatiseurs d'appoint destinés aux 620 écoles parisiennes, mesure palliative dont ni le coût d'acquisition et de fonctionnement, ni la consommation énergétique, ni l'efficacité réelle n'ont à ce jour fait l'objet d'une évaluation publique ;

Considérant que la MIE recommandait des solutions structurelles et pérennes, au premier rang desquelles le raccordement au réseau de froid — que la concession de 2021 prévoit déjà pour plus de 300 bâtiments sanitaires, sans calendrier rendu public — ainsi que la rénovation thermique prioritaire de ces bâtiments ;

Considérant qu'aucun suivi public, régulier et territorialisé de la mise en œuvre des 85 recommandations de la MIE n'est aujourd'hui assuré, alors que cette redevabilité conditionne la confiance des Parisiens dans la capacité de la Ville à s'adapter aux vagues de chaleur ;

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Sur proposition de Florent BRUNETTI et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème, le Conseil du 12ème arrondissement émet le vœu que :

- Reprenne les recommandations de la MIE « Paris à 50 °C » et se dote, pour leur mise en œuvre, d'outils de suivi transparents et territorialisés comprenant :
  - Un indicateur de performance thermique et sanitaire établi pour chaque école, chaque crèche et chaque Ehpad de l'arrondissement, rendu public et actualisé chaque année ;
  - Un bilan public des plus de 1 200 climatiseurs d'appoint commandés en juin 2026, détaillant leur coût d'acquisition et d'exploitation, leur consommation énergétique et leur efficacité constatée sur les températures intérieures ;
  - Un calendrier opposable de raccordement au réseau de froid des établissements accueillant des publics vulnérables, décliné arrondissement par arrondissement ;

- Présente chaque année en conseil d'arrondissement l'état d'avancement de ces mesures, ainsi que celui, recommandation par recommandation, de la mise en œuvre des 85 préconisations de la MIE.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 25
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable Le vœu est rejeté.	

(VOEU 12-2026-200 VOEU)

Délibération n° V122026-030 **Vœu relatif à la déclinaison territoriale du plan grand chaud et** au maillage de l'offre de fraîcheur dans chaque arrondissement, présenté par Florent BRUNETTI et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Monsieur BRUNETTI, je vous donne de nouveau la parole pour votre vœu relatif à la déclinaison territoriale du plan grand chaud. "

M. **Florent BRUNETTI, Conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Le constat est le même. Le plan grand chaud aujourd'hui existe au niveau parisien. On ne va pas dire que rien n'est fait. Je voudrais juste que l'on arrête cela dans les réponses, parce que ce n'est pas le cas, ce n'est pas ce que l'on dit. Il y a des choses qui existent, mais on demande une déclinaison à l'échelle de chaque arrondissement en lien avec les autorités compétentes, parce que c'est ainsi que cela fonctionne. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'informations qui se font au niveau parisien et cela beaucoup pour les gens. Il serait intéressant d'avoir des bilans, des informations, de la transparence. C'est uniquement ce que l'on demande dans ce vœu. Mais les constats et les objectifs sont partagés avec le vœu précédent, donc je n'irai pas plus loin. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. C'est moi qui vais répondre à ce vœu. Je vais essayer de considérablement raccourcir ma réponse pour que l'on puisse tous finir à l'heure prévue, c'est à dire minuit.
On partage évidemment l'objectif global que vous affichez dans votre vœu, de protéger les habitants du 12ème lors des épisodes de fortes chaleurs. Contrairement à ce que vous pensez, on n'est pas dans l'auto satisfecit permanent. On a conscience que pendant la vague caniculaire, notamment la première, on a essayé de rassembler le plus d'éléments possible pour mettre à disposition des lieux rafraîchis des habitants et on s'est rendu compte que par moments, on n'arrivait pas à viser notre public, notamment le public le plus fragile que vous mentionnez dans votre vœu, notamment parce qu'on le sait, les publics les plus fragiles sont parfois éloignés des outils numériques. Je pense que l'on s'est améliorés, vague après vague. Notre objectif est bien d'avoir de l'information à disposition de l'ensemble des habitantes et des habitants du 12ème sur ce qui est disponible en cas de vague de chaleur importante, mais aussi je dirais dans des périodes plus modérées en termes de température.
On s'améliore sur la transmission de l'information parce que l'on constate que parfois, nos salles rafraîchies par exemple ont pu ne pas être très fréquentées par moments, alors que l'on s'attendait à ce qu'il y ait un public massif.
On progresse là-dessus et j'espère que l'on a déjà bien progressé. On continue évidemment au-delà de la question de l'information à déployer des solutions d'adaptation aux fortes chaleurs partout où c'est possible. Je cite quelques exemples : on a installé de nouveaux points d'eau place Félix Eboué et rue de Gravelle, on a des nouveaux équipements dans les espaces verts, notamment des brumisateurs qui étaient très demandés par la population. Puis on ajoute des fontaines à boire. Il faut que l'on continue et que l'on s'adapte particulièrement à des publics qui sont qui sont plus vulnérables que d'autres. On en a déjà un peu parlé, mais on y reviendra je pense aussi dans les conseils suivants. Il faut que l'on s'adapte aux enfants et aux bâtiments scolaires qui doivent être largement repensés pour permettre au personnel et aux enfants d'évoluer dans ces lieux, dans des périodes de grande chaleur. On s'adapte aussi aux familles, aux

personnes plus âgées et aux personnes à la rue que vous mentionnez à très juste titre dans votre vœu, qui sont très vulnérables aux fortes chaleurs car elles vivent dans des conditions qui ne les protègent pas du tout.
On continue de progresser, semaine après semaine. Tous les services de la Ville et en particulière du 12ème sont extrêmement mobilisés sur ces sujets.
On est en train de faire des recensements très précis de tous les lieux que l'on peut mettre à disposition avec le nombre de salles, le type d'activité qui peut être proposé. Parce que c'est bien aussi de proposer des opportunités, notamment culturelles, éducatives, etc., aux enfants, mais pas que : pour les gens qui souhaitent se mettre à l'abri dans des lieux également. On est en train de faire cela aussi avec un maillage de partenaires qui vont au-delà des seuls équipements municipaux.
On fait tout cela, on est prêts à faire davantage. Je vous passe toute la litanie sur la nécessité d'avoir de la cohérence politique, que vous connaissez par cœur. Vous savez ce que je vais dire, donc je ne vous le dis pas, mais je le pense très fort. On a besoin de moyens pour faire cela. On continuera de le faire. On a toujours besoin de davantage de moyens pour le faire.
On vous propose un retrait de ce vœu parce que l'essentiel de vos demandes sont il nous semble déjà mises en œuvre. Merci beaucoup. "

M. **Florent BRUNETTI, Conseiller d'arrondissement** :

"J'apprécie votre réponse argumentée qui parle du fond et qui répond à mon vœu, précisément. Je ne suis toujours pas ministre. On pourra reparler de cohérence, aussi. Je vais retirer mon vœu. Mais comme on le dit, la confiance n'exclut pas le contrôle. Je pense que l'on pourra en reparler peut-être dans quelques mois pour faire un point sur les avancées que vous suivez. Il y a effectivement certaines choses qui semblent, de ce que vous dites, être en état d'achèvement ou d'accomplissement dans mon vœu, d'autres non. On pourra donc en reparler dans quelques mois. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Il ne s'agira pas de contrôle, Monsieur BRUNETTI, si je peux me permettre. Mais effectivement, je suis prête à revenir devant ce conseil d'arrondissement qui est tout à fait légitime à avoir des informations sur ce sujet et que l'on puisse même avoir des discussions plus construites sur cette question-là et sur les mesures que l'on met en œuvre. Je suis tout à fait disposée. "

M. **Florent BRUNETTI, Conseiller d'arrondissement** :

"Je retire mon vœu dans cet objectif-là. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Texte déposé :

Considérant que l'été 2026 a été le plus chaud jamais enregistré en France depuis le début des mesures en 1900 selon Météo-France, avec trois vagues de chaleur successives totalisant 52 jours de canicule, et que les premiers bilans sanitaires font état de plusieurs milliers de décès attribués à la chaleur ;

Considérant que Paris a connu en 2026 plus de quarante journées à plus de 30 °C, un niveau sans précédent dans l'histoire climatologique de la capitale, dont dix jours consécutifs au-dessus de 35 °C fin juin, battant le record établi lors de la canicule d'août 2003, ainsi que des températures élevées la nuit empêchant toute récupération des organismes ;

Considérant qu'un véritable plan grand chaud, sur le modèle du plan grand froid afin de protéger les personnes sans abri, et articulé en quatre niveaux déclenchés par la préfecture en lien avec l'Agence régionale de santé, a vocation à monter en puissance et à s'ancrer dans la proximité ;

Considérant que plusieurs bassins du parc des 42 piscines parisiennes demeurent fermés pour travaux ou avaries, privant des quartiers entiers d'un accès à la baignade au moment où celle-ci est la plus nécessaire ;

Considérant que les personnes sans abri comptent parmi les premières victimes des fortes chaleurs et que l'offre qui leur est destinée — accueils de jour, bains-douches, points d'eau, distributions de gourdes, maraudes — doit être finement cartographiée par arrondissement et portée à la connaissance des acteurs de terrain comme des intéressés ;

Considérant que le conseil d'arrondissement constitue l'échelon de proximité pertinent pour garantir le suivi, la transparence et la redevabilité de ces dispositifs.

Sur proposition de Florent BRUNETTI et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème, le Conseil du 12ème arrondissement émet le vœu que :

- Décline le plan grand chaud à l'échelle de chaque arrondissement, en lien avec la préfecture de région et l'Agence régionale de santé, sous la forme d'un maillage territorial de l'offre de fraîcheur comprenant :
  - Un inventaire exhaustif des fontaines et brumisateurs de l'arrondissement, précisant leur état de fonctionnement constaté sur le terrain et assorti d'un calendrier public de remise en service des équipements défaillants ;
  - Un bilan annuel de l'ouverture au public des cours Oasis de l'arrondissement — nombre de cours ouvertes, horaires, fréquentation — présenté au conseil d'arrondissement ;
  - La publication de l'état du parc de piscines de l'arrondissement et un calendrier de réouverture des bassins éventuellement fermés ;
  - Une cartographie précise et actualisée de l'offre destinée aux personnes sans abri — accueils de jour, bains-douches, points d'eau, distributions de gourdes, maraudes — diffusée aux associations et aux acteurs de terrain.

- Présente chaque année, avant l'été, ce maillage territorial dans chaque conseil d'arrondissement, ainsi qu'un bilan consolidé devant le Conseil de Paris à l'issue de la période estivale.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 25
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est **défavorable** Le vœu est **rejeté**.	

(VOEU 12-2026-201 VOEU)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-032 : **Vœu relatif à la rénovation urgente du bâti scolaire parisien, au lancement d'un audit indépendant et à la** sanctuarisation des investissements nécessaires, présenté par Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons au vœu suivant relatif à la rénovation du bâti scolaire, présenté par Madame ALTAN-TAPIERO. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère **d'arrondissement, rapporteur**e :

"Merci, Madame la Maire.
J'ai déjà évoqué cette problématique en réponse à la communication de rentrée scolaire présentée par Madame SLAMA.
Il est une évidence que depuis 2014, on a enregistré une baisse très importante des investissements en direction des écoles publiques. On sait aussi que les fortes chaleurs ont une incidence tant sur les apprentissages que sur la passation des examens. D'autant plus que les chaleurs mal accompagnées génèrent aussi des crises d'asthme, qui sont des maladies assez difficiles à juguler en milieu scolaire quand les crises interviennent, parce qu'il faut intervenir très vite.
Nous souhaitons pouvoir enfin sortir de la gestion au coup par coup ou sous la pression des parents, parce que les situations deviennent intolérables, comme ceci a été le cas cet été. On souhaiterait qu'il y ait un audit indépendant exhaustif du bâti scolaire, qu'un programme pluriannuel soit posé pour connaitre les rénovations nécessaires, savoir où sont les besoins en aménagements contre les fortes chaleurs. Il n'y a rien de nouveau depuis le début de la séance, c'est toujours à peu près la même chose que je voulais vous demander. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame ATLAN-TAPIERO. Madame SLAMA pour vous répondre. "

Mme Éléonore SLAMA, adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Madame ATLAN-TAPIERO, on partage au moins une chose : l'envie d'agir pour permettre à nos enfants et aux professionnels qui les accompagnent de bénéficier des conditions tout simplement correctes d'apprentissage et de travail.
Vous le savez, la Ville entend accélérer la transformation de son patrimoine scolaire et de la petite enfance. On l'a dit à plusieurs reprises ce soir, des travaux seront programmés dans les prochaines semaines et les prochains mois en ce sens, et on vous tiendra bien évidemment informés du programme qui sera engagé afin de mieux protéger nos enfants.
Malheureusement, j'ai un petit souci avec votre vœu : c'est qu'il part déjà d'un postulat. Rien n'existerait, il faudrait tout créer, un audit et même un audit permanent. Par ailleurs, par principe, parce que vous ne semblez pas faire confiance aux agents du service public parisien, il faudrait que cet audit soit réalisé par un prestataire extérieur et j'imagine privé. Le problème est que ce

postulat est faux. Il suffit de se tourner vers nos propres services auxquels vous ne semblez pas encore une fois faire confiance pour le vérifier.
La Ville ne découvre pas, fort heureusement, l'état de son patrimoine scolaire. Elle dispose d'une connaissance de ce bâti construite au fil des diagnostics, des visites fonctionnelles d'architecture, des remontées de terrain et des programmations pluriannuelles de travaux.
Qu'elle puisse être améliorée, Madame ATLAN-TAPIERO, encore une fois on n'est pas dans l'autosatisfaction, bien sûr. Mais on est loin, fort heureusement, de l'absence de connaissances ou de visibilité.
Concrètement, pour votre information, chaque école fait l'objet d'une visite fonctionnelle d'architecture tous les deux ans qui vérifie le respect des normes de sécurité et le registre de sécurité, la levée des réserves de la dernière Commission de sécurité, la formation incendie des agents, l'utilisation des espaces et recense également bien évidemment les besoins de travaux en plus du travail quotidien, puisque la Ville dispose par ailleurs d'une cartographie assez complète du niveau d'accessibilité de tous les équipements scolaires avec l'état des réserves à lever et les besoins identifiés.
Ce que vous nous demandez de créer, Madame ATLAN-TAPIERO, existe déjà, désolée de le dire. Tout n'est pas parfait, encore une fois, je vous l'accorde. Je ne viendrai pas vous dire ce soir que chaque école du 12ème est dans l'état dans lequel nous voudrions qu'elle soit. Ce serait mentir et bien évidemment, je ne mens pas à cette tribune. Mais la question que pose votre vœu n'est pas « Faut-il mieux connaître l'état de nos écoles ? » Nous le connaissons déjà. La vraie question serait peut-être « Faut-il consacrer nos moyens à un nouvel audit externe qui dupliquera pour l'essentiel ce que nos services produisent déjà ? Ou faut-il consacrer ces mêmes moyens aux travaux eux-mêmes ? » Vous avez fait votre choix, nous avons fait le nôtre : celui de l'action plutôt que du rapport supplémentaire.
Et puisque votre vœu finalement s'inquiète à raison de l'ampleur des investissements nécessaires face au changement climatique, j'aurais aimé peut-être ce soir vous entendre aussi sur la responsabilité de l'État dans ce dossier. Parce qu'une fois encore, pendant que nous, collectivités, finançons ces travaux sur nos budgets, l'Etat se désengage. Sanctuariser des moyens, oui. Mais sanctuarisons-les aussi peut-être là où les crédits manquent cruellement, à savoir au niveau national, qui devrait accompagner nos communes, Paris, mais bien d'autres communes également et qui reculent d'année en année.
Nous continuerons, avec la Ville de Paris, à interpeller le gouvernement pour que ces crédits soient à minima rétablis et que s'engage enfin une trajectoire d'augmentation.
C'est pour ces raisons entre autres que nous émettrons un avis défavorable de l'exécutif. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Madame ATLAN-TAPIERO ? "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère **d'arrondissement, rapporteur**e :

"Merci, Madame SLAMA. C'est toujours un réel plaisir de vous voir en représentation. C'est formidable. Néanmoins, je trouve que vous avez une désinvolture que vous ne devriez pas avoir, vu ce qu'il se passe dans le scolaire aujourd'hui. Je pense que vous devriez avoir un peu d'humilité. Si on vous demande qu'il y ait un audit, c'est que depuis 2001, les fameux travaux qui devaient être faits visiblement ne sont pas faits, puisque près d'un tiers des écoles ont encore besoin de travaux.

On a mené des actions au coup par coup. Au niveau de la rue Marsoulan, il y a eu toute une mobilisation des familles pour qu'il y ait des réponses contre les chaleurs. C'est ce que l'on vous demande. Bien sûr, quand on voit ce qu'il se passe à la Ville de Paris avec les agents notamment du périscolaire, on peut aussi douter de certaines compétences puisque vous ne les avez pas mises en œuvre avant l'alerte donnée sur les pics de chaleur cette année.
Donc oui, on vous le demande. Je sais que vous allez voter contre. Mais je vous le dis sincèrement, le jour où vous allez adopter un vœu d'une quelconque opposition dans cette salle, on va déboucher le champagne. Forcément, je ne retirerai pas le vœu. Vous allez le mettre aux voix, vous allez voter contre, il n'y a pas de problème. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"On ne pas que l'on a tout fait parfaitement dans le passé. Par ailleurs, je pense qu'aucune collectivité ne peut dire qu'elle est prête face au changement climatique en ce qui concerne la rénovation de son bâti. J'étais au lycée Arago tout à l'heure : les élèves disent qu'il fait une température extrêmement élevée parce que c'est un bâti qui est très vieux, qui n'a pas été rénové. Nous sommes des dizaines et des dizaines de collectivités à faire face à un mur d'investissement pour mettre à l'état de l'art et aux normes nos bâtis qui accueillent des enfants et qui globalement, accueillent du public. On fait preuve d'humilité et tout le monde doit faire preuve d'humilité. Que l'on ait fait des investissements insuffisants par le passé, je vous rejoins. Mais pour prendre un autre exemple, la région n'a pas fait les investissements suffisants. "

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure :**

"La Ville de Paris n'a compétence que sur les écoles et les collèges, nous sommes d'accord. La région a mis 6 milliards d'euros sur la rénovation des lycées en Ile de France. Je pense que certes, rien n'est jamais suffisant, mais on ne peut pas avoir ces réponses arrogantes en permanence sur l'ensemble des sujets dès lors qu'ils touchent à la délégation de Madame SLAMA, par exemple. Merci beaucoup, Madame la Maire. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vous propose que l'on s'arrête. On ne sous-estime pas du tout le sujet et on a fait aussi des investissements dans les années passées. Simplement ils sont insuffisants et ils sont insuffisants partout.
Je vous propose que l'on passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

<u>Texte déposé</u> :
Considérant que le patrimoine scolaire parisien, qui s'étend sur 1 850 000 m² répartis dans l'ensemble des 20 arrondissements de Paris ;

Considérant que plus de 50 % des écoles et collèges parisiens ont été construits avant 1970, selon l'Inspection Générale de la Ville de Paris (IGVP), témoignant de la maturité et de la fragilité structurelle de ce parc immobilier ;

Considérant la chute drastique des investissements dans nos écoles publiques, qui ont diminué de moitié depuis 2014 ;

Considérant que plus de 30 % des établissements scolaires parisiens nécessitent une rénovation structurelle urgente ;

Considérant les conclusions des études scientifiques, notamment celles de l'université d'Harvard, démontrant que les températures intérieures élevées dégradent significativement les fonctions cognitives et réduisent de 11 % la probabilité de réussite aux examens lorsque la température passe de 22 °C à 32 °C, tout en aggravant les pathologies chroniques comme l'asthme chez les enfants ;

Considérant qu'il est indispensable de sortir d'une gestion au coup par coup pour doter la Ville de Paris d'une stratégie globale, transparente et pluriannuelle de remise à niveau de son patrimoine scolaire ;

Considérant les pics de chaleur du printemps ayant rendu la tenue des classes très difficile voire impossible demandant aux familles de garder leurs enfants

Sur proposition de Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe « Union de la Droite et du centre pour le 12ème » !

Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Lance un audit indépendant et exhaustif sur l'état du bâti scolaire parisien, et plus spécifiquement dans le 12ème afin que les besoins en travaux soient effectués prioritairement, qui soit confié à un organisme extérieur spécialisé en diagnostic immobilier et énergétique des bâtiments publics, visant à :
    - Cartographier l'état du patrimoine scolaire parisien en identifiant les établissements les plus dégradés ;
    - Évaluer la conformité réglementaire des installations en matière de sécurité, d'accessibilité et de performance énergétique ;
    - Établir un référentiel chiffré et opposable permettant de prioriser les rénovations selon des critères objectifs ;
    - Anticiper les coûts de mise à niveau et les investissements nécessaires sur une période de 10 ans.
- S'appuie sur les technologies numériques avancées pour faire évoluer cette démarche vers un « audit permanent », alimentant en continu le pilotage de la modernisation des établissements dans une logique de maintenance prédictive et de suivi en temps réel.
- Sanctuarise les dépenses de rénovation et de modernisation du bâti scolaire au sein d'un fonds d'urgence pluriannuel sur 6 ans.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 25
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est **défavorable** Le vœu est **rejeté**.	

(VOEU 12-2026-202 VOEU)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-028 **: Vœu relatif aux controverses et au besoin d'information autour** de la **construction de l'incinérateur "Thermo**-sur-**Seine", présenté par Florent BRUNETTI,** Valérie MONTANDON et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons au vœu suivant porté par Monsieur BRUNETTI et Madame MONTANDON sur le projet d'incinérateur dit Thermo-sur-Seine. Vous avez la parole. "

M. Florent BRUNETTI, Conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

"Merci, Madame la Maire. C'est un sujet que je trouve extrêmement important parce qu'on dépasse le strict cadre du 12ème mais on peut y revenir parce que l'on fait partie quand même d'un territoire qui est mobilisé là-dessus par l'incinérateur d'Ivry, qui sera avant celui que l'on annonce, Thermo-sur-Seine à Vitry et dont l'air rayonne jusque dans le 12ème, notamment sur le sud-ouest de notre arrondissement.
Vitry, la Ville après Ivry, cela crée un effet cumulatif. On multiplie les infrastructures de ce type, des incinérateurs, dans un périmètre restreint. Ce site pour Thermos-sur-Seine sera implanté dans un quartier qui s'appelle les Ardoines, où 8 000 logements flambant neufs seront encore plus proches des cheminées, alors que 20 000 nouvelles personnes sont attendues dans ce même quartier. On a une contradiction frontale entre la densification urbaine et une implantation industrielle en plein milieu. Dans ce quartier-là, il y aura 40 % de logements sociaux. C'est ce qu'écrit la mairie de Vitry-sur-Seine et l'EPA ORSA Grand Paris Aménagement.
Si on élargit plus loin que les Ardoines à toute la Ville de Vitry, on a un logement sur trois qui est un logement social. Puis il y a de nombreuses associations, des élus de toutes tendances politiques. Parce que pour le coup, il y a un consensus politique dans le Val-de-Marne sur cette question. Ils énoncent une inégalité environnementale aujourd'hui et nous disent « Vous êtes en train d'implanter un équipement pour chauffer Paris, mais qui va polluer le Val-de-Marne. »
Qu'est-ce qui va brûler dans cet incinérateur ? Du bois B, des combustibles solides de récupération qui sont susceptibles de contenir des tissus synthétiques imperméables, plein de PFAS et des mousses ignifugées.
Pour le coup, j'ai envie de reconnaître l'engagement de certains parlementaires, notamment écologistes et de toutes tendances, mais notamment écologistes. Je vais citer Anne SOUYRIS, cela ne va pas m'arriver souvent, mais je la cite sur cette question des PFAS qui s'est beaucoup investie là-dessus au Sénat. On parle d'un équipement qui va en créer.
Les habitants d'Ivry-sur-Seine, de Charenton-Le-Pont, de Gentilly, sont 4 à 5 fois plus exposés à ce que l'Observatoire régional de la santé nomme un point noir environnemental, à cause déjà de l'incinérateur existant.
Je le répète, il y a un consensus politique local aujourd'hui pour s'opposer à ce projet qui fait l'objet d'une concertation préalable.
Nous avons tous cette conscience écologique dans cette salle et on peut parfois être en désaccord. On va tous le reconnaître les uns aux autres. Il y a un consensus politique là-bas. J'espère que l'on peut à l'unanimité ici se dire que ce projet n'est pas adapté et qu'il ne répond pas à des exigences dont on se prévaut tous ici à longueur de conseil et à longueur de communication extérieure.
C'est extrêmement important aujourd'hui, c'est un message que l'on envoie à la fois à la banlieue, au reste de la région, au reste du pays. Est-ce que c'est adapté ?

Concernant le contrat qui a été signé en décembre dernier, qui comprend cette construction à Vitry-sur-Seine, il y avait une opposition entre deux offres. L'une prévoyait Thermos-sur-Seine, l'autre ne prévoyait pas de construction de nouvel incinérateur. Comme quoi il était possible d'avoir une offre équilibrée, puisque pour les notations de l'appel d'offres, il n'y avait pas d'écart manifeste, notamment sur les critères environnementaux entre les deux candidats. Comme quoi, il est possible de faire sans cet équipement.
Le contrat qui a été choisi le prévoit, aujourd'hui. Mais on voit bien que cet équipement ne nous grandit pas. Il va causer des problèmes dans l'avenir et on doit tous en être conscients.
Je vous en supplie, envoyons un message qui sera entendu de l'autre côté du Val-de-Marne. Je sais que certains ici parlent avec des gens de leur bord politique. Je parle avec des gens de mon bord politique. Encore une fois, ils ont un consensus, ils savent le faire. Faisons-le ici, aussi. Je vous y invite et je vous en remercie d'avance. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur BRUNETTI. Je donne la parole à Monsieur SADOUN. "

M. Mohamed SADOUN, **Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Ce vœu sera l'occasion pour nous de réaffirmer la position de notre groupe sur ce projet inutile, parce qu'il est déjà dépassé. Il est aussi funeste, parce qu'il consiste à chauffer des foyers parisiens, comme l'a dit Monsieur BRUNETTI, en faisant respirer ses fumées issues de la combustion du plastique dans les banlieues populaires.
À Vitry-sur-Seine, le projet Thermos-sur-Seine ferait brûler jusqu'à 450 000 tonnes de déchets sur trois lignes : plastiques, textiles, résidus de tri et de bois de récupération. La vapeur produite chaufferait l'équivalent de 200 000 logements pour un coût de 1,2 milliard d'euros et au moins 25 ans d'exploitation. Leur combustion émettra du CO_2 fossile, des dioxydes d'azote, des poussières, des micropolluants.
Ce projet imposera sa logique pendant 25 ans et pour nourrir ces trois lignes de combustion, il faudra garantir un flot colossal de déchets. De fait, le déchet ne sera plus une matière à réduire, mais il deviendra une matière première dont il faudra garantir l'approvisionnement. Chaque tonne évitée fragilisera l'économie du projet. Paris ne prépare pas la réduction des déchets, Paris parie sur son échec.
Ce vœu nous convient presque, à part que l'on n'aurait pas dit « moratoire » mais « abandon », mais on va quand même le voter. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur SADOUN. Je donne la parole à Madame RENAULT-TESSIER. "

Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci pour ce vœu. Je vais le résumer, pour faire assez court. Au départ, j'ai pensé que vous vous étiez trompé parce qu'effectivement, le périmètre d'analyse est de quatre kilomètres. Donc à Ivry, on est bien dedans. Je rappelle à ce sujet que l'ancienne mandature avait d'ailleurs demandé, sous la houlette de Madame Emmanuelle PIERRE-MARIE à l'ARS, et avec les travaux de

l'association, ces trois aires pour faire des études. Ils avaient donné une réponse relativement insuffisante en disant qu'il ne fallait pas manger les œufs des poulaillers.
J'ai cru que vous aviez confondu, mais revenons sur Thermos-sur-Seine qui est à 8 kilomètres pour nous. On n'est pas dans le périmètre des zones à attention particulière.
Vous n'avez pas évoqué un élément : c'est une usine qui va en supprimer deux autres, qui va enlever aussi des centrales à gaz, qui va enlever d'autres pollutions, qui va servir aussi à du chauffage avec des développements durables pour Paris, mais pour 16 communes également. Je voulais quand même le replacer, parce que cela donne aussi d'autres dimensions au débat.
Ensuite, je vous rejoins sur le fait que cette usine ne doit pas être une ressource, qu'on ne doit pas l'alimenter avec des ressources de déchets que l'on doit créer pour alimenter l'usine. Évidemment, on a une politique qui va dans la réduction des déchets. C'est un point sur lequel il faudra faire attention.
Je voudrais terminer, pour faire court, en disant que la position n'est pas arrêtée aujourd'hui. La santé des habitants et des habitantes, y compris ceux de banlieue, sera une ligne rouge. L'adjointe de la mairie de Paris, Alice TIMSIT, l'a rappelé. C'est-à-dire que le projet n'est pas validé en soi. Il y a des enjeux de sortir des énergies fossiles qui sont très importantes, des enjeux pour 16 communes en plus de Paris au niveau du chauffage et c'est aussi important. Évidemment, les pollutions qui ne sont pas du tout à négliger sont en cours d'étude pour prendre des dispositions. Le projet n'est pas un blanc-seing au jour d'aujourd'hui. Effectivement, ceci a été dit : la santé sera la ligne pour redéfinir ce périmètre, en tout cas pour prendre des décisions.
Je voulais quand même rappeler certains éléments. Pour cela, j'aurais voulu retirer ce vœu le temps que l'on avance sur les décisions, parce qu'aujourd'hui on n'a pas encore les éléments pour prendre une décision formelle sur ce projet qui est quand même avec d'autres éléments que vous que vous n'avez pas cités. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Monsieur BRUNETTI ? "

M. **Florent BRUNETTI, Conseiller d'arrondissement** :

"Finalement, la dernière phrase de votre intervention résume tout. On n'a pas les éléments pour prendre une décision, mais on a quand même voté cela. On a voté des délibérations au mois de juillet au Conseil de Paris et il y a des inquiétudes qui sont légitimement exprimées.
Effectivement, il manque aujourd'hui des informations alors qu'il y a une concertation qui a été lancée par l'exploitant choisi par la Ville de Paris. La concertation préalable a été lancée, mais on demande à des gens de donner un avis sans avoir toutes les informations. C'est un moyen de biaiser la concertation. Je suis désolé, on ne peut pas valider cela aujourd'hui.
On ne fait pas la confusion entre Ivry et Vitry parce qu'avant cette demande de l'ARS et de la Maire du 12ème, il y avait eu un vœu au Conseil de Paris porté par notre collègue du 13ème arrondissement, Jean-Baptiste OLIVIER, cosigné par Valérie MONTANDON et Franck MARGAIN, qui posait des questions légitimes quant aux conséquences liées à ce premier incinérateur.
Lors du vote du contrat de concession de réseaux de chaleur, je suis intarissable sur le sujet, je pense que c'est mon Bercy-Charenton à moi, j'ai étudié les deux offres en profondeur.
Le groupe Changer Paris à l'époque – avec Jean-Baptiste OLIVIER, Valérie MONTANDON, Franck MARGAIN – avait déposé un amendement pour que les informations soient transmises au plus vite aux riverains à Vitry. On n'a pas découvert, contrairement à ce qu'ont dit certains élus dans un article de Libération récemment, cette implantation en décembre. Et si on suivait le sujet, on

la connaissait au moins un an, un an et demi avant. On ne pouvait pas l'assumer clairement parce qu'il y avait toujours un doute, il y avait un secret lié aux offres, etc. Mais on la voyait venir, vu la composition du groupement qui a gagné.
En décembre, lors de la campagne municipale, la pré-campagne, il y avait eu une conférence organisée par la députée Eva SAS sur l'incidence de l'incinérateur d'Ivry. Et trois jours après, il y a des gens dans cette salle qui, après avoir soutenu et participé à cette conférence, vont voter un projet qui prévoit la construction d'un autre incinérateur. Alors certes, cela ne touche pas les habitants du 12ème, mais ça touche 20 000 personnes à qui aujourd'hui, on ne peut pas garantir que l'on donnera un cadre de vie sain et décent. Mais s'il n'y a pas d'incinérateurs Thermos-sur-Seine, le projet et le contrat que la Ville de Paris vient de signer va nous exploser à la figure. Parce que l'équilibre économique du projet, ce que disait Monsieur SADOUN, ne tient pas.
Il y aura deux solutions : soit la Ville remettra au pot et cela coûtera très cher, cela se chiffrera en milliards, des milliards avec lesquels on aurait pu faire des tas d'autres choses, soit ce sont les tarifs usagers qui vont exploser pour chaque Parisien. Soit c'est la poche gauche des Parisiens, soit c'est la poche droite. C'est une première hypocrisie. D'un côté, c'est la poche des Parisiens à qui on fait peser des risques, de l'autre on crée dans le Val-de-Marne le premier ghetto environnemental d'Ile de France.
Je vais conclure là-dessus : la première chose que vous allez brûler dans cet incinérateur, parce que cela me choque profondément que vous refusiez ça, c'est votre conscience écologique et votre humanité. Je vous remercie. "

Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Je pense que ce que vous ne comprenez pas, c'est que c'est en cours. Donc pour l'instant, il n'y a pas de position. Ivry, c'est très différent que Vitry. Les études seront publiées. D'ailleurs, la Mairie a décidé de publier au fur et à mesure et non pas d'attendre les différentes études. Elle a fait une association avec AirParif pour pouvoir effectivement donner des éléments, mais ce n'est pas encore voté. C'est en cours. La première est discutable, mais ce n'est pas nous qui la dirigeons : ce sont les instances. Aujourd'hui, je trouve qu'il est prématuré de se positionner et en plus, vous ne donnez pas tous les éléments. Mais il est clair que la santé est un élément important. Par ailleurs, il ne faut pas confondre Ivry et Vitry, qui ne sont pas des projets de même ampleur. J'aurais aimé remettre ce vœu à plus tard, car je le trouve prématuré. "

M. **Florent BRUNETTI, Conseiller d'arrondissement** :

"La concertation publique est en cours. C'est maintenant qu'un signal politique doit être envoyé, alors qu'il y a une unanimité. Il y a les communistes à Vitry, il y a les écologistes, la droite, il y a tout le monde. Il y a le nouveau Paris Populaire en face de nous, la droite, le centre. Les seuls en Ile de France qui ne sont pas d'accord, c'est la gauche parisienne. Mais quel message on envoie, sérieusement ? "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"De toute façon, on aura cette discussion au Conseil de Paris. On passe au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est donc rejeté. Merci beaucoup. "

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Texte déposé :

Vu le contrat de concession pour le réseau de chaleur urbain entre la Ville de Paris et le Groupement Dalkia/Eiffage/RATP, approuvé par le Conseil de Paris le 17 décembre 2025 ;

Considérant que ce contrat implique la création, espérée pour 2031, d'une nouvelle centrale EnR&R vapeur (représentant 300 MW) qui produira de la chaleur à partir de combustible solide de récupération (CSR) ou bois-déchet (bois B) sur un foncier situé à Vitry-sur-Seine ;

Considérant que la densité de population environnante du site retenu est d'ores et déjà plus que significative — environ 500 000 personnes dans un rayon de 4 km, dans une zone que l'Observatoire Régional d'Ile-de-France identifie comme à risque sanitaire en raison de ses multi-expositions environnementales (trafic ferroviaire, autoroutier, activités industrielles et construction sur des sols pollués) — et que cette exposition est appelée à croître encore, le quartier des Ardoines, au coeur duquel est envisagée cette construction, faisant l'objet d'un très grand projet d'aménagement urbain prévoyant 8 000 logements neufs et plusieurs équipements scolaires (écoles, crèches, un collège déjà livré) ;

Considérant que ce projet engendre depuis son annonce des protestations dépassant clivages politiques avec notamment la mobilisation du département du Val-de-Marne (présidé par un élu LR) et une pétition signée par plus de 14 000 personnes, de la Ville de Vitry-sur-Seine (dont le Maire est un élu PCF) et de nombreux collectifs citoyens et associatifs ;

Considérant que ce projet a provoqué un désaccord majeur entre les sections parisiennes et val-de-marnaises du parti Les Ecologistes ces derniers ayant publié puis retiré un communiqué pressant leurs collègues parisiens « d'abandonner le projet ou a minima de demander un moratoire » sur cet équipement (selon un article paru dans Libération le 9 septembre) et entre les sections socialistes parisiennes et de Vitry-sur-Seine (qui a publié un communiqué le même jour pour s'opposer au projet) ;

Considérant la concertation (réglementaire) préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) en cours depuis le 1er septembre jusqu'au 1er novembre 2026 ;

Considérant que le dossier de concertation communique uniquement des comparaisons relatives sur les polluants CO, Nox et poussières par comparaison au gaz actuellement utilisé dans le mix énergétique du réseau de chaleur parisien (et pour lesquels de nombreuses études montrent que les sources d'énergie proposées s'en sortent mieux que le gaz) ;

Considérant que le dossier de concertation ne fournit pas, à ce stade, des facteurs d'émission chiffrés et vérifiables pour les polluants les plus sensibles liés à l'utilisation de CSR : dioxines-furanes, HAP ou métaux lourds ;

Considérant que le dossier de concertation promet aussi les résultats d'une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) « dès qu'ils seront disponibles », sans qu'un calendrier précis ne soit donné et sans que le délai de concertation ne soit décalé (section 3.4.5) ;

Considérant qu'une concertation ne peut être véritablement efficace et sereine que si tout un chacun dispose d'informations claires, étayées et de sources incontestables pour comprendre les tenants et aboutissants du sujet ;

Considérant que les autorités publiques sont tenues d'appliquer le principe de précaution, inscrit à l'article 5 de la Charte de l'environnement de 2004, qui possède une valeur constitutionnelle en France depuis 2005 ;

Considérant que des projets équivalents ailleurs en France (Saint-Menet vers Marseille en 2023 ou Plougastel-Daoulas cet automne par exemple) ont pu susciter des incompréhensions et des oppositions des riverains des sites envisagés en raison notamment de questions autour des risques de pollution de l'air environnant ;

Considérant que la présence de polluants éternels (PFAS) dans l'air environnant des incinérateurs est documentée tant par les rapports de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD, avril 2023) et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS, 2025) que par l'étude du Collectif 3R, de Zero Waste et des Villes de Charenton-le-Pont et d'Ivry-sur-Seine, qui a mis en évidence la présence de PFAS dans les filtres d'aération d'écoles voisines de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII ;
Considérant que le dossier de concertation reconnaît lui-même le risque de dioxines/PFAS (section 3.4.1) ;

Considérant que le 12ème arrondissement est un des arrondissements parisiens les plus proches de l'équipement envisagé ;

Sur proposition de Florent BRUNETTI, Valérie MONTANDON et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème, le Conseil du 12ème arrondissement émet le vœu que :

- L'évaluation quantitative des risques sanitaires annoncée soit la plus exhaustive possible (sur tous les types de polluants notamment) dans un souci de transparence totale vis-à-vis des citoyens ;

- soit demandé au Maire de Paris de publier sans délai et en intégralité ce rapport d'évaluation dès son rendu ;

- soit demandé aux maîtres d'ouvrage déclarés à la CNDP (Dalkia, Eiffage et RATP Solutions Ville) de solliciter la prolongation ou l'adaptation des modalités de la concertation publique de façon à pouvoir intégrer cette évaluation au dossier visible du grand public et de lui laisser le temps de l'étudier afin de garantir une concertation transparente, apaisée et éclairée ;

- soit demandé au Maire de Paris et aux maîtres d'ouvrage d'adopter un moratoire sur le projet d'incinérateur « Thermo-sur-Seine » le temps que ces études soient menées et qu'une concertation pleinement éclairée puisse se tenir.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 31	
Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs	
Pour : 07	Contre : 24
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est **défavorable** Le vœu est **rejeté**.	

(VOEU 12-2026-203 VOEU)

Sortie de Mathieu DELMESTRE, après le vote du vœu 122026-028

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-034 : **Vœu relatif au plébiscite du retour à la semaine scolaire de** 4 jours par la convention citoyenne et à sa mise en place effective dès la rentrée scolaire 2027/2028, présenté par Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"On passe au vœu sur les rythmes scolaires. Madame ATLAN-TAPIERO ? "

Mme Corinne ATLAN-**TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

"Merci, Madame la Maire.
J'en profite pour vous dire que je retire mon vœu suivant, le vœu 35 sur la vidéosurveillance. On va finalement revenir au début de ce conseil, où j'ai effectivement évoqué, en réponse à madame SLAMA, l'organisation de la semaine scolaire des petits Parisiens. Nous avons eu depuis lors une consultation qui a émis des conclusions : la Convention citoyenne. Elle a fait état d'une volonté de 77 % de ses membres de revenir à la semaine scolaire de quatre jours.
Effectivement, la loi Peillon a été mise en place avec une séquence de quatre jours et demi totalement morcelée, engendrant des difficultés organisationnelles tant pour les familles que pour la vie du tissu associatif, que pour les personnels du périscolaire. En effet, lors de la mise en place de cette semaine particulière, puisqu'il avait été refusé de mettre aux voix la semaine de quatre jours dans les conseils d'école, Monsieur PEILLON, pour amorcer cette réforme annoncée comme l'alpha et l'oméga de la réussite éducative, avait autorisé une baisse du taux d'encadrement des enfants, c'est-à-dire qu'il y avait moins d'adultes par enfant. D'ailleurs, le taux a été rappelé tout à l'heure. Puis également de revoir à la baisse les exigences en matière de formation des personnels encadrants, ce qui n'était pas acceptable.
À cette époque-là, dans ce même conseil d'arrondissement, je vous avais mis en garde sur le risque de précarisation des emplois des personnels d'animation de la Ville de Paris, sur le risque de devoir combler au pied levé des remplacements parce que bien évidemment, quand on a des horaires qui sont un peu ubuesques, on est tenté de trouver un emploi plus stable et nous avions à l'époque également souligné la difficulté et les risques psychologiques pour les enfants, pour les tout-petits, de voir démultipliés des intervenants multiples face à eux.
Nous considérons que la semaine de quatre jours n'empêchera pas les prédateurs, certes. Et puis vous savez comme moi que les personnes atteintes de pédophilie ne vont pas postuler dans les EHPAD. C'est logique, parce qu'ils ne vont pas trouver d'enfants. En revanche, la semaine de quatre jours pourra apporter une accalmie dans l'organisation du temps des familles, dans le périscolaire, en créant des emplois stables et également en permettant aux associations très nombreuses qui ont vu décroître leurs adhérents de fonctionner. Cette semaine désorganisait complètement leurs objectifs.
Nous souhaitons que vous puissiez abandonner officiellement et définitivement cette semaine de quatre jours et demi. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci. La parole est à Madame SLAMA pour vous répondre. "

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire.
Contrairement à vous, Madame ATLAN-TAPIERO, je ne vais pas être désobligeante. Mais vous dire quand même que vous tentez avec ce vœu de réécrire l'histoire et de tordre la réalité pour que celle-ci corresponde à vos attentes. Je crois en une certaine idéologie.
Vous citez un chiffre : 77 %, comme s'il suffisait à clore le débat. Mais avez-vous lu ce rapport, Madame ATLAN-TAPIERO, en entier ? Oui ? Alors je vous invite vraiment à le reprendre avant de le citer, parce que la phrase qui suit ce chiffre à trois lignes d'écart dit très exactement l'inverse de ce que vous en faites : il n'y a pas d'unanimité, je cite, entre nous sur le nombre de jours scolaires.
Ce sont des mots de la convention elle-même. Le scénario de quatre jours arrive en tête, c'est vrai. Mais le scénario de cinq jours recueille également une forte adhésion. Ce n'est pas un plébiscite, c'est un débat ouvert que la convention elle-même refuse de trancher à votre place. Encore une fois, sa conclusion est sans ambiguïté. Je cite une nouvelle fois le rapport : « Nous nous accordons pour dire qu'il faut organiser plus de concertations avec les parents pour prendre des décisions sur ce sujet. » Plus de concertations, Madame Tapiero : pas moins. Votre vœu demande exactement l'inverse. Décider ce soir, sans consultation, ce que 80 parents tirés au sort ont mis deux mois à ne pas trancher.
Et puisque nous parlons de cette convention, sur les huit priorités qu'elle a fixées à l'issue de ces travaux, une seule concerne le rythme de la semaine. Les sept autres parlent de recrutement, de formation, d'encadrement, de prévention, de signalement, de communication avec les familles.
Cette Convention est née, je le rappelle, d'un scandale absolument affreux, de violences dans le périscolaire parisien, pas d'un désaccord sur le calendrier. Vous avez choisi de ne retenir, dans un rapport de plusieurs dizaines de pages, que la seule ligne qui pouvait aller dans le sens de vos attentes. Ce n'est franchement pas de la fidélité aux travaux citoyens, c'est presque du tri sélectif.
Vous oubliez également de dire que le scénario à quatre jours est strictement conditionné pour les parents conventionnaires notamment au maintien de TAP gratuits le mercredi matin, condition que votre vœu ne mentionne pas alors qu'il acte l'abandon pur et simple de la semaine actuelle.
Vous invoquez ensuite le fait que 93 % des communes de France sont revenues à la semaine de quatre jours, comme la preuve d'une évidence presque pédagogique sur la réussite, etc. Il y a eu un rapport sénatorial de 2017 sur ce sujet, qui est très clair sur les raisons de ce retour, je cite : « Les communes n'ont jamais opposé d'opposition de principe à la réforme. Elles ont soulevé les difficultés d'ordre organisationnel et financier. » Ce retour massif n'a pas suivi une révélation scientifique ou des conclusions, etc. Il a suivi l'annonce, notamment par le gouvernement, de la suppression du Fonds de soutien aux communes.
Les Maires n'ont pas cédé à la pédagogie, à une révolution, etc. Ils ont cédé au budget. Donc présenter un renoncement financier comme une non-adhésion à ce dispositif, franchement, c'est habiller une contrainte en conviction. Et sur le fond, Madame ATLAN-TAPIERO, puisque vous vous en réclamez, permettez-moi de vous renvoyer aux faits. L'Académie nationale de médecine, la Conférence nationale présidée par Odile QUINTIN et Christian FORESTIER, la mission parlementaire de Michèle TABAROT qui n'est pas de mon bord politique, ces trois instances, dans les années qui ont précédé la réforme, ont toutes conclu que la semaine de quatre jours est plus fatigante pour les enfants, pas moins parce qu'elle concentre les apprentissages et désynchronise

les rythmes biologiques. La mission TABAROT allait jusqu'à recommander purement et simplement de l'interdire au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant. Vous invoquez cet intérêt supérieur dans votre vœu, mais c'est précisément cet intérêt qui a justifié en 2013 l'abandon du système que vous demandez de restaurer.
Le passage à quatre jours, vous l'avez dit, ne fera pas disparaître les risques de violences sexuelles dans le périscolaire. Il est vraiment important qu'ensemble, collectivement, nous faisons l'exercice de ne pas confondre ou de ne pas mettre de lien entre la question des rythmes et celle de la protection des enfants. Parce que ce serait instrumentaliser une angoisse légitime des familles à des fins qui n'ont rien à voir avec elles. Ce n'est pas le nombre de jours qui protège un enfant.
Je n'ai pas dit que c'est ce que vous avez dit. Écoutez mes mots, Madame Tapiero, s'il vous plaît. C'est bien le nombre d'adultes formés, contrôlés et stables autour de lui qui fera la différence. Et sur ce point, la convention citoyenne est unanime : ce n'est pas le calendrier qui compte, mais les moyens.
Autre point qu'il me paraît important de mentionner : la Convention citoyenne nationale dont vous ne parlez pas, mais qui a pourtant existé, qui a été réalisée par le Conseil économique, social et environnemental en 2025 sur un temps plus long que la Convention citoyenne parisienne. Plus de quatre mois avec plus de parents, on était presque à 200 par an. Qu'est-ce qu'elle a préconisé justement ? La semaine de cinq jours, l'exact inverse de ce que revendique votre vœu. Deux consultations citoyennes, deux résultats différents. C'est bien la preuve qu'il n'existe aucune évidence univoque et que la prudence s'impose. C'est bien pour cela que le Maire de Paris a décidé de prendre le temps de concerter les gens qui doivent l'être sur ce sujet avant de prendre une décision. Et je l'ai dit en début de ce conseil : la situation actuelle ne satisfait personne et c'est pour cela que les rythmes seront revus.
Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, Madame Tapiero, que je n'ai pas le temps d'évoquer ce soir vu l'heure tardive, nous rendons bien évidemment un avis défavorable et allons voter contre votre vœu. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Allez-y pour une minute s'il vous plaît, Madame ATLAN-TAPIERO. "

Mme Corinne ATLAN-**TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

"Je ne vais même pas prendre une minute. Je trouve votre ton particulièrement insupportable. Franchement, vous êtes en représentation permanente. Vous devriez avoir honte.
Sur le périscolaire, vous ne devriez pas avoir cette arrogance. Je vous le dis clairement : vous mélangez tout, vous interprétez. Je ne veux plus entendre parler de cette discussion tellement je suis écœuré de votre réponse. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Ce n'est pas adapté. Vous devriez répondre sur le fond parce que là, vous vous jugez seulement la forme. Ce n'est pas adapté. Je vois bien qu'il est compliqué de répondre sur le fond, mais voilà. Je vous propose que l'on passe au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. "

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Texte déposé

Considérant les conclusions de la convention citoyenne – partagées lors du Conseil de Paris de juillet 2026 – faisant état d'une volonté de 77 % de ses membres de revenir à la semaine scolaire de 4 jours ;

Considérant que depuis la loi Peillon et la mise en place de la semaine de 4,5 jours, ce dispositif faisait l'objet de nombreuses critiques de la part des familles parisiennes et des équipes éducatives, des associations œuvrant au plus près des enfants dans d'autres dispositifs et qu'elle fragilise la continuité pédagogique des activités organisées sur le temps périscolaire ;

Considérant que plus de 93 % des communes de France sont revenues à la semaine de 4 jours, constatant les bénéfices sur la fatigue des enfants ;

Considérant que le morcèlement de la semaine de 4,5 jours impacte le travail des agents, qui ne manquent pas de rappeler régulièrement leur colère contre la Ville de Paris en raison de leurs conditions de travail qui ne cessent de se dégrader ;

Considérant que ce rythme actuel des 4,5 jours engendre également une rotation incessante des personnels sur des contrats de quelques heures à peine, favorisant l'instabilité des équipes et les défaillances de recrutement ;

Considérant la perte de confiance des familles envers le personnel recruté par la Ville ;

Considérant que la persistance de ce système dérogatoire à Paris, tant sur le taux d'encadrement que de formation des intervenants, aggrave la crise systémique du périscolaire en rendant les plannings illisibles et ingérables ;

Considérant que l'intérêt supérieur de l'enfant et l'attractivité des métiers de l'animation commandent une simplification urgente des rythmes scolaires.

Sur proposition de Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe « Union de la Droite et du centre pour le 12ème ».

Le Conseil d'Arrondissement du XIIème émet le vœu que la Ville de Paris :

- Acte l'abandon de la semaine de 4,5 jours et organise le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée scolaire 2027/2028.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 31 dont 2 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 26
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est **défavorable** Le vœu est **rejeté**.	

(VOEU 12-2026-204 VOEU)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-035 *(Retiré)* : **Vœu relatif au renforcement du déploiement du plan** de vidéoprotection parisien (PVPP), présenté par Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Texte déposé

CONSIDÉRANT l'augmentation préoccupante des actes de délinquance à Paris, caractérisés par une progression de 7 % des atteintes à l'intégrité physique (dont 14 % sur le seul mois dernier), une progression de 3 % des atteintes aux biens (dont 15 % sur le seul mois dernier) et une explosion de certaines formes de délinquance, comme le vol à la roulotte qui progresse de 15 % depuis le début de l'année (et de 47 % sur le seul mois dernier) ;
CONSIDÉRANT le rôle avéré de la vidéoprotection dans la lutte contre la délinquance, la prévention des atteintes aux personnes et aux biens et l'élucidation des infractions ;

CONSIDÉRANT que la loi Ripost promulguée le 18 août dernier autorise, sur les sites dans la liste sera définie par arrêté du ministre de l'Intérieur, la prorogation de l'expérimentation de la technologie algorithmique utilisée durant les Jeux olympiques, laquelle ne recourt pas à la reconnaissance faciale mais repose sur la détection automatisée d'événements tels qu'un départ de feu, un objet abandonné, un mouvement de foule, une personne à terre, une intrusion ou une circulation à contre-sens ;

CONSIDÉRANT les garanties apportées à la protection des libertés publiques par le comité d'éthique chargé de veiller au respect la charte d'éthique qui garantit un cadre juridique rigoureux ;

CONSIDÉRANT que la quasi-totalité des communes d'Ile-de-France développe leur maillage en déployant de nouvelles caméras ; à titre d'exemple, la région Ile-de-France a participé à l'acquisition de 20 000 caméras pour 775 communes depuis 10 ans pour un budget de 63 millions d'euros ;

CONSIDERANT que, si la Préfecture de Police pilote et contrôle le réseau de caméras déployées sur la voie publique parisienne, il revient à la Ville de Paris de contribuer financièrement à son déploiement, en mettant à disposition gratuitement son espace public et en participant au financement de l'achat et de l'installation de caméras enforcer la sécurité publique et leur déploiement dans les arrondissements ;
CONSIDÉRANT le nombre encore trop limité de 1614 sites de prises de vues composant le plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP), engagé depuis 2010, dont seulement 60 à l'origine pour le XIIe arrondissement ;

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes sont restées en suspens ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de définir les besoins du XIIème au regard des lieux sensibles comme les gares de Lyon de Bercy ;

Sur proposition de Corinne ATLAN-TAPIERO et des élus du groupe "Union de la Droite et du centre pour le 12ème", le Conseil du XIIe arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Participe au financement du déploiement de caméras de nouvelle génération et au doublement du plan de vidéoprotection pour Paris XII ;

- De porter le plan de vidéoprotection pour le XIIe arrondissement, avec majorant l'existant et en spécifiant les sites sensibles ;

- Qu'une présentation de ce plan soit faite au Conseil d'arrondissement ;

- Qu'un point d'étape sur l'avancement de ce dossier soit présenté au Conseil d'Arrondissement au cours du premier semestre 2027.

Le vœu est retiré.

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n° V122026-036 : **Vœu relatif au dispositif "J'ai un animal seul chez moi",** présenté par Jean-Marie TAPHOUREAU, Conseiller du 12e arrondissement, au nom du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"On passe au dernier vœu. Je vous fais une proposition. Il est 00h04, il ne nous restera ensuite plus que les questions orales. Je vous propose de les balayer rapidement pour clore ce Conseil d'arrondissement, afin que l'on ne se retrouve pas lundi. Merci.
Monsieur TAPHOUREAU, vous avez la parole. "

M. Jean-Marie TAPHOUREAU, **Conseiller d'arrondissement :**

"Il existe un dispositif « J'ai un animal seul chez moi. » Il a été mis en place dès 2021 par la mairie du 9ème arrondissement. Il permet, grâce à une simple carte d'urgence, de prévenir les proches lorsqu'une personne victime d'un accident ou hospitalisée laisse un animal seul à son domicile.
En juillet 2023, le Conseil de Paris a déjà voté le principe d'une large diffusion de ce dispositif à l'échelle parisienne. Trois ans plus tard, force est de constater que cette diffusion reste très limitée.
Nous vous proposons de ne pas créer un nouveau dispositif, mais nous demandons simplement que ce qui a été déjà dicté par le Conseil de Paris puisse être concrètement mis en œuvre dans le 12ème arrondissement. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur TAPHOUREAU. Je crois que Monsieur TEISSEIRE va vous rassurer. Je lui donne la parole. "

M. Christophe TEISSEIRE, adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

"Tout à fait. Merci, Madame la Maire.
Monsieur TAPHOUREAU, nous partageons pleinement l'objectif de ce dispositif : faire en sorte qu'en cas d'accident, de maladie ou d'hospitalisation, une personne de confiance puisse être rapidement prévenue afin de prendre en charge l'animal resté au domicile.
Il faut rappeler quand même que le dispositif est aujourd'hui beaucoup plus élargi, sachant que c'est sur toute la Ville de Paris depuis 2021, avec les deux outils gratuits : la carte d'urgence Un animal m'attend chez moi et l'autocollant J'ai un animal chez moi, tous deux accessibles et téléchargeables sur paris.fr.
En plus de paris.fr, on peut les retrouver aussi à la Maison de l'Animal en Ville, au Chai de Bercy, dans le 12ème.
J'en profite d'ailleurs pour vous annoncer la Fête de l'animal en Ville du samedi 3 octobre prochain, où vous pourrez retrouver les mêmes dispositifs.
Enfin, quand la mairie du 12ème sera ouverte à tous, on pourra également retrouver ces dispositifs.
Au regard de ces éléments, on peut en conclure que le dispositif est déjà déployé dans le 12ème et sa diffusion se poursuit, et même se renforce. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir retirer ce vœu, sinon il recevra un avis négatif de l'exécutif. Mais pour vous consoler, je vais

vous remettre la petite carte qui va bien Un animal m'attend chez moi et le mien m'attend également. "

M. Jean-Marie TAPHOUREAU, **Conseiller d'arrondissement :**

" Merci beaucoup, mais je maintiens mon vœu. Il est dommage que vous votiez contre cette proposition. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Qui vote pour ce vœu ? Il vous dit que ça existe déjà. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord avec vous, Monsieur TAPHOUREAU. Ce dispositif existe déjà. Vous n'avez pas écouté la réponse de Monsieur TEISSEIRE, c'est dommage. "

Texte déposé

Considérant qu'environ 250 000 chats et 100 000 chiens vivent à Paris, auxquels s'ajoutent de nombreux autres animaux de compagnie ;

Considérant que la Ville de Paris s'est dotée d'une stratégie « Animal en Ville » ainsi que d'une Charte du bien-être animal ;

Considérant que le bien-être animal suppose d'anticiper les situations dans lesquelles un propriétaire se trouve dans l'impossibilité de prendre soin de son animal, notamment en cas d'accident, de maladie ou d'hospitalisation ;

Considérant qu'afin de répondre concrètement à cette situation, la mairie du 9e arrondissement a été pionnière en mettant en place, dès 2021, le dispositif « J'ai un animal seul chez moi » ;

Considérant que ce dispositif repose sur une carte d'urgence, conservée par le propriétaire, indiquant les coordonnées de proches susceptibles de prendre en charge l'animal resté seul en cas d'urgence ;

Considérant que cette précaution simple permet d'éviter qu'un animal reste sans surveillance pendant une durée prolongée ou qu'il doive être confié temporairement à un refuge dans l'attente du retour de son propriétaire ;

Considérant que, par la délibération 2023 PEC 1 adoptée en juillet 2023, le Conseil de Paris a prévu le lancement d'une large campagne de communication autour de la carte d'urgence et de l'autocollant « J'ai un animal seul chez moi », afin de diffuser plus largement ce dispositif ;
Considérant que, plus de trois ans après cette délibération, le déploiement de ce dispositif demeure très limité ;

Considérant que les mairies d'arrondissement constituent l'échelon de proximité indispensable pour faire connaître ce dispositif et le rendre facilement accessible aux propriétaires d'animaux ;

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Le Conseil du 12e arrondissement émet le vœu que la Mairie du 12ème arrondissement :

- déploie et promeuve le dispositif « J'ai un animal seul chez moi », initié par la Mairie du 9e arrondissement ;

- mène une communication dédiée afin de faire connaître largement ce dispositif auprès des propriétaires d'animaux du 12ème arrondissement.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 31 dont 2 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 26
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable Le vœu est rejeté.	

(VOEU 12-2026-205 VOEU)

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n°Q122026-015 : Question orale relative à **l'association "la chorba" qui distribue des repas et des colis alimentaires et de la mise à disposition d'un local pour effectuer les** distributions dans des conditions dignes, déposée par M. Mohamed SADOUN, pour le groupe Nouveau Paris Populaire

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vous propose que l'on passe à l'examen des questions orales, très rapidement. Je demande aux orateurs, s'il vous plaît, de contenir le temps de parole, si cela vous convient. Ainsi, on essaye de ne pas finir trop tard.
Je donne la parole à Monsieur SADOUN pour nous parler de la merveilleuse association La Chorba.

M. Mohamed SADOUN, C**onseiller d'arrondissement, rapporteur** :

"Tout à fait. Elle a demandé à la mairie un local pour pouvoir distribuer ses colis en hiver à l'abri. On voulait savoir où cela en était. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci. Je donne la parole à Monsieur LACHENAL pour vous répondre. "

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci pour cette question sur La Chorba, qui est une association très importante dans le 12ème.
Cette association cherche des locaux très spécifiques avec un quai de déchargement, une cuisine collective, des chambres froides, des bureaux stationnements et si possible dans le 12ème.
Il y a deux scénarios : 750 mètres carrés pour tout réimplanter ou 250 mètres carrés pour le stockage et les colis. Depuis 2022, ceci est suivi par l'Hôtel de Ville et la mairie du 12ème, la DSOL s'active également. "

M. Mohamed SADOUN, C**onseiller d'arrondissement** :

"Excusez-moi, mais c'est tellement rapide que je ne comprends pas. "

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Désolé. La mairie du 12ème et la DSOL cherchent activement un endroit, mais la pression financière est telle que les besoins de La Chorba sont assez précis. En tout cas, il y a une recherche active qui est faite. On vous tiendra au courant sans soucis. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"On les a vu il y a quelques jours et effectivement, ils ont deux besoins différents. On est en train d'examiner les deux. On les soutient aussi via l'Hôtel de Ville pour qu'ils trouvent quelque chose

si jamais leur besoin global pouvait être pris en compte en une fois. Cependant, on préfèrerait les garder dans le 12ème. Merci beaucoup à vous deux. "

Texte de la question déposé :

L'association La Chorba qui distribue des repas et des colis alimentaires.

La responsable nous a fait part de sa demande il y a quelques mois – avant les élections de mars donc – de la mise à disposition d'un local pour effectuer les distributions dans des conditions dignes, alors que l'hiver arrive. Je voulais simplement demander où cette demande en était.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n°Q122026-016 : **Question orale relative à la mise en œuvre des mesures pour le** périscolaire dans le 12ème arrondissement, déposée par Mme Maïa Meunier, pour le groupe Nouveau Paris Populaire

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je passe à la question de Maïa MEUNIER sur les mesures pour le périscolaire. "

Mme Maïa MEUNIER, Conseillère **d'arrondissement, rapporteur**e :

"Merci, Madame la Maire.
Comme je l'ai évoqué en réaction à votre communication de rentrée, les taux d'encadrement étant un enjeu essentiel pour garantir les bonnes conditions d'accueil, nous souhaiterions disposer si possible des taux d'encadrement pour chaque école du 12ème ainsi que du nombre de postes non pourvus, peut être à l'issue du conseil. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Il faut faire des photographies à l'instant T, mais je laisse Madame SLAMA vous répondre. "

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Votre question portait sur un point d'étape à la rentrée, sur la mise en œuvre dans le 12ème du plan périscolaire. J'avais prévu une réponse en ce sens, qui de fait est un peu longue. Je vais donc faire très vite.
Un service de contrôle a été mis en place dans les écoles parisiennes. Une école du 12ème, en l'occurrence l'école Marsoulan, a par exemple déjà été contrôlée.
Concernant la transparence, les équipes périscolaires de chaque école affichent leur trombinoscope. Certaines réticences, malgré tout, ralentissent la mise en œuvre pleine et entière de cette mesure. Mais la DASCO suit cela de près pour renforcer l'accompagnement sur le terrain afin que cette règle soit appliquée dans toutes les écoles. Les animateurs portent un badge obligatoire. Ce sont des engagements de transparence que la Ville a pris.
Concernant la formation, vous le savez, c'est désormais obligatoire. Depuis février 2026, la CASP 11-12 a inscrit 216 vacataires à l'Académie des vacataires, qui ont réalisé ces formations.
Concernant le renforcement des effectifs, les choses sont en cours. Des postes supplémentaires ont été créés sur le temps du midi et de la sieste en maternelle, là où les enfants sont les plus vulnérables. Des postes de remplacements d'ATSEM sont également crées. Ces recrutements, encore une fois, sont en cours et nous suivons leur avancement de façon étroite avec la CASP.
Des EJE, des Educateurs de Jeunes Enfants, au nom de quatre pour la CASP 11-12 dont deux ETP pour le 12ème, un déjà en place depuis la rentrée et l'autre qui arrivera le 12 décembre.
Ces recrutements prennent nécessairement un temps incompressible puisqu'ils passent, je vous rappelle, de quatre fichiers, une formation supplémentaire, etc. et la CASP 11-12 a pris toute la mesure des enjeux portés par ce plan. Depuis la rentrée, un chargé de mission dédié au suivi du plan et à la relation aux familles a intégré l'équipe. Un second le rejoindra prochainement.
La CASP 11-12 sera ainsi la seule, sur l'ensemble des circonscriptions parisiennes, à se doter de deux agents en charge du suivi du plan.

Je ne vais pas revenir sur la professionnalisation de la filière, sur les rythmes scolaires, on l'a déjà largement évoqué.
Quant au taux d'encadrement, si vous voulez, on regardera ce qu'on peut vous apporter comme réponse plus précise la prochaine fois. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci. "

Texte de la question déposé :
Mise en œuvre des mesures pour le périscolaire dans le 12e arrondissement

Cette question demande un point d'étape, à la rentrée scolaire, sur la mise en œuvre dans le 12ème arrondissement des mesures annoncées par l'exécutif parisien pour le périscolaire, notamment concernant les taux d'encadrement, les recrutements et la formation des personnels.

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n°Q122026-017 : Question orale relative à l'accueil des personnes exilées au Gymnase Reuilly, déposée par Mme Maïa MEUNIER, pour le groupe Nouveau Paris Populaire

Mme **Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement, rapporteure** :

"J'avais une seconde question concernant le gymnase de Reuilly, qui a été récemment réquisitionné pour mettre à l'abri des personnes exilées grâce notamment aux mobilisations d'Utopia 56. Nous saluons évidemment cette décision, mais nous souhaitions savoir quels moyens humains et logistiques supplémentaires sont mobilisés dans de telles situations, notamment en appui aux agents qui sont sur place et aussi tout simplement en termes de procédure, d'information, etc. Est-ce qu'un protocole est prévu dans le cadre d'une réquisition d'un équipement municipal du 12ème ? "

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci de poser cette question. Elle touche à deux choses qui comptent beaucoup pour nous dans cette majorité et aussi pour votre groupe : les agents de la Ville et leurs conditions de travail, ainsi que les conditions des personnes à la rue.
Le gymnase a été mobilisé pendant huit jours suite à l'expulsion des personnes installées sur le parvis. Nous étions toutes et tous mobilisés, vous comme nous.
Concernant le rôle des agents de la DJS, ce sont des agents techniques des installations sportives de la DJS. Leur mission est d'ouvrir le site et de faciliter l'installation de l'association désignée par la DSOL. C'est cette association qui assure l'accueil et l'encadrement social des personnes hébergées. Les agents de la DJS n'ont aucun rôle direct auprès du public. Ils sont là de 24 heures sur 24, sept jours sur sept, juste pour la sécurité et pour gérer les alarmes. Ils peuvent aussi faire quelques légères réparations.
Concernant les conditions de travail, leur présence est organisée en roulement pour respecter les temps de récupération minimaux et les plafonds d'heures. Cette mobilisation exceptionnelle est rémunérée en heures supplémentaires.
Pour les clubs et les associations, le Pôle de réservation des équipements sportifs étudie systématiquement le relogement des activités prévues dans le gymnase. Cela dépend des créneaux et de la nature des sports pratiqués.
Pour nous, dormir dans les gymnases n'est pas une solution, ce n'est pas une vie, mais c'est tout de même mieux que de dormir dans la rue."

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup à vous deux. "

Texte de la question déposé :
Accueil des personnes exilées au Gymnase Reuilly
Cette question porte sur les moyens matériels et humains mobilisés au gymnase Reuilly pour soutenir les agents et garantir la sécurité des personnes mises à l'abri. Elle interroge la procédure prévue lors de la réquisition d'un équipement municipal pour soutenir le personnel mobilisé.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Monsieur le Maire, cher·e·s collègues,

Depuis plusieurs semaines, le gymnase Reuilly a été mobilisé en urgence afin de mettre à l'abri des familles exilées et des personnes migrantes sans solution de logement. Cette décision de solidarité concrète, indispensable face à l'urgence sociale et humaine, honore les valeurs d'accueil de notre arrondissement et de notre Ville.

Toutefois, la réussite de cette mise à l'abri repose au quotidien sur le dévouement et l'engagement remarquable du service public de proximité, et en tout premier lieu sur les agents municipaux du gymnase, de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), ainsi que des personnels sociaux et techniques. Face à une situation exceptionnelle qui dépasse largement leurs missions habituelles, ces agents font preuve d'une humanité et d'un professionnalisme exemplaires.

Ces mobilisations d'urgence, souvent décidées dans des délais extrêmement contraints, mettent toutefois les équipes à rude épreuve : modification des plannings, surcharge de travail, gestion de situations de grande détresse humaine et parfois manque d'équipements adaptés aux besoins d'un hébergement continu.

En tant qu'élues et élus attachés à la fois au devoir d'accueil et à la protection des conditions de travail des agents publics, nous devons veiller à ce que la solidarité ne se fasse pas au détriment de leur santé et de leurs droits.

Aussi, notre groupe souhaite vous poser les questions suivantes :

- Quel soutien matériel, psychologique et managérial concret a été mis en place par la mairie du 12e arrondissement et la Ville de Paris pour accompagner les agents mobilisés au gymnase Reuilly ?
- Comment sont compensées et valorisées les heures supplémentaires et les modifications d'horaires subies par ces personnels ?
- Des renforts d'effectifs ou des formations spécifiques (notamment sur la gestion des publics en situation de grande précarité) sont-ils prévus pour éviter l'épuisement professionnel des équipes ?
- Enfin, comment la mairie articule-t-elle cette mise à l'abri avec le maintien, même partiel, ou la relocalisation des activités des clubs et associations sportives du quartier, afin de ne pas opposer l'urgence sociale à la vie associative locale ?

Je vous remercie.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 29 septembre 2026– 19H

Délibération n°Q122026-018 : Question orale relative au ramassage des feuilles mortes sur les trottoirs et les pistes cyclables du 12ème arrondissement, présentée par Florent BRUNETTI et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12ème

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je donne la parole à Monsieur BRUNETTI concernant les feuilles mortes. "

M. **Florent BRUNETTI, Conseiller d'arrondissement** :

"Si elles doivent tomber de haut, que leur chute soit lente. Elles ne trouvent de repos que dans votre indifférence. Pourtant, nous voudrions circuler sans méfiance mais rien n'a de sens et rien ne va. Tout est chaos sous nos pieds. Trottoirs détrempés, caniveaux bouchés. Je cherche les balais qui pourront aider. Je suis d'une génération désenchantée, désenchantée. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement de Paris :

"Une deuxième fois : quel panache ! Je donne la parole à Monsieur Teisseire pour vous répondre."

M. Christophe TEISSEIRE, adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

"Vous avez posé votre question via une chanson. Vous savez bien que les feuilles mortes se ramassent à la pelle. Les souvenirs aussi, surtout à cette heure tardive. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

"Ce conseil d'arrondissement est hors de contrôle. "

M. Christophe TEISSEIRE, adjoint à la Maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

"Pour répondre à votre question, la Direction territoriale du 12ème, la Direction de la propreté et de l'eau traitent les feuilles mortes quotidiennement avec des moyens mécaniques mobilisés matin et après-midi. Le matin, sept engins de nettoyage de trottoirs sont déployés quotidiennement pour traiter les pistes cyclables et les trottoirs, 14 engins de nettoyage de chaussées par semaine sont également mobilisés, dont trois sur le secteur du Bois de Vincennes. Et l'après-midi, 12 engins de nettoyage de chaussées par semaine viennent compléter ce dispositif.
Lorsque la chute des feuilles est progressive, ce dispositif permet de les traiter sans mobiliser systématiquement des moyens supplémentaires. La principale difficulté intervient lors des chutes massives de feuilles, et ceci pour toutes les communes. Nulle part, les feuilles n'avertissent avant de tomber, Monsieur BRUNETTI.
La DPE est dépendante des conditions météorologiques et malgré vos affirmations, il est difficile d'anticiper précisément les besoins en moyens supplémentaires. Même si cette année, la canicule et la sécheresse ont mis à mal plutôt la santé des arbres avec des chutes de feuilles prématurées sur certaines espèces.
Cette difficulté est d'autant plus importante que les chutes massives concernent généralement l'ensemble de Paris simultanément. Tous les arrondissements sollicitent alors des moyens

mécaniques supplémentaires et la capacité disponible ne permet pas toujours de répondre à l'ensemble des demandes. Après un épisode massif, il faut généralement une quinzaine de jours pour absorber l'intégralité du surplus de feuilles.
Si j'en viens à la valorisation des feuilles mortes, les feuilles ramassées par les différents engins et celles déposées dans les parcs à feuilles sont orientées vers des bâches fluviales de l'entreprise CEMEX depuis entre autres le port de Bercy pour être valorisées. Il est donc important de distinguer le ramassage des feuilles de leur devenir après collecte. La très grande majorité des feuilles collectées par les moyens mécaniques entrent bien dans le circuit de valorisation. La quantité de feuilles qui partent dans le circuit des ordures ménagères concerne principalement les feuilles mises en sacs, lorsqu'aucun moyen mécanique n'est disponible. À la marge, certains engins qui en fin de service, n'ont pas le temps de vider leur chargement dans le parc à feuilles et l'orientent alors vers les ordures ménagères.
Le principal levier pour augmenter encore la part valorisée est donc directement lié aux moyens mécaniques disponibles. Plus nous pouvons ramasser les feuilles mécaniquement et les orienter vers les parcs à feuilles, plus nous pouvons les maintenir dans le circuit de valorisation. L'objectif est donc double : améliorer la réactivité du ramassage lors des épisodes de chute massive et maximiser l'orientation des feuilles vers les filières de valorisation plutôt que vers les ordures ménagères. Bonne nuit. "

Texte de la question déposé :

Madame la Maire

Chaque année en automne, les feuilles mortes tombent sur nos trottoirs et nos chaussées. Ces dernières années, leur accumulation au sol et les effets de la pluie rendent les surfaces glissantes et dangereuses pour les usagers, piétons et cyclistes en tête. Sur nos trottoirs, pistes cyclables et autres voies de circulation, le risque de chute est accru notamment pour les personnes les plus fragiles (personnes âgées, enfants...).

Les mêmes faits entraînent inlassablement les mêmes débats et les mêmes questions chaque année. Ce phénomène naturel est prévisible, récurrent et très visible. Il existe des moyens d'anticiper son traitement comme cela se fait dans d'autres collectivités.

Chaque automne, près de 4 500 tonnes de feuilles sont ramassées à Paris par les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau, qui accomplissent leur mission avec engagement.

Ce chiffre pose aussi la question de la valorisation de ces feuilles alors que la technologie avance et que la sobriété doit dépasser le stade du discours. En 2024, seules 850 des 4 500 tonnes ramassées ont été compostées. La marge est encore importante.

Agir profondément sur ce sujet, c'est à la fois garantir la sécurité des habitants du 12ème, soutenir les agents municipaux et faire preuve de bon sens dans la gestion du quotidien.

Ainsi :
· De quelle manière la stratégie de ramassage des feuilles mortes dans le 12ème sera-t-elle revue cet automne pour éviter les scènes que nous connaissons chaque année ?

· Quelle véritable politique de valorisation est mise en place pour que ces feuilles deviennent une ressource plutôt qu'un déchet ?

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12ème arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup. Merci à toutes et tous pour votre participation au Conseil d'arrondissement et pour ces discussions. L'ordre du jour est épuisé, donc la séance est levée. Je vous souhaite une bonne nuit. Je remercie les personnes du public qui sont restées jusqu'à la fin et évidemment les agents de la mairie du 12ème et du cabinet. "

La séance est levée à 00h20

Signature	Signature
Mme Lucie CASTETS Maire du 12ème arrondissement de Paris.	M. Jean-Baptiste LACHENAL Adjoint à la Maire, Conseiller d'arrondissement, Secrétaire de séance.